



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED IG.22/5



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

8 décembre 2015
Français
Original: Anglais

19^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à
la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Athènes, Grèce, 9-12 février 2016

Point 3 de l'ordre du jour: Décisions thématiques

Projet de décision : Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025

Par respect de l'environnement et pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Note du Secrétariat

La Décision IG.21/11 de la CdP18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013) a mandaté la révision de la SMDD pour examen et adoption lors de la CdP19. La décision a également fourni une feuille de route pour la réalisation dudit examen.

Le processus de révision a été lancé le 14 février 2014 par le ministre maltais du Développement durable, de l'Environnement et du Changement climatique. En avril 2014, une large consultation des parties prenantes a été lancée sur la base d'un document de consultation visant à obtenir le retour des parties prenantes sur la série de questions à aborder dans la stratégie ainsi que la vision pour la nouvelle stratégie. Des réponses détaillées ont été reçues de la part de 60 organisations et individus, incluant des parties prenantes clés de la région.

Le Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable a tenu sa réunion les 11 et 12 juin 2014 à Malte, et une vision et structure provisoires pour la SMDD révisée ont été recommandées. Des consultations en ligne et en personne se sont déroulées entre septembre et novembre 2014. Le processus a été soutenu par un certain nombre d'experts, en plus du Groupe de travail SMDD, le Président du Comité de pilotage de la CMDD et l'équipe du Secrétariat.

Le premier projet de la SMDD révisée a été préparé et diffusé au Comité de pilotage de la CMDD pour autorisation et a ensuite été soumis à un large groupe de parties prenantes y compris les membres de la CMDD, qui se sont réunis à la Conférence pour la révision de la SMDD les 17 et 18 février 2015 à Malte, sous l'égide du Gouvernement maltais. La Conférence a examiné le projet de Stratégie et a fourni des orientations concernant sa finalisation avant sa soumission pour adoption par la 16^e réunion de la CMDD.

La 16^e Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable, qui s'est déroulée à Marrakech, Maroc du 9 au 11 juin 2015 a révisé et approuvé le projet révisé de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (2016-2025).

Ce projet de décision proposé a été examiné par la Réunion des Points focaux du PAM (Athènes, Grèce, 13-16 Octobre 2015) et approuvé pour soumission à la CdP19.

La réunion a demandé au Secrétariat d'ajuster le Résumé exécutif et de se référer précisément à l'Agenda 2030 pour le développement durable déjà approuvée.

Projet de Décision IG.22/2

Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025

La 19^e Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, ci-après dénommée « la Convention de Barcelone »,

Rappelant l'Article 4 de la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles;

Rappelant la Décision IG.21/11 sur la révision de la SMMD de la CdP18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013);

Vu le rapport de la 16^e Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable et sa recommandation, approuvant la SMDD 2016-2025 pour une soumission aux Points focaux PAM et à la CdP19 ;

Saluant l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable par le Sommet des Nations Unies (New York, septembre 2015) ;

Adopte en tant que document directeur stratégique pour toutes les parties prenantes et les partenaires pour appliquer l'Agenda 2030 pour le développement durable aux niveaux régional, sous régional et national et la Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 telle que contenue dans l'Annexe de la présente Décision ;

Encourage les Parties contractantes à refléter, le cas échéant, les objectifs, les directions stratégiques et les actions établies dans la SMDD 2016-2025 dans les stratégies nationales pour le développement durable, en tenant compte de l'importance de l'approche stratégique et durable au développement de la SMDD pour parvenir à la protection du milieu marin et côtier ;

Invite les pays à utiliser la SMDD 2016-2025 en tant que Cadre pour intégrer davantage le développement durable dans leurs politiques nationales, renforcer les synergies horizontales entre différents secteurs du gouvernement et les synergies verticales entre les différents niveaux du gouvernement de local à central et *vice versa* ;

Encourage les Parties contractantes à assurer un soutien adéquat, une visibilité totale et une vaste diffusion de la SMDD 2016-2025 à tous les niveaux ;

Invites les organisations internationales, les initiatives et les programmes œuvrant dans le domaine du développement durable, à contribuer à la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et à intégrer ses priorités dans leur travail et engagements ;

Appelle toutes les parties prenantes méditerranéennes à contribuer à la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 ;

Demande à la CMDD de réaliser un examen à mi-parcours du statut de mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 au niveau régional et national et de rendre compte des résultats lors de la CdP21 ;

Demande au Secrétariat de soutenir la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025.

Annexe
Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
2016-2025

**Investir dans la durabilité environnementale pour atteindre le développement
économique et social**

Table des matières

RESUME EXECUTIF	2
1. INTRODUCTION ET CONTEXTE.....	7
1.1. Contexte	8
1.2. La Région Méditerranée.....	10
1.3. Formulation de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025...	12
2. STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2025: OBJECTIFS, ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET ACTIONS	12
Objectif 1 : Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières	2
Objectif 2 : Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural	7
Objectif 3 : Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables	14
Objectif 4 : Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée	24
Objectif 5 : Transition vers une économie verte et bleue.....	32
Objectif 6 : Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable	39
3. ASSURER LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE LA STRATEGIE MEDITERRANEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE 2016-2025	45
3.1. Structures et processus institutionnels pour la mise en œuvre de la Stratégie	48
3.2. Financement de la mise en œuvre de la Stratégie	52
3.3. Vers un système de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie et un tableau de bord régional	54
REFERENCES.....	57

RESUME EXECUTIF

1. La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 fournit un cadre politique stratégique, élaboré à partir d'un vaste processus de consultation, afin de sécuriser un futur durable pour la Région Méditerranée en cohérence avec les Objectifs de développement durable. Elle a vocation à harmoniser les interactions entre les objectifs socio-économiques et environnementaux, adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, guider les stratégies nationales pour le développement durable et stimuler la coopération régionale entre les parties prenantes pour la mise en œuvre du développement durable. Comme le met en évidence son sous-titre (***Investir dans la durabilité environnementale pour atteindre le développement économique et social***), la Stratégie repose sur la conviction que l'investissement dans l'environnement est le meilleur moyen pour sécuriser la création d'emplois durables et le développement socio-économique de long terme.

2. La Stratégie se focalise sur les questions transversales qui se situent à l'interface entre environnement et développement. Elle aborde des questions qui transcendent les limites sectorielles, institutionnelles et réglementaires, soulignant les liens entre les questions environnementales et les défis économiques et sociaux, plutôt que des secteurs économiques spécifiques. Il est également attendu que la Stratégie favorise des synergies entre le travail d'importants acteurs et parties prenantes nationaux et régionaux, en fournissant un cadre communément admis, améliorant de ce fait l'efficacité dans la mise en œuvre du développement durable en Méditerranée.

3. La mer Méditerranée abrite une grande diversité d'écosystèmes et d'espèces sujets à des pressions considérables. Ses côtes reçoivent 30 % des arrivées touristiques internationales. Le développement de grandes villes et de mégapoles augmente les pressions résultant de l'augmentation de la population et de l'accumulation d'activités économiques dans les zones côtières. Les produits agricoles et le régime méditerranéens jouissent d'une réputation mondiale, mais dépendent de la durabilité des paysages ruraux, des ressources et de conditions de travail décentes. Les voies internationales de navigation à travers la Méditerranée rendent la densité du trafic maritime exceptionnelle pour une mer semi-fermée. L'intérêt récent pour l'exploitation d'hydrocarbures et de minéraux dans les fonds marins méditerranéens comporte aussi des risques pour l'environnement marin.

4. Les écarts significatifs dans les niveaux de développement entre les pays, ainsi que les conflits dans la région, constituent aussi des défis pour envisager un avenir durable du bassin méditerranéen. La fragilité de la région est d'autant plus aggravée qu'elle est sensible au changement climatique : les écosystèmes méditerranéens sont et seront les plus impactés par les forces motrices du changement climatique mondial.

5. La Stratégie a été formulée en prenant en compte les résultats de la **Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)** qui mettent un accent particulier sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. Le processus d'élaboration des **Objectifs de développement durable** prolonge les Objectifs du Millénaire pour le Développement et propose un ensemble d'objectifs cohérents avec et intégrés à l'Agenda de développement 2030 des Nations Unies.

6. Le paysage institutionnel est caractérisé par l'émergence d'initiatives régionales focalisant sur des collaborations accrues entre les rives Sud et Nord de la Méditerranée, telles que l'**Union pour la Méditerranée** et l'**initiative Horizon 2020** pour dépolluer la mer Méditerranée d'ici 2020. D'autres initiatives régionales mettent l'accent sur des enjeux spécifiques à traiter à l'échelle méditerranéenne, focalisant sur les sources les plus significatives de la dégradation de l'environnement dans la région.

7. La Stratégie est élaborée autour de la vision suivante :

Une Région Méditerranée prospère et pacifique dans laquelle les habitants bénéficient d'une grande qualité de vie et où le développement durable s'inscrit dans les limites de la capacité de charge d'écosystèmes sains. Ceci sera réalisé grâce à des objectifs communs, la forte implication de toutes les parties prenantes, la coopération, la solidarité, l'équité et la gouvernance participative.

8. Une série de **principes directeurs** guident aussi la Stratégie : l'importance d'une approche intégrée de la planification environnementale et du développement ; une ouverture vers une pluralité des futurs modèles de développement ; une approche équilibrée du développement territorial ; les principes de précaution et de « pollueur-payeur » ; une approche participative en politique et dans la prise de décision ; l'importance des politiques fondées sur des preuves ; la réconciliation du long terme et du court terme dans la planification et l'évaluation ; la transparence ; le partenariat entre le système PAM et d'autres organisations internationales et régionales.

9. La Stratégie suit une **structure** basée sur **six objectifs** qui se situent à l'interface entre environnement et développement et qui ont été sélectionnés pour favoriser une approche intégrée pour appréhender les questions de durabilité. Les trois premiers objectifs reflètent une approche territoriale, tandis que les trois autres objectifs sont transversaux, traitant des politiques et des domaines clés comme suit :

1. Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières ;
2. Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural ;
3. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables ;
4. Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée ;
5. Transition vers une économie verte et bleue
6. Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable

10. Un ensemble d'**orientations stratégiques** a été formulée pour chacun des six objectifs. Les orientations stratégiques sont complétées d'**actions nationales et régionales**, ainsi que par des **initiatives phares** et des **cibles**. Les actions proposées visent à fournir des directions et une source d'inspiration pour conduire la mise en œuvre de la Stratégie de manière plus effective. La Stratégie considère comme acquise la mise en œuvre de toutes les obligations nationales et internationales, même si elle ne les mentionne pas explicitement. Il est entendu que tous les pays n'ont pas forcément besoin ni ne disposent des ressources pour entreprendre toutes les actions proposées : il peut être préférable d'adapter les actions proposées aux besoins nationaux.

11. La portée et le contenu des six objectifs de la Stratégie peuvent être résumés de la façon suivante :

Objectif 1 : Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières

L'objectif relatif à « la mer et les côtes » est résolument et historiquement ancré dans l'approche par bassin adoptée par le Plan d'Action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone. La Stratégie pour les aires marines et côtières repose sur le renforcement de la mise en œuvre et le respect des obligations des Protocoles de la Convention de Barcelone et d'autres initiatives et instruments politiques régionaux complétés par des approches nationales, ainsi que sur la mise en place et l'application des mécanismes réglementaires, y compris la planification de l'espace maritime, afin de prévenir et contrôler les exploitations non durables des ressources en haute mer.

Objectif 2 : Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural

Les zones rurales méditerranéennes sont diversifiées en raison de leurs conditions naturelles et de leurs structures économiques et sociales, mais elles partagent un potentiel d'établissement de nouvelles bases de développement économique et social. Le maintien du bon état et de la santé des écosystèmes ruraux est fondamental à la fois pour la conservation de la biodiversité et le bien-être humain. L'utilisation, la gestion et la conservation durables des ressources naturelles, le développement rural, la production et de la sécurité alimentaires sont des aspects interdépendants qui assurent le bien-être des communautés rurales et fournissent des intrants significatifs aux industries en aval, depuis le traitement des produits alimentaires jusqu'au tourisme. La Stratégie appelle à la conservation et l'utilisation de variétés de plantes indigènes ou traditionnelles et des races d'animaux domestiques, en valorisant les connaissances et pratiques traditionnelles dans les décisions relatives à la gestion des espaces ruraux. Elle promeut les réseaux de zones écologiquement protégées, en sensibilisant davantage les parties prenantes sur la valeur des services écosystémiques et les implications de la perte de la biodiversité. La Stratégie recommande aussi un développement rural inclusif et durable, l'éradication de la pauvreté, l'autonomisation des femmes, l'emploi des jeunes, un accès équitable aux services locaux de base, ainsi que l'accès des producteurs locaux aux canaux de distribution et marchés, y compris le marché du tourisme.

Objectif 3 : Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables

Alors que l'urbanisation continue de progresser, en particulier sur la rive Sud, les villes méditerranéennes, notamment les villes côtières, ne sont pas gérées de manière durable au regard de leur capacité de charge et elles sont insuffisamment résilientes. En tant que moteur du développement économique, de l'innovation et de la créativité, les villes sont cruciales pour le développement durable, comme le montre l'agenda des villes respectueuses de l'environnement. Ainsi, une approche nouvelle, durable, inclusive et créative de la planification et de la gestion des villes méditerranéennes est le meilleur espoir pour les agglomérations urbaines riveraines. Les éléments clés de cette approche sont les suivantes : utiliser des processus inclusifs de planification et de gestion urbaines, promouvoir la cohésion socio-économique, réduire les pressions sur l'environnement, accroître la résilience, protéger et réhabiliter les zones historiques, promouvoir les bâtiments verts et la gestion durable des déchets dans le cadre d'une économie davantage circulaire. Sept orientations stratégiques mettent l'accent sur les recommandations suivantes : Appliquer des processus de planification territoriale holistiques et intégrés ; Encourager l'urbanisation inclusive ; Promouvoir la protection et la réhabilitation des zones urbaines historiques ; Promouvoir une gestion durable des déchets ; Promouvoir des modèles d'aménagement du territoire urbain et des options technologiques qui réduisent la demande de transport et stimulent la mobilité durable ; Promouvoir les bâtiments verts et réduire l'empreinte écologique de l'environnement bâti ; Renforcer la résilience urbaine afin de réduire la vulnérabilité face aux risques naturels et provoqués par l'homme.

Objectif 4 : Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée

La variabilité et le changement climatiques sont déjà évidents en Méditerranée ; les conséquences du changement climatique devraient empirer les situations actuelles déjà critiques dans la région. La Stratégie appelle des progrès vers une Région Méditerranée verte, à faibles émissions de carbone et résiliente au climat, en promouvant des orientations stratégiques complémentaires comme suit : Accroître la connaissance scientifique, sensibiliser et développer des capacités techniques pour faire face au changement climatique et assurer une prise de décision éclairée à tous les niveaux, reconnaissant et protégeant les services climatiques d'adaptation et d'atténuation des écosystèmes naturels ; Accélérer la formulation de solutions intelligentes et résilientes face au changement climatique ; S'appuyer sur les mécanismes financiers existants et émergents, y compris les instruments internationaux et nationaux, et renforcer l'engagement des secteurs privé et financier ; Encourager les réformes institutionnelles, politiques et réglementaires pour l'intégration effective des réponses aux changements climatiques dans les cadres de développement nationaux et locaux, en particulier dans le secteur de

l'énergie. La Stratégie est complétée par le Programme-Cadre Régional d'Adaptation au Changement Climatique du PNUE/PAM.

Objectif 5 : Transition vers une économie verte et bleue

Une économie verte – appelée économie bleue lorsqu'elle s'applique aux secteurs côtiers, marins et maritimes – est une économie qui promeut le développement durable tout en améliorant le bien-être humain et l'équité sociale et en réduisant de manière significative les risques environnementaux et les pénuries écologiques. En plus d'appréhender les énergies renouvelables, la gestion des déchets et la consommation et la production durables, le concept d'économie verte s'appuie sur des paradigmes nouveaux et émergents tels que l'économie circulaire, l'économie collaborative et l'économie fonctionnelle. L'économie verte inclut explicitement les objectifs de création d'emplois décents pour tous, en particulier les jeunes et les femmes, et d'inclusion sociale afin d'éradiquer la pauvreté et promouvoir une société plus saine et plus juste. La Stratégie encourage la mesure du développement, du progrès et du bien-être, ainsi que l'innovation sociale et respectueuse de l'environnement. Elle promeut les modes de consommation et de production durables, ainsi que l'intégration de la durabilité dans la prise de décision relative à l'investissement public et privé. La Stratégie recommande aussi un marché plus vert et plus inclusif qui intègre le véritable coût environnemental et social des biens et des services. La Stratégie est soutenue par le Plan d'action pour une consommation et une production durables en Méditerranée du PNUE/PAM.

Objectif 6 : Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable

La gouvernance est un objectif transversal qui concerne l'inclusion d'acteurs non étatiques dans le processus décisionnel, utilisant de nouvelles formes d'accords de coopération. Les défis régionaux de la gouvernance environnementale comprennent la fragmentation des responsabilités, la faible coordination et le manque d'approche fondée sur des résultats en matière de planification et de mise en œuvre, ainsi que de faibles ressources humaines et financières dans le secteur public, en particulier au niveau local. La Stratégie pour améliorer la gouvernance environnementale repose sur cinq piliers : Renforcer le dialogue et la coopération internationale, notamment sur la préparation aux situations d'urgence ; Promouvoir l'engagement des parties prenantes afin de sécuriser des processus inclusifs et l'intégrité dans la prise de décision ; Promouvoir la mise en œuvre et le respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, notamment à travers la cohérence des politiques au moyen de la coordination interministérielle ; Promouvoir l'éducation et la recherche ; Renforcer les capacités régionales de gestion de l'information.

12. Le troisième chapitre de la Stratégie se focalise sur les aspects liés à la **mise en œuvre**, au **financement** et au **suivi**, comme suit : Structures et processus institutionnels pour la mise en œuvre de la Stratégie ; Financement de la mise en œuvre de la Stratégie ; Système de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie et tableau de bord régional.

13. Bien qu'elle soit facilitée par le **système PAM**, c'est la participation et le rôle actif de toutes les parties prenantes qui jouera un rôle décisif pour la réussite de la Stratégie. Le système du PAM fournit l'encadrement et à les directions pour la mise en œuvre de la Stratégie. Les plans d'action du PNUE/PAM, formulés en vue de mettre en œuvre les protocoles de la Convention de Barcelone, ainsi que les autres principaux mécanismes et instruments régionaux existants, constituent des outils essentiels pour la mise en œuvre de la Stratégie. Le système PAM est de première importance pour fournir un soutien et des orientations techniques aux Parties contractantes à la Convention, ainsi que pour la coordination des mesures de mise en œuvre et des processus de surveillance. **La Commission méditerranéenne du développement durable** est une structure clé au sein du système PAM pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie.

14. **Les pays** sont invités à se servir de la Stratégie comme un cadre favorable à une meilleure intégration du développement durable dans leurs politiques nationales. Ils sont encouragées à développer des synergies horizontales entre les différents domaines du gouvernement et des synergies verticales entre les différents niveaux de gouvernement, du local au central et inversement. **Les**

institutions intergouvernementales, régionales et subrégionales ont aussi un rôle très important, en travaillant en tandem les unes avec les autres et avec le système PAM, tout en facilitant les synergies avec les pays utilisant la Stratégie comme une plateforme commune.

15. Pour **la société civile**, la stratégie contient un ensemble d'orientations stratégiques qui renseignent le public sur son travail avec d'autres partenaires et fournissent un terrain fertile pour le développement de projets. La société civile peut également assurer des tâches importantes liées à la prise de conscience et à la sensibilisation. **Le secteur privé** est un autre partenaire essentiel, particulièrement dans l'émergence d'une économie verte et bleue, non seulement à travers la responsabilité sociale des entreprises, mais aussi à travers des processus de consommation et de production plus durables. Les outils d'analyse qui permettront la planification, l'évaluation et la diffusion des impacts et des actions relatives au développement durable, doivent être développés avec **la communauté scientifique**, qui elle-même a besoin de diriger ses capacités de recherche en appui à la définition des politiques. Pour **les bailleurs de fonds**, la stratégie contient un ensemble d'objectifs régionaux approuvés à la grande majorité, ainsi que des orientations stratégiques au sein de ces objectifs, ce qui aidera les bailleurs à orienter et évaluer leurs propositions de financement visant à promouvoir le développement durable dans la région.

16. La mise en place des structures institutionnelles adéquates est une priorité clé pour la mise en œuvre effective de la Stratégie. La Stratégie dans ce domaine repose sur deux piliers: mettre en place ou renforcer les structures de mise en œuvre du développement durable aux échelles nationale et régionale, tout en assurant leur financement adéquat ; établir des processus régionaux pour la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie.

17. La mise en œuvre de la Stratégie, basée sur l'ambitieuse mais nécessaire et réaliste vision d'instaurer une Méditerranée durable sur de solides fondations économiques et sociales, nécessite des ressources financières importantes. La Stratégie comprend une série de mesures pour renforcer la capacité de financement de sa mise en œuvre : un portefeuille de projets, les processus de renforcement des capacités et une facilité d'investissement pour le financement des actions de développement durable en Méditerranée.

18. Un système de suivi et des indicateurs pertinents sont nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie. Deux formes de suivi sont demandées, à la fois le suivi de mise en œuvre des actions recommandées dans la Stratégie, tel que le nombre de pays mettant en œuvre une action, et le suivi des progrès des problématiques plus larges de développement durable, tel que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, par exemple. Bien que les deux formes de suivi soient pertinentes pour la mise en œuvre de la Stratégie, les indicateurs et les approches sont différents. Ainsi, le suivi régulier de la Stratégie sera élaboré grâce à l'établissement d'un tableau de bord d'indicateurs de durabilité renseignés pour la Méditerranée.

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

1. Le développement durable tente d'appréhender les besoins des générations actuelles et futures, en utilisant les ressources naturelles et des écosystèmes de manière à les préserver et les maintenir, afin de garantir un accès équitable dans le présent et le futur. Il établit le cadre pour sécuriser le développement viable et durable et une existence décente pour tous, ce qui est particulièrement important dans le difficile contexte méditerranéen socio-économique actuel.

2. Le processus des Nations Unies concernant les Objectifs de développement durable, l'un des principaux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), prolonge les Objectifs du Millénaire pour le Développement et propose un ensemble d'objectifs cohérents avec et intégrés à l'Agenda de développement 2030 des Nations Unies.¹

3. Le développement durable revêt une importance fondamentale pour la Méditerranée : il s'agit d'une mer fermée, dans laquelle le renouvellement de l'eau est limité par l'étroitesse du passage vers l'océan et, pour cette raison, elle est particulièrement sensible à la pollution. En outre, le climat tempéré de la région en fait le foyer d'une grande diversité d'écosystèmes et d'espèces. La Méditerranée est également sujette à d'importantes pressions. Avec sa riche histoire et ses paysages naturels et culturels exceptionnels, ses côtes ont enregistré 31 % des arrivées touristiques internationales en 2011, ce chiffre ayant même dépassé les 35 % au cours des années précédentes. Parallèlement, les recettes du tourisme international ont atteint 190 milliards d'euros, représentant approximativement 26 % du total mondial.² Les agglomérations urbaines sur les côtes méditerranéennes ont entraîné le développement de grandes villes et de mégapoles, accompagnées de pressions résultant de l'augmentation de la population et de l'accumulation d'activités économiques dans un environnement particulièrement fragile. Les produits agricoles et le régime méditerranéens jouissent d'une réputation mondiale, mais dépendent entièrement de la durabilité des paysages ruraux, des ressources et de conditions de travail décentes. Les voies mondiales de navigation à travers la Méditerranée rendent la densité du trafic maritime exceptionnelle pour une zone semi-fermée. L'intérêt récent pour l'exploitation d'hydrocarbures et de minéraux dans les fonds marins méditerranéens comporte aussi des risques pour l'environnement marin.

4. Des écarts significatifs dans les niveaux de développement et les niveaux de vie entre les pays, ainsi que les conflits dans la région, qui affectent déjà les investissements et le développement de manière négative, représentent aussi des défis pour envisager un avenir durable du bassin méditerranéen. La fragilité de la région est d'autant plus aggravée qu'elle est sensible au changement climatique : dans son cinquième Rapport d'évaluation, le Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat a identifié les écosystèmes méditerranéens comme étant les plus impactés par les forces motrices du changement climatique mondial.

5. L'objectif de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 est de fournir un cadre politique stratégique, basé sur un vaste processus de consultation, afin de sécuriser un futur durable pour la région. Le raisonnement qui sous-tend la Stratégie est le besoin d'harmoniser les interactions entre les objectifs socio-économiques et environnementaux, d'adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, de guider les stratégies nationales pour le développement durable et de stimuler la coopération régionale entre les parties prenantes afin de mettre en œuvre le développement durable. La Stratégie repose sur la conviction selon laquelle l'investissement dans l'environnement est le meilleur moyen de sécuriser la création d'emplois durables et le développement socio-économique de long terme et constitue un vecteur essentiel pour atteindre les objectifs sociaux et économiques. C'est pourquoi la Stratégie se focalise sur les questions transversales qui se situent à l'interface entre environnement et développement. Elle aborde des questions qui transcendent les limites sectorielles, institutionnelles et réglementaires, soulignant les liens entre les questions environnementales et les défis économiques et sociaux, plutôt que des secteurs économiques spécifiques tels que le tourisme ou l'agriculture. Il est également attendu que la Stratégie favorise des synergies entre le travail d'importants acteurs et parties prenantes nationaux et régionaux, en fournissant un cadre

communément admis, améliorant de ce fait l'efficacité dans la mise en œuvre du développement durable en Méditerranée.

1.1. Contexte

6. Lors de la 12e Conférence des Parties à la Convention de Barcelone à Monaco en novembre 2001, conformément aux résultats du Sommet mondial sur le développement durable, les 21 pays méditerranéens et la Communauté européenne ont décidé de préparer une Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.

7. La Stratégie 2005-2015 a été développée à la suite d'un processus de consultation mobilisant les parties prenantes méditerranéennes, notamment les gouvernements et la société civile, au moyen de la participation d'organisations non gouvernementales et d'experts clés. La première Stratégie méditerranéenne pour le développement durable a été adoptée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 2005, lors de leur 14e réunion à Portoroz, en Slovénie.

8. La nécessité de la Stratégie demeure importante aujourd'hui : le contexte mondial et régional a changé de manière significative et les pressions sont encore plus prononcées. En même temps, de nouveaux instruments régionaux ont été développés, tels que la feuille de route pour l'application de l'Approche écosystémique³ et le Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée⁴ dans le cadre de la Convention de Barcelone, ainsi que le Plan d'action pour la Consommation et la Production Durables pour la Méditerranée⁵ en cours de préparation.

9. Avant tout, la présente Stratégie a été formulée en prenant en compte les résultats de la conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui met un accent particulier sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté et inclut un accord visant à rédiger les Objectifs de développement durable.

10. Simultanément, au niveau régional, le paysage est caractérisé par l'émergence et la consolidation d'initiatives se focalisant sur une collaboration accrue entre les rives sud et nord de la Méditerranée, telles que l'Union pour la Méditerranée⁶, l'organisation intergouvernementale promouvant des projets régionaux concrets sous les principes de copropriété et de la géométrie variable, qui a lancé l'initiative Horizon 2020 afin de dépolluer la mer Méditerranée d'ici 2020.⁷ D'autres initiatives régionales mettent l'accent sur des enjeux spécifiques à traiter à l'échelle méditerranéenne, focalisant sur les sources les plus significatives de la dégradation de l'environnement dans la région au moyen d'instruments tels que l'aménagement de l'espace maritime et l'efficacité des ressources.

Mandat pour la révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

11. À la lumière des résultats de Rio+20, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont demandé, lors de leur 18e Réunion ordinaire qui s'est déroulée à Istanbul, Turquie, en décembre 2013, qu'une révision de la Stratégie soit lancée (Décision IG.21/11), dans la perspective de soumettre une nouvelle stratégie aux Parties contractantes pour examen et adoption lors de leur 19e Réunion en février 2016 en Grèce. La Décision souligne l'importance des synergies avec le processus des Objectifs de développement durable, afin d'assurer une cohérence entre les objectifs et cibles aux échelles internationale et régionale méditerranéenne, tout en permettant des innovations et des spécificités régionales.

12. En outre, la Décision IG.21/11 souligne le besoin de synergies et de cohérences entre la Stratégie et d'autres initiatives régionales, à la fois celles coordonnées par le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et celles d'autres acteurs. En plus d'examiner les initiatives et instruments politiques au niveau régional, la révision de la Stratégie doit tenir compte des initiatives et/ou instruments du PAM, tels que

la feuille de route pour l'application de l'Approche écosystémique en Méditerranée, le Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières (2012-2019), le futur Programme-Cadre Régional sur l'Adaptation au Changement Climatique, le futur Plan Régional pour la Consommation et la Production Durables et la future feuille de route pour un Réseau global, écologiquement représentatif, effectivement lié et efficacement géré d'aires marines protégées méditerranéennes d'ici 2020. La Stratégie révisée devra également créer des liens avec d'autres stratégies régionales (existantes ou à finaliser) et cadres stratégiques.

Évaluations de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2005-2015

13. La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 s'inspire des conclusions de deux évaluations réalisées pour informer le processus révision : la première se focalise sur la mise en œuvre entre 2005 et 2010 et la seconde aborde l'influence de la stratégie régionale sur les stratégies nationales pour le développement durable.

14. En 2011, une évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie 2005-2015 a été réalisée cinq ans après son adoption, offrant nombre de conclusions utiles.⁸ Elle conclut que les principales réalisations à mi-parcours étaient : la signature du Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières ; les facteurs influant sur le développement récent de stratégies nationales pour le développement durable ; la perception large selon laquelle la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable était un document de référence utile pour les autorités publiques dans la mise en œuvre de stratégies nationales, sans affecter l'action politique en termes concrets. Les principales conclusions sont résumées ci-dessous :

- Pour certains des objectifs de la Stratégie de 2005, tels que l'assainissement et l'accès à l'électricité, la situation s'est améliorée, tandis que pour d'autres à l'instar du changement climatique, de l'intensité énergétique, l'eau et le tourisme durable (en particulier les objectifs environnementaux), la situation s'est aggravée.
- La Stratégie doit privilégier davantage les priorités émergentes, telles que l'adaptation au changement climatique et l'économie verte. De nouveaux indicateurs, tels que ceux liés aux flux de population causée par le changement climatique, entre autres, permettraient la surveillance plus détaillée des processus d'adaptation.
- Des cibles et indicateurs tangibles pour leur mesure doivent être élaborés.
- La mise en œuvre de la Stratégie a été très affectée par le cadre de gouvernance existant. Une organisation différente des rôles et du cadre d'organisation concernant le PNUE/PAM pour la Convention de Barcelone, y compris le rôle et les attentes des points focaux nationaux, est nécessaire afin de créer les canaux pour une mise en œuvre effective de la Stratégie. Le PAM doit créer et adapter les unités de travail existantes afin de fournir un service de surveillance pour les programmes existants et faire avancer les activités d'assistance technique, d'échange des connaissances, de renforcement des capacités, d'échange d'informations et de surveillance.
- La Stratégie doit inclure, dans la mesure du possible, des opportunités pour des synergies avec d'autres programmes, organisations et initiatives et, le cas échéant, indiquer l'échéancier et les modalités permettant ces synergies. Le milieu des affaires, les autorités locales ou leurs représentants, les universitaires et les organisations non gouvernementales doivent être plus impliqués au niveau national et au niveau de la Commission méditerranéenne de développement durable. L'amélioration des synergies entre les organisations internationales et régionales actives dans la Région Méditerranéenne serait également appropriée afin de maximiser les résultats des initiatives et réduire les incertitudes.
- Une explication des procédures, des ressources et de l'organisation pour la transformation de la Stratégie en actions au niveau national est nécessaire, étant donné que le passage d'un cadre

stratégique régional vers des politiques nationales n'est ni automatique ni simple, en particulier en prenant en compte les interdépendances entre les différents secteurs et niveaux d'administration et de gouvernance dans les pays.

15. En 2009, le Secrétariat du PAM a réalisé un examen et une évaluation des stratégies nationales pour le développement durable dans la Région Méditerranée afin de « fournir une évaluation globale des actions et initiatives réalisées à ce jour par les pays méditerranéens pour le développement durable et permettre ainsi une meilleure appréciation de l'état d'avancement ». L'évaluation a également examiné la relation et l'effet de la Stratégie sur le développement et la mise en œuvre de stratégies nationales pour le développement durable. Elle a conclu que la Stratégie avait joué un rôle plus important à l'échelle régionale qu'en termes de motivation des autorités au niveau national à produire leurs propres stratégies pour le développement durable. Toutefois, elle a noté que l'initiative du PAM pour aider à la préparation de stratégies nationales était utile et avait été bien reçue par un certain nombre de pays. En outre, même si les stratégies nationales étaient structurées autour des trois piliers du développement durable, les questions environnementales ont souvent éclipsé les deux autres piliers. L'évaluation a également mentionné qu'au niveau national, une seule institution gouvernementale, en général un ministère de l'Environnement, coordonne généralement le processus. Souvent, l'entité responsable de la coordination, de la formulation et de la mise en œuvre des stratégies pour le développement durable a rencontré des difficultés de leadership et de soutien de l'ensemble du gouvernement, en particulier lorsque les processus de la stratégie pour le développement durable n'étaient pas connectés à la planification et à la budgétisation du gouvernement. De plus, il y avait un risque que l'engagement interministériel s'estompe avec le temps, en particulier en temps de crise économique.

1.2. La Région Méditerranée

16. Avec sa longue histoire et son riche héritage naturel et culturel, la mer Méditerranée est un point de rencontre entre trois continents : l'Afrique, l'Asie et l'Europe. Entourée de 21 pays, c'est la mer semi-fermée la plus grande du monde.

De riches ressources naturelles et culturelles

17. Englobant sept écorégions marines⁹, 75 bassins hydrologiques côtiers et 224 régions administratives côtières, la mer Méditerranée occupe un bassin d'environ 2,6 millions de km². Elle dispose d'un littoral de 46 000 km et la profondeur moyenne de ses eaux avoisine les 1 500 m. Les systèmes fluviaux, principales sources d'éléments nutritifs et les activités humaines connexes ont un impact significatif sur la santé de la mer Méditerranée.

18. Sa variété d'écosystèmes marins et côtiers procure à la région l'une des faunes et des flores les plus riches du monde et une grande diversité d'habitats. Elle est reconnue comme étant l'un des 25 «points chauds» du monde et est caractérisée de zone de biodiversité exceptionnelle, comportant un nombre important d'espèces endémiques et des niveaux critiques de perte d'habitats. On estime entre 10 000 et 12 000 les espèces marines en Méditerranée, approximativement 8 500 espèces de faune macroscopique, plus de 1 300 espèces de plantes et 2 500 espèces d'autres groupes taxinomiques. Cela représente 4 à 18 % des espèces marines connues dans le monde, selon le groupe taxinomique, dans une zone couvrant moins de 1 % des océans du monde et moins de 0,3 % de leur volume.¹⁰

19. La Région Méditerranée abrite certains des établissements humains les plus anciens du monde, lui offrant un héritage et des paysages culturels uniques. Cette situation a forgé, sur plusieurs milliers d'années, des liens forts entre les habitants de la région et a renforcé le caractère d'« appartenance à la Méditerranée ». Malgré la diversité, l'identité régionale des pays méditerranéens a été renforcée par des siècles de commerce et de communication. Il s'agit toujours d'une des voies maritimes les plus

empruntées, représentant environ un tiers du total mondial des navires marchands : 220 000 navires de plus de 100 t traversent la mer Méditerranée chaque année.¹¹

20. L'état de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée est variable, toutefois toutes les parties de la région sont sujettes à de multiples pressions, agissant de manière simultanée et dans de nombreux cas chroniquement. Le rapport de 2012 sur l'état de l'environnement marin et côtier souligne les principales questions nécessitant des réponses politiques et de gestion coordonnées dans les années à venir afin d'endiguer la vague de dégradation des écosystèmes méditerranéens.¹² Les principaux moteurs de la dégradation environnementale listés sont le développement et l'étalement urbain, la contamination chimique, les déchets marins, le bruit marin, les espèces exotiques invasives et la surexploitation de nombreux stocks de poissons exploités commercialement. Les impacts principaux de ces moteurs sont : la contamination chimique des sédiments et du biote ; l'altération des conditions hydrographiques ; les changements de l'intégrité du sol marin et l'eutrophisation dans les zones côtières à proximité de larges rivières et/ou villes. En outre, le changement climatique apparaît également comme principal moteur du changement environnemental dans la région.

Zones côtières méditerranéennes : une interface vitale entre la terre et la mer

21. On estime qu'environ un tiers de la population méditerranéenne est concentrée dans les régions côtières tandis que plus de la moitié de la population réside dans les bassins hydrologiques côtiers. Selon le Plan Bleu, la population des régions côtières méditerranéennes est estimée à 150 millions d'habitants et celle des bassins hydrologiques s'élève approximativement à 250 millions, ce qui représente respectivement 33 % et 55 % de la population totale des pays riverains.¹³ Ce pourcentage atteint 65 % pour les pays du Sud de la région, avec environ 120 millions d'habitants.

22. La population des États riverains est passée de 276 millions en 1970 à 466 millions en 2010 et devrait atteindre 529 millions d'ici 2025. Cependant, la distribution de la population entre les pays méditerranéens de l'Union européenne et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée a changé considérablement au cours de cette période : en 1960, les pays du Sud et de l'Est représentaient 41 % de la population totale, aujourd'hui ce chiffre s'élève à 60 %. Cette croissance de la population est associée à une augmentation importante de la population urbaine qui est passée de 48 % en 1960 à 67 % en 2010. La majeure partie de cette urbanisation s'est effectuée le long des côtes : des villes telles qu'Alger et Tel-Aviv ont vu leur population augmenter de 5 à 10 fois entre 1950 et 2010.

Tendances socio-économiques

23. En 2010, les États méditerranéens représentaient 11,5 % du produit intérieur brut mondial, reculant légèrement par rapport aux 13,5 % de 1990. Au niveau régional, même si les taux de croissance dans les pays du Sud et de l'Est sont plus élevés que ceux des pays méditerranéens de l'Union européenne, l'écart demeure important : en 2011, le revenu moyen par habitant dans les pays du Sud et de l'Est (environ 6 000 dollars US) était 4,6 fois inférieur au revenu moyen dans les pays méditerranéens de l'Union européenne.¹⁴ La croissance économique dans les pays du Sud et de l'Est était accompagnée par des améliorations significatives dans les indicateurs sociaux de l'Indice de développement humain.¹⁵

24. Les activités basées sur les ressources (à savoir pêche, aquaculture, foresterie, agriculture et industries primaires), les industries secondaires (par exemple, transformation alimentaire, logement et construction) et les services (par exemple, transport maritime et tourisme) continueront d'être prépondérants dans le développement économique des régions méditerranéennes côtières. Le potentiel d'opportunités économiques dans les villes côtières demeure une force attractive puissante, attirant des populations de l'arrière-pays et alimentant l'immigration provenant souvent de zones rurales économiquement défavorisées. Ces nouveaux habitants des villes côtières nécessiteront des emplois, de la nourriture, de l'énergie, des logements et d'autres biens et services, exerçant de nouvelles pressions

sur les écosystèmes et les environnements côtiers et présentant ainsi un défi important de développement pour la Méditerranée.

25. Au sein de la région, la pauvreté continue à affecter de nombreuses personnes : le Forum arabe pour l'environnement et le développement indique qu'elle touche 65 millions de personnes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.¹⁶ L'insécurité économique est aggravée par des taux de chômage élevés au sein de la population en général et en augmentation chez les jeunes. De grandes disparités de revenus existent encore dans les pays et dans certains cas les chiffres de croissance masquent une détérioration du capital naturel.¹⁷ Ceci soulève des questions concernant la capacité des économies méditerranéennes à créer les millions de nouveaux emplois projetés d'ici 2020 pour accueillir les nouveaux arrivants sur le marché du travail, tout en contenant les taux de chômage actuels. Les impacts de la pauvreté et du chômage ont contribué à la marginalisation sociale, aggravée par les disparités de revenus et qui engendre une instabilité sociale et politique. Les demandes de changement dans l'ensemble de la région révèlent que les tensions économiques, sociales et environnementales croissantes et leurs conséquences sur la sécurité des moyens d'existence sont devenues insoutenables. Dans de nombreux pays, en l'absence de planification de développement durable, les conflits civils et armés ont augmenté. De la même manière, à l'échelle régionale, les enjeux socio-économiques actuels et émergents ainsi que leurs impacts restent très préoccupants pour le développement durable.

1.3. Formulation de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025

26. La révision de la Stratégie a été réalisée en trois phases. Le processus de révision a été lancé en février 2014 et un document de consultation a été rédigé. Sur la base de ce document, un vaste processus de consultation a été réalisé en avril 2014, se focalisant sur la vision et les problématiques à aborder dans la révision. Au cours de la réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable qui s'est tenue à Malte en juin 2014, le Comité a proposé une vision et une structure pour la nouvelle stratégie, basées sur six thèmes – qui sont ensuite devenus six objectifs globaux pour la Stratégie. Les six thèmes étaient basés sur un regroupement des problématiques de la première phase de consultation, ainsi que sur les thèmes issus de la proposition de 2014 du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable. Faisant écho à la décision prise lors de la 18e réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le Comité de pilotage a souligné que la Stratégie 2016-2025 devait se focaliser sur l'interface entre environnement et développement socio-économique. Les questions socio-économiques sont abordées dans la mesure où elles concernent les thèmes environnementaux qui s'y rapportent.

27. La deuxième phase concernait la rédaction de la Stratégie sur la base des contributions reçues au cours de la première phase. Une approche participative a également été conduite au cours de cette phase : six groupes de travail thématiques composés de parties prenantes clés ont été constitués afin d'apporter des contributions à la rédaction des sections thématiques. Des réunions en face-à-face ont complété les communications électroniques des groupes de travail. Dans la phase finale, la version préliminaire de la Stratégie a été soumise pour validation par la 16e réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable, en juin 2015 au Maroc, et l'approbation finale de la Stratégie sera recherchée au cours de la 19e Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 2016.

2. STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2025: OBJECTIFS, ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET ACTIONS

28. L'objectif de cette stratégie est de fournir un cadre politique stratégique pour sécuriser un futur durable dans la Région Méditerranée. L'argumentaire qui sous-tend la Stratégie réside dans le besoin d'harmoniser les interactions entre les objectifs socio-économiques et environnementaux, d'adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, de guider les stratégies nationales pour le

développement durable et de stimuler la coopération régionale entre les parties prenantes afin de mettre en œuvre le développement durable. À cet égard, le développement durable se traduit par le besoin de prendre en compte les objectifs environnementaux, sociaux et économiques dans la prise de décision à toutes les échelles et au sein de tous les secteurs. La Stratégie est fondée sur la conviction que l'investissement dans l'environnement est le meilleur moyen de sécuriser la création d'emplois durables et le développement socio-économique de long terme, et que cet investissement constitue un vecteur essentiel pour la réalisation des objectifs sociaux et économiques. La Stratégie se développe autour de la vision suivante :

Une Région Méditerranée prospère et pacifique dans laquelle les habitants bénéficient d'une grande qualité de vie et où le développement durable s'inscrit dans les limites de la capacité de charge d'écosystèmes sains. Ceci sera réalisé grâce à des objectifs communs, la forte implication de toutes les parties prenantes, la coopération, la solidarité, l'équité et la gouvernance participative.

29. Cette vision est reflétée dans le sous-titre de la Stratégie : ***Investir dans la durabilité environnementale pour atteindre le développement économique et social.***

30. Une série de principes directeurs guident aussi la stratégie : l'importance d'une approche intégrée de la planification environnementale et du développement ; une ouverture vers une pluralité des futurs modèles de développement ; une approche équilibrée du développement territorial ; les principes de précaution et de « pollueur payeur » ; une approche participative en politique et dans la prise de décision ; l'importance des politiques fondées sur des preuves ; la réconciliation du long terme et du court terme en ce qui concerne la planification et l'évaluation (au moins sur quelques décennies) ; la transparence ; le partenariat entre le système PAM et d'autres organisations internationales et régionales.

31. La Stratégie se focalise sur des problématiques transversales qui sont au cœur de l'interface entre environnement et développement. Elle est basée sur une série de thèmes transversaux, sélectionnés pour favoriser une approche intégrée pour appréhender les questions de durabilité, comme suit : Mer et côtes, Ressources naturelles, développement rural et alimentation ; Villes durables ; Climat ; Transition vers une économie verte ; Gouvernance.

32. Les trois premiers thèmes reflètent une approche territoriale où les questions complexes de durabilité peuvent être abordées ensemble : la préoccupation concernant les mers et les côtes, principal acquis de Rio+20, est une pierre angulaire de la coopération dans le cadre de la Convention de Barcelone ; les espaces ruraux fournissent un contexte pour appréhender une série de questions rurales interdépendantes ; les villes constituaient le thème de la 18e Conférence des Parties à la Convention de Barcelone en 2013 à Istanbul. Les trois thèmes transversaux sont les suivants : le changement climatique, qui constitue une question majeure de durabilité d'un point de vue mondial et régional ; l'économie verte, qui constitue un lien entre l'environnement et l'économie et a occupé une place centrale au Sommet Rio+20 ; la gouvernance, qui a émergé au cours des consultations en tant que question prioritaire pour la mise en œuvre de la durabilité en Méditerranée. Ces thèmes ont été utilisés comme base pour la formulation des six objectifs de la Stratégie, comme suit :

1. Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières ;
2. Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural ;
3. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables ;
4. Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée ;
5. Opérer une transition vers une économie verte et bleue ;
6. Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable ;

33. Ces objectifs correspondent étroitement à ceux couverts par les Objectifs de développement durable adoptés en septembre 2015 par les Nations Unies, comme indiqué dans le Tableau 1 ci-dessous. Néanmoins, en raison de la nature transversale des objectifs, presque tous les Objectifs de développement durable sont indirectement liés aux objectifs de la Stratégie.

Tableau 1. Liens entre les objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 et les Objectifs de développement durable

Objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025	Objectifs de développement durable
1. Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières	14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines pour un développement durable
2. Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural	2. Éradiquer la faim, atteindre la sécurité alimentaire et une nutrition améliorée et promouvoir une agriculture durable 15. Protéger, rétablir et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, combattre la désertification, freiner et inverser la dégradation des terres et mettre un terme à la perte de biodiversité 6. Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous
3. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables	11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables 7. Garantir un accès à une énergie économiquement abordable, fiable, durable et moderne pour tous
4. Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée	13. Prendre d'urgence des mesures pour atténuer le changement climatique et ses impacts
5. Transition vers une économie verte et bleue	8. Promouvoir une croissance économique continue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous 9. Mettre en place des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation 12. Instaurer des modèles de consommation et de production durables
6. Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable	16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux 17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable
Objectifs de développement durable transversaux liés aux questions sociales	1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde 3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous et à tous les âges 4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie 5. Réaliser l'égalité de sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles 10. Réduire les inégalités entre et au sein des pays

Les six objectifs représentent la colonne vertébrale de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025. Chaque objectif couvre un éventail de problématiques de durabilité, comme présenté dans l'Encadré 1.

Encadré 1. Liste des questions abordées par les six objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025

1. Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières

- Dégradation environnementale continue et risques accrus provenant de la pollution et du bruit marins
- Perte de biodiversité
- Fragmentation et dégradation de l'écosystème
- Exploitation non durable des ressources vivantes et espèces exotiques dans les systèmes écologiques
- Impacts de l'exploitation de ressources marines non biologiques
- Prises accidentelles d'espèces menacées
- Urbanisation linéaire côtière croissante entraînant une protection et une gestion inadéquate de la terre, étalement urbain en raison des constructions illégales, de l'embourgeoisement des côtes et du développement touristique non limité

2. Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural

Ressources naturelles et services écosystémiques

- Perte de la biodiversité et de variétés locales de cultures et d'espèces indigènes due aux facteurs suivants :
 - Surexploitation ou usage illégal de l'eau et d'autres ressources naturelles
 - Perte, dégradation, fragmentation et absence de valorisation des habitats
 - Espèces exotiques et envahissantes
 - Organismes génétiquement modifiés
 - Changement climatique
- Pollution du sol, de l'eau et de l'air
- Dégradation et fragmentation des écosystèmes boisés, notamment les forêts
- Zones protégées à risque en raison d'une couverture spatiale, d'une planification, d'une gestion et de financement insuffisants
- Prise de conscience insuffisante des services écosystémiques et de leurs bénéfices économiques de la part de la société, des industries et des décideurs politiques et absence d'évaluation appropriée
- Questions transversales dans la gestion des ressources naturelles et de l'élevage

Développement rural et alimentation

- Vulnérabilité des petits producteurs face aux changements économiques et climatiques et rareté des ressources naturelles
- Faible fourniture de services sociaux et d'infrastructures dans certaines zones rurales
- Perte de terres agricoles, érosion et désertification
- Inégalités socio-économiques affectant les populations rurales, en particulier les femmes et les jeunes
- Déficit logistique au niveau local, national et régional, y compris absence d'un accès pour les petits producteurs locaux à la terre, l'eau, les crédits et les marchés
- Production agricole et marchés contrôlés par les grands opérateurs, laissant un accès limité aux petits producteurs et aux produits locaux
- Perte du savoir-faire traditionnel et vieillissement des agriculteurs
- Organisation collective insuffisante et absence de participation des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles
- Insuffisante considération du lien entre l'eau, la terre et la sécurité alimentaire

3. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables

- Dégradation de la qualité de vie et de la santé urbaines en raison de la circulation, du bruit, de la mauvaise qualité de l'air, de moyens insuffisants d'assainissement et d'une génération accrue de déchets urbains
- Réduction de la résilience aux risques naturels et provoqués par l'homme, en particulier ceux générés par le changement climatique
- Cohésion économique et sociale urbaine insatisfaisante, en particulier dans les bidonvilles et les établissements urbains informels, ce qui renforcée par les déséquilibres territoriaux et régionaux, entraînant une migration rurale vers les grandes villes qui elle-même favorise la pauvreté urbaine
- Demande énergétique accrue, associée à une utilisation inefficace de l'énergie
- Dégradation des zones urbaines historiques

- Hausse continue de la génération de déchets en raison de l'augmentation de la population et de la consommation
- Faible capacité des autorités locales pour les formes intégrées de gestion urbaine

4. Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée

- Connaissances scientifiques et instruments concernant le changement climatique insuffisamment accessibles et insuffisamment utilisés dans la prise de décision
- Dommages causés par le changement climatique, y compris les événements extrêmes et les changements stables sur le long terme, augmentation des zones et secteurs vulnérables
- Tendance croissante des émissions de gaz à effet de serre au sein et au-delà du secteur de l'énergie
- Rythme lent dans l'émergence de sociétés respectueuses du climat en raison de l'accès limité aux meilleures techniques et pratiques disponibles de développement alternatif
- Coûts de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique non satisfaits au niveau national et régional
- Recours trop systématique au financement public et aux initiatives menées par les États

5. Transition vers une économie verte et bleue

- Inégalités socio-économiques entre et au sein des pays et chômage élevé en particulier chez les jeunes et les femmes
- Croissance économique ne prenant pas en compte les impacts environnementaux et sociaux
- Modes de vie non durables basés sur des modèles de consommation élevée des ressources et de faibles taux de recyclage, sensibilisation limitée des consommateurs et informations insuffisantes sur la production
- Installations de productions nocives pour l'environnement et inefficaces
- Flux d'investissement finançant des installations non durables et des infrastructures inefficaces
- Incertitudes politiques augmentant le risque d'investissements dans les technologies et processus verts
- Mauvais « signal prix » et « signal marché » et incitatifs fiscaux ne mettant pas en valeur le capital et les externalités intangibles et naturels
- Marchés et coopération inefficaces au niveau régional
- Faibles niveaux de compétitivité économique régionale
- Dépendance relativement élevée à l'égard des ressources naturelles pour le développement économique

6. Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable

- Faibles capacités pour répondre aux urgences et faible compréhension de la relation entre les flux de population et la durabilité environnementale
- Faible niveau de participation dans la prise de décision à différents niveaux
- Fragmentation de la responsabilité dans les différents niveaux de gouvernance et entre les secteurs et absence de décentralisation
- Absence de cohérence et de subsidiarité entre les différents niveaux de prise de décision
- Planification, gestion et mise en œuvre insuffisantes pour ce qui concerne les instruments réglementaires existants
- Sensibilisation, éducation, recherche et innovation inadéquates concernant le développement durable
- Nécessité de faire avancer les concepts de responsabilité envers le public dans les instruments existants pour une gouvernance meilleure et plus équitable et une participation du public plus efficace et efficiente
- Insuffisance, indisponibilité et manque de fiabilité des connaissances et données scientifiques

34. Une série d'orientations stratégiques a été formulée pour chacun des six objectifs de la Stratégie pour garantir que les problématiques pertinentes sont abordées. Le Tableau 2 énumère les orientations stratégiques pour chaque objectif. En raison de la nature transversale des objectifs, il existe des liens entre les orientations stratégiques et la mise en œuvre d'une orientation stratégique peut, par synergie, affecter la mise en œuvre d'une autre. D'autres directions et actions stratégiques ont été élaborées dans le Chapitre 3 qui se focalise sur l'assurance de la mise en œuvre et de la Stratégie et de son suivi.

Tableau 2. Orientations stratégiques relatives aux objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025

Objectif	Orientations stratégiques
1. Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières	1.1 : Renforcer la mise en œuvre et le respect des obligations des Protocoles de la Convention de Barcelone et d'autres initiatives et instruments politiques régionaux complétés par des approches nationales
	1.2 : Mettre en place et appliquer des mécanismes réglementaires, y compris la planification de l'espace maritime, afin de prévenir et contrôler les exploitations non durables des ressources en haute mer
2. Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural	2.1 : Promouvoir l'utilisation, la gestion et la conservation durables des ressources naturelles et des écosystèmes
	2.2 : Promouvoir la conservation et l'utilisation de variétés de plantes indigènes ou traditionnelles et des races d'animaux domestiques, valoriser les connaissances et pratiques traditionnelles dans les décisions de gestion rurale
	2.3 : Promouvoir les réseaux de zones écologiquement protégées aux niveaux national et méditerranéen et sensibiliser davantage les parties prenantes sur la valeur des services écosystémiques et les implications de la perte de la biodiversité
	2.4 : Promouvoir un développement rural inclusif et durable, avec un accent particulier sur l'éradication de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes, y compris un accès équitable et durable aux services locaux de base pour les communautés rurales
	2.5 : Assurer l'accès des producteurs locaux aux canaux de distribution et marchés, y compris le marché du tourisme
3. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables	3.1 : Appliquer des processus de planification territoriale holistiques et intégrés et autres instruments pertinents, améliorer le respect des obligations des règles et règlements respectifs, afin d'accroître la cohésion économique, sociale et territoriale et réduire les pressions sur l'environnement
	3.2 : Encourager l'urbanisation inclusive et renforcer les capacités de planification et de gestion intégrée des établissements humains
	3.3 : Promouvoir la protection et la réhabilitation des zones urbaines historiques
	3.4 : Promouvoir une gestion durable des déchets dans le contexte d'une économie plus circulaire
	3.5 : Promouvoir des modèles d'aménagement du territoire urbain et des options technologiques qui réduisent la demande de transport et stimulent la mobilité et l'accessibilité durables dans les zones urbaines
	3.6 : Promouvoir la construction de bâtiments verts afin de contribuer à la réduction de l'empreinte écologique de l'environnement bâti
	3.7 : Renforcer la résilience urbaine afin de réduire la vulnérabilité face aux risques naturels et provoqués par l'homme, y compris le changement climatique
4. Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée	4.1 : Accroître la connaissance scientifique, sensibiliser et développer des capacités techniques pour faire face au changement climatique et assurer une prise de décision éclairée à tous les niveaux, reconnaissant et protégeant les services climatiques d'adaptation et d'atténuation des écosystèmes naturels
	4.2 : Accélérer la formulation de solutions intelligentes et résilientes face au changement climatique
	4.3 : S'appuyer sur les mécanismes financiers existants et émergents, y compris les instruments internationaux et nationaux, et renforcer l'engagement des secteurs privé et financier
	4.4 : Encourager les réformes institutionnelles, politiques et réglementaires pour l'intégration effective des réponses aux changements climatiques dans les cadres de développement nationaux et locaux, en particulier dans le secteur de l'énergie
5. Transition vers une économie verte et bleue	5.1 : Créer des emplois verts et décents pour tous, en particulier les jeunes et les femmes afin d'éradiquer la pauvreté et renforcer l'inclusion sociale
	5.2 : Réviser les définitions et les mesures du développement, du progrès et du bien-être
	5.3 : Promouvoir des modèles de consommation et production durables
	5.4 : Encourager l'innovation écologique et sociale
	5.5 : Promouvoir l'intégration des principes et critères de durabilité dans la prise de décision en matière d'investissement public et privé
	5.6 : Assurer un marché plus vert et plus inclusif qui intègre le réel coût environnemental et social des biens et services afin de réduire les externalités sociales et environnementales
6. Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable	6.1 : Renforcer le dialogue et la coopération régionale, subrégionale et transfrontière, notamment sur la préparation aux situations d'urgence
	6.2 : Promouvoir l'engagement de la société civile, des scientifiques, des communautés locales et autres parties prenantes dans le processus de gouvernance à tous les niveaux, afin de sécuriser des processus inclusifs et l'intégrité dans la prise de décision
	6.3 : Promouvoir la mise en œuvre et le respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, notamment à travers la cohérence des politiques au moyen de la coordination interministérielle
	6.4 : Promouvoir l'éducation et la recherche pour le développement durable
	6.5 : Renforcer les capacités régionales de gestion de l'information

35. Les orientations stratégiques sont complétées par des mesures à prendre aux niveaux national et régional, assorties d'indications concernant les responsables, les périodes et les indicateurs. Des initiatives phares sont également identifiées, illustrant la vision de la Stratégie de manière exemplaire et révélatrice d'une action régionale ou (multi) nationale avec un potentiel de résultats, de démonstration et de visibilité important.

36. Une série de cibles a également été développée pour la Stratégie, prenant en compte sa focalisation sur l'interface entre l'environnement et le développement socio-économique. La principale source pour les cibles a été les Objectifs de développement durable. Les cibles sont résumées par objectif dans le Tableau 3 ci-dessous et figurent dans la Stratégie sous l'objectif et l'orientation stratégique respectifs.

Tableau 3. Cibles de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025

Objectif	Cible (les chiffres entre parenthèses renvoient aux cibles de la dernière version de la proposition finale pour le Sommet des Nations Unies de septembre 2015 qui a adopté l'Agenda de développement 2030)
1	D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international, compte tenu des informations scientifiques disponibles les plus fiables (14.5)
1	D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir une production durable maximale compte tenu des caractéristiques biologiques (14.4)
2	Prendre des mesures urgentes et significatives pour réduire la dégradation et la fragmentation des habitats naturels, stopper la perte de biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction, ainsi que prendre d'autres mesures si besoin d'ici à 2030 (15.5)
3	D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays (11.3)
3	D'ici à 2030, réduire de manière significative la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation (12.5)
5	D'ici à 2025, la majorité des pays méditerranéens sont engagés dans des programmes de marchés publics verts ou durables
6	D'ici à 2025, deux tiers des pays méditerranéens ont accédé à la Convention d'Aarhus

37. La Stratégie considère comme acquise la mise en œuvre de toutes les obligations nationales et internationales, même si elle ne les mentionne pas explicitement. Ces dernières incluent les politiques et stratégies pertinentes de l'Union européenne, y compris la Stratégie Europe 2020 et la Feuille de route pour une Europe efficiente dans l'utilisation des ressources – pour les Parties envers qui ces instruments constituent des obligations.

38. Les actions proposées visent à fournir des directions et une source d'inspiration dans la mesure où elles résument les opportunités pour le développement d'actions nationales et de collaboration régionale au sein et en dehors du système PAM pour une mise en œuvre effective de la Stratégie. Il est entendu que tous les pays n'ont pas forcément besoin ni ne disposent des ressources pour entreprendre toutes les actions proposées au niveau national. Il peut être préférable, conformément aux procédures nationales de planification, d'adapter les actions proposées aux besoins nationaux. Les actions nationales doivent ainsi servir de cadre de référence pour aider les pays à concevoir des politiques nationales afin de mettre en œuvre les orientations stratégiques. Dans le cadre de la Stratégie, qui se focalise sur la Région Méditerranée, les autorités régionales des pays sont incluses sous le terme «autorités locales».

Objectif 1 : Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières

39. L'objectif relatif à « la mer et les côtes » est résolument et historiquement ancré dans l'approche par bassin adoptée par le PAM et la Convention de Barcelone. Le PAM de 1975 était le premier programme des mers régionales adopté sous l'égide du PNUE. En 1976, les pays méditerranéens et la Communauté européenne adoptaient la Convention de Barcelone. Depuis, divers protocoles additionnels à la Convention ont été adoptés pour aider à la protection de la mer Méditerranée et de ses zones côtières. Les protocoles couvrent actuellement les immersions des navires et aéronefs, la pollution par les navires et les situations critiques, la pollution tellurique, les aires spécialement protégées et la diversité biologique, la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, les déchets dangereux et, plus récemment, la gestion intégrée des zones côtières.¹⁸

40. La Stratégie de 2005 a établi les espaces marins et côtiers comme figurant parmi les sept domaines d'action prioritaires, jugeant cette priorité comme essentielle pour la réalisation de progrès réels dans le développement durable de la Méditerranée. Les années qui ont suivi ont connu un certain nombre de développements subrégionaux, régionaux et mondiaux liés à cet objectif, incluant :

- **Une plus grande visibilité accordée aux problématiques marines dans le développement durable.** Rio+20 a accordé plus d'importance aux questions marines grâce à son chapitre sur les océans et les mers. De plus, il existe une reconnaissance croissante du rôle des aires marines dans le développement économique, comme l'illustre le concept d'économie bleue. A l'échelle méditerranéenne, la Déclaration d'Istanbul¹⁹ contient un engagement de la part des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, à savoir « faire de la Méditerranée un modèle de référence dans la mise en œuvre des activités relatives à la protection efficace du milieu marin et côtier ainsi que dans la participation au développement durable ».
- **Des instruments politiques régionaux plus puissants en vertu de la Convention de Barcelone.** L'adoption (2008) et l'entrée en vigueur (2011) du Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières de Méditerranée ont reconnu l'importance de l'approche de gestion intégrée pour le développement durable des zones côtières. De plus, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone se sont engagées à appliquer l'approche basée sur l'écosystème – à travers la feuille de route pour l'application de l'Approche écosystémique – à la gestion des activités humaines, tout en permettant une utilisation durable des biens et des services maritimes, en vue d'atteindre ou de maintenir un bon état écologique de la mer Méditerranée et de ses régions côtières, leur protection et leur conservation, et de prévenir toute nouvelle détérioration.
- **Le développement de politiques subrégionales.** La Directive cadre Stratégie pour le milieu marin de l'Union européenne (2008) et les critères et indicateurs associés sont devenus applicables aux États membres de l'Union européenne. En outre, la planification de l'espace maritime est reconnue en tant qu'outil important de planification intégrée.²⁰ La Stratégie de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR) est également mise en œuvre à une échelle subrégionale, avec un pilier spécialement dédié à la Croissance Bleue.²¹
- **Le lancement d'un processus régional en 2008 pour la mise en place d'aires protégées dans les zones situées au-delà des juridictions nationales,** sur la base de propositions conjointes par les pays voisins pour l'inclusion dans la Liste des aires spécialement protégées d'intérêt méditerranéen.

- **La reconnaissance à l'échelle mondiale des aires marines méditerranéennes nécessitant une protection, y compris les zones sous juridiction nationale et les habitats en mer profonde.** La 12^e réunion de la Conférence des Parties à Convention sur la diversité biologique en 2014 a énuméré 15 zones méditerranéennes remplissant les critères scientifiques pour constituer des aires marines d'importance biologique ou écologique, en raison des questions liées à la conservation ou à l'usage durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales.

41. La prise de conscience croissante de la valeur économique de la haute mer et la nécessité d'une croissance bleue a favorisé un accroissement de l'exploration et de l'exploitation de ressources non biologiques en haute mer (par exemple : pétrole, gaz) et souligné le besoin d'une planification maritime intégrée forte pour soutenir le développement durable.²² Ainsi, la Stratégie promeut le concept d'économie bleue au moyen de partenariats solides entre les secteurs maritimes et les autorités publiques concernant l'usage durable et équitable des aires et ressources marines. En outre, l'élan mondial derrière l'évaluation des vulnérabilités et des impacts du changement climatique et la fourniture d'une réponse efficace et efficiente a pris de l'ampleur au cours de cette dernière décennie, entraînant une inclusion et une intégration accrue du changement climatique dans de nombreux secteurs associés aux aires marines et côtières.

La Stratégie pour les aires marines et côtières repose sur deux piliers :

- Renforcer la mise en œuvre et le respect des obligations des Protocoles de la Convention de Barcelone et d'autres initiatives et instruments politiques régionaux complétés par des approches nationales (orientation stratégique 1.1) ;
- Mettre en place et appliquer des mécanismes réglementaires, y compris la planification de l'espace maritime, afin de prévenir et contrôler les exploitations non durables des ressources en haute mer (orientation stratégique 1.2).

42. Les actions nationales en vertu de l'orientation stratégique 1.1 incluent le renforcement de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles additionnels, en s'intéressant en particulier au Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières, aux initiatives nationales de conservation côtière et à la feuille de route pour l'application de l'Approche écosystémique, ainsi qu'à la fourniture de protocoles ratifiés au moyen de politiques nationales et actions prioritaires renforcées. Ces processus, développés plus en détail dans l'orientation stratégique 6.3 (objectif de gouvernance), seront soutenus par des feuilles de route régionales/subrégionales pour la fourniture de protocoles et la coordination renforcée, l'échange de bonnes pratiques, y compris le transfert de technologies et de connaissances locales. Des efforts conjoints seront mis en œuvre pour les zones côtières et marines protégées de la mer Méditerranée, y compris les aires au-delà des juridictions nationales, dans le cadre des efforts plus larges pour mettre en œuvre le Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en Méditerranée (PAS BIO). La cible de cette orientation stratégique consiste à conserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles, d'ici 2020. Le soutien au Fonds d'affectation spéciale pour les aires marines protégées méditerranéennes est souligné comme étant une initiative phare.

Orientation stratégique 1.1 : Renforcer la mise en œuvre et le respect des obligations des Protocoles de la Convention de Barcelone et d'autres initiatives et instruments politiques régionaux complétés par des approches nationales			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
1.1.1. Renforcer la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et d'autres instruments de politiques régionales par une meilleure hiérarchisation et une gestion basée sur les résultats au travers des ministères disposant de portefeuilles et de budgets environnementaux et dotés d'organismes d'exécution.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, secteur privé, société civile	En cours	Nombre de ratifications et niveau de respect des obligations selon les rapports des Parties contractantes Pourcentage d'aires marines et côtières conservées Cible : d'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international, compte tenu des informations scientifiques disponibles les plus fiables
1.1.2. Mettre en œuvre la feuille de route pour l'application de l'Approche écosystémique afin d'obtenir des écosystèmes marins sains et conserver la biodiversité marine.	PNUE/PAM, gouvernements nationaux	En cours	Indicateurs de l'Approche écosystémique du PNUE/PAM
1.1.3. Traduire le Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières (si ratifié) et son Plan d'action dans les politiques nationales et approfondir son application.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, avec le soutien du PNUE/PAM (CAR/PAP)	2016-2020	Statut de la mise en œuvre des articles du Protocole
1.1.4. Soutenir les initiatives nationales de conservation des côtes et renforcer ou élaborer des lois nationales spécifiques pour la conservation des zones côtières s'appuyant sur des concepts comme les tutelles publiques.	Gouvernements nationaux	En cours	Nombre d'initiatives et d'instruments légaux visant spécifiquement la conservation des côtes
1.1.5. Créer ou renforcer les 'nœuds de livraison' pour les protocoles ratifiés en établissant des priorités nationales et en renforçant les politiques.	Gouvernements nationaux	2016-2020	Liste des 'nœuds de livraison' par Partie contractante
1.1.6. Mise en œuvre du Programme de travail régional pour les aires marines et côtières protégées en Méditerranée, y compris les aires au-delà des juridictions nationales, et ses feuilles de route connexes.	Institutions régionales, gouvernements nationaux	En cours	Progrès de mise en œuvre du Programme de travail régional pour les aires marines et côtières protégées en Méditerranée
1.1.7. Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région	CAR/ASP en coopération avec les institutions régionales, les autorités	En cours	Etat de la mise en œuvre du PAS BIO et ses plans d'action nationaux connexes

Orientation stratégique 1.1 : Renforcer la mise en œuvre et le respect des obligations des Protocoles de la Convention de Barcelone et d'autres initiatives et instruments politiques régionaux complétés par des approches nationales			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
méditerranéenne (PAS BIO) et ses plans d'action nationaux connexes.	nationales, la société civile		
Régional			
1.1.8. Améliorer la coordination régionale et subrégionale, échanger les bonnes pratiques y compris les transferts de technologies et les connaissances locales.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, PNUE/PAM	En cours	Nombre de réunions régionales sur la coordination régionale et subrégionale sur les mers et les côtes Nombre de programmes d'échange annuels de bonnes pratiques sur les mers et les côtes
1.1.9. Élaborer des feuilles de route régionales et subrégionales, lorsqu'elles font défaut, pour la mise en œuvre de tous les protocoles de la Convention de Barcelone en synergie avec d'autres instruments politiques régionaux, le cas échéant.	Institutions régionales, gouvernements nationaux	2016-2020	Nombre de feuilles de route mises en place et statut de leur mise en œuvre
Initiative phare			
1.1.10. Soutenir le fonds régional d'affectation spéciale pour les aires marines protégées méditerranéennes	France, Monaco, Tunisie et autres pays	En cours	Nombre d'États soutenant et/ou bénéficiant du Fonds

43. Afin d'aborder les questions résultant de l'exploitation non durable des ressources marines biologiques et non biologiques (orientation stratégique 1.2), la Stratégie prévoit la promotion de l'économie bleue pour un usage durable et équitable des aires et des ressources marines. Elle souligne également la nécessité vitale de mettre en œuvre des législations et mesures politiques pertinentes au niveau national, y compris les exigences de la Convention de Barcelone, en particulier le Protocole «offshore» et son Plan d'action, ainsi que les procédures d'évaluation de l'impact environnemental (EIE) et d'évaluation environnementale stratégique (EES), avec un accent particulier sur l'exploration et l'exploitation des ressources biologiques en haute mer. Un processus régional intégré de planification marine fondé sur l'approche de planification de l'espace maritime, intégrant les principes de l'ESE, de l'EIE et l'approche écosystémique soutiendra la mise en œuvre de l'orientation stratégique. Une cible en vertu de cette orientation stratégique consiste à réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir une production durable maximale compte tenu des caractéristiques biologiques, d'ici à 2020.

Orientation stratégique 1.2 : Mettre en place et appliquer des mécanismes réglementaires, y compris la planification de l'espace maritime, afin de prévenir et contrôler les exploitations non durables des ressources en haute mer			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
1.2.1. Promouvoir et soutenir le concept d'économie bleue au moyen d'un partenariat solide entre les secteurs maritimes et les autorités publiques en ce qui concerne l'utilisation durable et équitable des aires et ressources marines.	Gouvernements nationaux, institutions régionales, PNUE/PAM	En cours	Pourcentage de la contribution des activités maritimes au produit national brut Moyens de subsistance et économies côtiers (élément de l'Indice de santé des océans ²³)
1.2.2. S'assurer que les instruments réglementaires, y compris l'évaluation environnementale stratégique et l'évaluation de l'impact environnemental, les lignes directrices du développement national et les critères d'appel d'offres pour l'exploration et l'extraction soient mis en place de manière efficace et, le cas échéant, amender les cadres réglementaires nationaux.	Gouvernements nationaux, institutions régionales	2016-2019	Etat de la capacité réglementaire pour l'exploitation en haute mer
1.2.3. Appliquer les mesures législatives et politiques pertinentes pour contrôler l'exploitation en haute mer conformément aux exigences nationales et régionales, y compris les régimes de responsabilité.	Gouvernements nationaux, institutions régionales, secteur privé	En cours	Partage des projets d'exploitation en haute mer sur lesquels s'exercent les contrôles réglementaires
1.2.4. Traduire le Protocole « offshore » (si ratifié) et son Plan d'action dans les politiques nationales et approfondir davantage leur mise en œuvre.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, avec le soutien du PNUE/PAM (REMPEC)	En cours	Pourcentage des objectifs atteints en vertu du Plan d'action « offshore » méditerranéen (cible : 100 % des objectifs atteints d'ici 2024)
1.2.5. Protéger la pêche méditerranéenne en s'assurant que tous les stocks de pêche sont pêchés de manière efficace et durable.	Gouvernements nationaux, institutions régionales	2016-2020	Etat de conservation des stocks de poisson en Méditerranée Cible : d'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir une production durable maximale compte tenu des caractéristiques biologiques
Régional			
1.2.6. Préparer un programme régional sur l'évaluation et le contrôle de l'exploration et de l'exploitation des ressources non biologiques en haute	Institutions régionales, secteur privé,	2016-2020	Statut du programme régional sur les opportunités d'évaluation et de contrôle de l'exploration et de

mer, sur la base de l'approche de planification de l'espace maritime, y compris les normes d'exploitation en haute mer compatibles avec un bon état écologique.	avec le soutien du PNUE/PAM		l'exploitation des ressources non biologiques en haute mer Nombre de pays utilisant la planification de l'espace maritime d'ici 2020 et 2025
1.2.7. Mettre en place un processus pour renforcer l'échange de bonnes pratiques sur les approches de contrôle.	PNUE/PAM et autres institutions régionales, secteur privé	2020-2025	Statut du processus d'échange de bonnes pratiques

Objectif 2 : Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural

44. Les zones rurales méditerranéennes sont relativement diversifiées en raison de leur histoire, leur culture, leurs conditions naturelles, la densité de leur population, leurs établissements humains, leurs structures économiques et leurs ressources humaines. Elles demandent donc des interventions politiques différentes, mais elles partagent un potentiel d'établissement de nouvelles bases de développement économique et social.²⁴

45. En abordant l'usage des ressources naturelles dans les zones rurales, une attention particulière doit être accordée à la protection des écosystèmes terrestres, qui fournissent des biens et services essentiels au développement humain. Ces services vont de la nourriture à l'eau en passant par les plantes médicinales, les combustibles, le bois et les matériaux de construction. Le maintien du bon état et de la santé de ces écosystèmes est ainsi fondamental à la fois pour la conservation de la biodiversité et le bien-être humain.

46. Les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique – conservation de la diversité biologique, utilisation durable de ses éléments, partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques – reflètent l'importance de ce domaine. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique fixe 5 buts stratégiques et 20 objectifs à atteindre d'ici à 2020.²⁵ L'objectif est non seulement de garantir la conservation de toutes les composantes de la diversité biologique, mais aussi d'aborder des aspects socio-économiques essentiels, tels que la réduction de la pauvreté, l'agriculture durable, l'aquaculture et la foresterie, les besoins des femmes, les communautés locales, les connaissances traditionnelles, la participation du public.

47. Les pays méditerranéens du Nord ont connu un abandon des terres agricoles et des pâturages et les campagnes de reboisement ont été efficaces, tandis que dans les pays méditerranéens du Sud et de l'Est les pressions sur les écosystèmes demeurent importantes, en particulier dans les pays nord-africains en raison de la forte pression démographique sur les ressources foncières et en eau, l'étalement urbain, la surexploitation des forêts et le surpâturage.²⁶ En outre, les processus de désertification sont exacerbés par le changement climatique, entraînant une aridité et des événements extrêmes (longues périodes de sécheresse, inondations catastrophiques des terres et du bétail, longues vagues de froid), ayant d'importantes retombées sur les agriculteurs. Dans ce contexte, la coopération alimentaire au sein des pays méditerranéens est aussi un point clé pour ce qui concerne la situation des pays du Sud et de l'Est et les complémentarités existantes entre le Nord et le Sud.

48. Le secteur agroalimentaire méditerranéen consomme une part importante des ressources rurales et constitue l'un des principaux facteurs de dégradation de l'environnement du fait de processus tels que la désertification des sols peu productifs et la pollution provenant de l'agriculture. Simultanément, ce secteur est un acteur clé dans la conservation du paysage agricole méditerranéen et l'apport de moyens de subsistance et d'emplois. La gestion durable des ressources naturelles, du développement rural, de la production et de la sécurité alimentaires sont des aspects interdépendants qui assurent le bien-être des

communautés rurales et fournissent des intrants significatifs aux industries en aval, depuis le traitement des produits alimentaires jusqu'au tourisme.

49. Tout autour des espaces ruraux méditerranéens, la production et la sécurité alimentaires sont d'une importance capitale. En raison de l'importance des petites et moyennes exploitations dans les zones rurales des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée et de leur mobilisation de la main-d'œuvre familiale, les exploitations familiales contribuent à la sécurité alimentaire des ménages agricoles et des communautés locales, tout en fournissant les marchés locaux. En outre, la solidarité familiale et intergénérationnelle prévalant dans les foyers agricoles contribue à la lutte contre l'insécurité alimentaire et à la vulnérabilité sociale des populations rurales à échelle locale. Toutefois, l'accès aux terres est de plus en plus ouvert aux capitaux et investissements étrangers sans tenir compte des effets sur les sociétés agricoles et rurales locales. Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée sont également vulnérables aux variations internationales des prix en raison de leur dépendance aux importations de céréales. Ce contexte rend sensible les questions liées à la sécurité agricole et alimentaire. De plus, étant donné que les impacts du changement climatique se traduiront par la dégradation des ressources en eau agricole et la perte de sols fertiles, assurer la sécurité alimentaire et la vitalité rurale en adaptant l'agriculture au changement climatique est aussi une nécessité. En effet, les petits agriculteurs seront directement affectés par ces impacts, ce qui représente un risque en termes de stabilité des espaces ruraux. Cette perspective rend nécessaire des stratégies et des services d'adaptation pour les zones agricoles et rurales, ainsi qu'un soutien public et privé à ces adaptations, la promotion de pratiques agroenvironnementales, des méthodes agricoles alternatives, la diversification des cultures, le contrôle et la limitation de l'usage d'organismes génétiquement modifiés et la conservation de l'eau et des sols, tout en limitant la consommation de telles ressources naturelles.

50. La Stratégie souligne le besoin de respect des obligations des mesures réglementaires nationales avec les engagements internationaux et régionaux visant à promouvoir l'utilisation, la gestion et la conservation durables des ressources naturelles et des écosystèmes (orientation stratégique 2.1). Elle prévoit une gestion efficace et participative des espaces protégés et une exploitation des ressources naturelles renouvelables pour un développement régulé dans les zones rurales, y compris par le biais de l'évaluation de l'impact environnement (EIE), de l'évaluation environnementale stratégique (EES) et des processus de délivrance de permis. La Stratégie vise à traiter le développement rural durable limité par l'usage non durable des ressources naturelles et des biens et services écosystémiques, en particulier l'énergie, la nourriture et l'eau, en améliorant l'efficacité. Elle recommande des réformes institutionnelles et juridiques pour favoriser des programmes de coopération pour l'eau dans l'ensemble des secteurs et de manière transfrontalière. La Stratégie suggère aussi l'adoption de politiques, de mesures et d'instruments réglementaires pour une exploitation durable des ressources non renouvelables et la restauration post-extraction connexe. La cible de cette orientation stratégique est de prendre des mesures urgentes et significatives pour réduire la dégradation et la fragmentation des habitats naturels, stopper la perte de biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction, ainsi que prendre d'autres mesures si besoin d'ici à 2030.

Orientation stratégique 2.1 : Promouvoir l'utilisation, la gestion et la conservation durables des ressources naturelles et des écosystèmes			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
2.1.1. S'assurer que les mesures réglementaires soient mises en place pour conserver la biodiversité et les systèmes écosystémiques conformément aux engagements internationaux et régionaux.	Gouvernements nationaux, société civile	En cours	Statut des mesures réglementaires en place pour conserver la biodiversité et les services écosystémiques conformément aux engagements internationaux et régionaux Cible : prendre des mesures urgentes et significatives pour réduire la dégradation et la fragmentation des habitats naturels, stopper la perte de biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction, ainsi que prendre d'autres mesures si besoin d'ici à 2030
2.1.2. Faire en sorte que les mesures de gestion soient en place pour les espaces protégés.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, société civile	En cours	Part des espaces protégés disposant de mesures de gestion
2.1.3. Veiller à ce que l'évaluation de l'impact environnemental, l'évaluation environnementale stratégique et les processus d'octroi de permis soient en place pour réglementer le développement dans les espaces ruraux, ainsi que la surveillance et la gestion adaptative des interventions.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, société civile, secteur privé	En cours	Part des Parties contractantes disposant de processus d'octroi de permis en place pour réglementer le développement dans les espaces ruraux
2.1.4. Mettre en place des stratégies multisectorielles de gestion des ressources pour assurer que les ressources naturelles renouvelables soient extraites de manière à ne pas menacer l'utilisation future des ressources et sans dépasser leur rendement durable maximum	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	En cours	Indice d'efficacité de l'eau Pourcentage d'eau utilisée dans les pratiques durables de gestion de l'eau pour l'agriculture Nombre de bassins versants disposant de programmes intégrés de gestion des ressources en eau Part des forêts méditerranéennes bénéficiant d'une gestion durable
2.1.5. Atteindre un équilibre durable entre la production alimentaire, l'utilisation d'eau et l'utilisation	Gouvernements nationaux, autorités locales,	En cours	Efficacité de l'utilisation de l'eau (domestique, industrielle, agricole)

d'énergie, au moyen de l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et de l'eau, de la promotion de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, ainsi qu'au moyen de l'introduction de réformes institutionnelles et juridiques.	société civile, secteur privé		Efficacité de la consommation d'énergie Part d'énergie renouvelable utilisée dans la fourniture d'eau et des services d'assainissement Pourcentage d'eaux usées traitées par pays (la cible est de 90 % d'ici à 2025) Pourcentage d'eaux usées réutilisées par pays
2.1.6. Développer des modèles socio-économiques pour les choix stratégiques nationaux de l'allocation de l'eau entre les usages agricoles, industriels, touristiques et domestiques, prenant en compte les aspects environnementaux et sociaux ainsi que les besoins pour le développement économique.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	En cours	Efficacité économique par secteur pour l'utilisation d'eau
2.1.7. Faire en sorte que l'extraction et la gestion des ressources non renouvelables soient réalisées de manière à minimiser les impacts environnementaux et que les systèmes octroyant les permis incluent la restauration post-extraction.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	En cours	Part des Parties contractantes mettant en œuvre les systèmes d'octroi de permis concernant les secteurs de l'extraction
2.1.8. Développer des plans d'action pour la restauration des sols à la suite d'activités extractives.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	En cours	Statut des plans d'action
Régional			
2.1.9. Développer ou renforcer les programmes transfrontaliers de coopération sur l'eau.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	En cours	Participation des pays au processus transfrontalier de gestion intégrée des ressources en eau

51. La Stratégie vise à promouvoir la conservation et l'utilisation de variétés de plantes indigènes ou traditionnelles et des races d'animaux domestiques, tout en valorisant les connaissances et pratiques traditionnelles dans les décisions de gestion rurales (orientation stratégique 2.2). Elle prévoit la mise en place de banques de semences et de fonds de connaissances et encourage une collaboration régionale. Elle promeut la valorisation des connaissances traditionnelles et races primitives/cultivars, soulignant l'importance de leur intégration dans l'éducation et la formation pour les pratiques agricoles rurales.

Orientation stratégique 2.2 : Promouvoir la conservation et l'utilisation de variétés de plantes indigènes ou traditionnelles et des races d'animaux domestiques, valoriser les connaissances et pratiques traditionnelles dans les décisions de gestion rurale

Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
2.2.1. Créer des banques nationales de semences et des fonds de connaissances des variétés de plantes indigènes et traditionnelles et des races d'animaux domestiques.	Gouvernements nationaux, autorités locales, associations et coopératives agricoles, société civile, universités, secteur privé	2016-2025	Nombre de banques de semences et fonds de connaissances en place
2.2.2. Soutenir l'intégration des connaissances traditionnelles dans l'éducation et la formation en direction des pratiques rurales et agricoles au niveau national.	Gouvernements nationaux, société civile, universités, secteur privé	En cours	Part des cours de formation agricoles qui incluent des connaissances traditionnelles
2.2.3. Promouvoir la valorisation des connaissances traditionnelles dans les programmes de financement du développement rural.	Gouvernements nationaux, bailleurs de fonds	En cours	Nombre de programmes de développement rural comportant un soutien aux pratiques traditionnelles
Régional			
2.2.4. Créer des collaborations régionales entre les banques de semences et les fonds de connaissances sur le pourtour méditerranéen.	Institutions régionales, société civile	2016-2025	Nombre de banques de semences fonctionnant dans la région

52. L'orientation stratégique 2.3 se focalise sur la promotion de réseaux de zones écologiquement protégées au niveau national et méditerranéen, ainsi que sur le renforcement des connaissances des parties prenantes concernant la valeur des services écosystémiques et les implications de la perte de biodiversité. Les pressions sur les espaces protégés, favorisées par une couverture spatiale et des dispositifs de planification et de gestion insuffisants, nécessitent au niveau national des programmes renforçant la protection de la biodiversité et la gestion actuelle de telles espaces. Des mécanismes juridiques ou de financement accompagnent les activités de sensibilisation sur la valeur économique, sociale et environnementale des services écosystémiques. La promotion de processus de réseaux nationaux et régionaux vise à réunir les directeurs et gestionnaires pour renforcer les synergies de leurs actions. A l'échelle régionale, la Stratégie soutient la mise en réseau, ainsi que la promotion de la nouvelle initiative «Liste verte», convenue entre l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et les Comités nationaux de l'UICN prise à l'occasion du Congrès mondial des Parcs de l'UICN, afin d'évaluer l'efficacité des organes de gestion des parcs.²⁷

Orientation stratégique 2.3 : Promouvoir les réseaux de zones écologiquement protégées aux niveaux national et méditerranéens et sensibiliser davantage les parties prenantes sur la valeur des services écosystémiques et les implications de la perte de la biodiversité			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
2.3.1. Promouvoir des activités de réseau d'ampleur nationale pour les zones écologiquement protégées et dotées de statuts de protection semblables ou différents.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2016-2019	Nombre d'initiatives en réseaux pour les zones écologiquement protégées
2.3.2. Créer, à l'attention des parties prenantes locales, des programmes de sensibilisation à la valeur économique, sociale et environnementale des services rendus par les écosystèmes et aux implications de la perte de biodiversité pour leurs vies quotidiennes.	Gouvernements nationaux, autorités locales, communautés rurales, société civile	2016-2020	Nombre de programmes créés, à l'attention des parties prenantes locales, de sensibilisation à la valeur économique, sociale et environnementale des services rendus par les écosystèmes et aux implications de la perte de biodiversité
2.3.3. Mise en place de mécanismes financiers (fonds nationaux, paiements pour les systèmes écosystémiques, compensations) pour soutenir les politiques assurant la fourniture de services environnementaux et sociaux.	Gouvernements nationaux, autorités locales	En cours	Statut des mécanismes financiers pour soutenir les politiques assurant la fourniture de services environnementaux et sociaux
Régional			
2.3.4. Promouvoir un réseau régional de gestionnaires des zones écologiquement protégées en tirant parti des expériences des initiatives existantes.	Institutions régionales	2016-2020	État du projet visant à promouvoir un réseau régional de gestionnaires des zones écologiquement protégées
Initiative phare			
2.3.5. Promouvoir la « Liste verte » (Congrès mondial des parcs de l'UICN) dans les États riverains pour évaluer l'efficacité des organes de gestion des parcs créés.	UICN-Med et Comités nationaux UICN	En cours	Nombre de pays participant à l'initiative « Liste verte »

53. La Stratégie traite les conséquences sociales et environnementales créées par les inégalités qui affectent les populations rurales, particulièrement les femmes et les jeunes, à travers le développement des compétences et la création des opportunités au moyen de programmes de développement rural prenant en compte les connaissances, compétences et techniques traditionnelles afin d'ajouter de la valeur aux territoires ruraux et aux biens culturels locaux. L'orientation stratégique 2.4 promeut un développement rural inclusif et durable, avec un accent particulier sur l'éradication de la pauvreté. Au niveau national, les mesures politiques et les arrangements fiscaux doivent encourager la multifonctionnalité rurale, liant le tourisme et l'agriculture, en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'emploi des jeunes. De telles actions doivent également favoriser un accès équitable et durable aux services locaux de base pour les communautés rurales. Une action régionale se focalise sur les partenariats et réseaux internationaux visant à renforcer les capacités dans la promotion des connaissances, compétences et techniques traditionnelles, ainsi que sur la mise en place de programmes de développement des capacités pour les communautés locales.

Orientation stratégique 2.4 : Promouvoir un développement rural inclusif et durable, avec un accent particulier sur l'éradication de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes, y compris un accès équitable et durable aux services locaux de base pour les communautés rurales			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
2.4.1. Élaborer des programmes participatifs de développement rural pour encourager le développement économique durable des communautés rurales vulnérables, particulièrement au bénéfice des femmes et des jeunes, prenant également en compte la vulnérabilité de telles communautés face aux dangers naturels et provoqués par l'homme, reconnaissant la multifonctionnalité des zones rurales.	Gouvernements nationaux	En cours	Nombre de programmes de développement rural comportant des considérations de durabilité, y compris en ce qui concerne les femmes et les jeunes Nombre d'emplois ruraux créés pour les femmes et les jeunes dans les PME Taux de pauvreté rurale par pays (avec les femmes et les jeunes traités séparément)
2.4.2. Développer des programmes de formation et des activités économiques pour encourager le retour aux compétences, à l'artisanat et aux techniques traditionnelles, afin de protéger et préserver la culture locale ainsi que pour établir des activités économiques au niveau local.	Gouvernements nationaux	2016-2020	Nombre de participants aux programmes de formation et entreprises mises en place
2.4.3. Préparer des plans d'action pour soutenir le développement du tourisme rural qui atténuera la saturation des villes côtières et la surcharge du littoral en complexes hôteliers, stimulera l'utilisation de produits locaux et générera des opportunités d'emploi à l'échelle locale.	Gouvernements nationaux	En cours	Nombre de plans d'action préparés pour soutenir le développement du tourisme rural
Régional			
2.4.4. Développer des partenariats et des réseaux internationaux pour renforcer les capacités dans la promotion des connaissances, compétences et techniques traditionnelles, en créant des programmes de développement des capacités pour les communautés locales.	Institutions régionales	2016-2020	Nombre de partenariats internationaux créés pour renforcer les capacités dans la promotion des connaissances, compétences et techniques traditionnelles et pour créer des programmes de développement des capacités pour les communautés locales

54. Afin d'assurer l'accès équitable des petits producteurs et des producteurs locaux aux canaux de distribution et aux marchés, y compris le marché du tourisme (orientation stratégique 2.5), les programmes nationaux soutenant les technologies agro-écologiques et biologiques ajouteront de la valeur aux actifs, produits et processus locaux. Ce résultat peut être obtenu par le recours aux produits et processus innovants, programmes de coopération, instruments du marché, plans de commercialisation, et programme de labellisation. La Stratégie se focalise sur la valeur ajoutée de l'agriculture biologique, labellisée et de conservation, tout en contrôlant et en limitant l'usage d'organismes génétiquement modifiés. Du côté de la demande, des campagnes de sensibilisation seront développées afin d'informer les consommateurs sur les bénéfices économiques locaux.

Orientation stratégique 2.5 : Assurer l'accès des producteurs locaux aux canaux de distribution et marchés, y compris le marché du tourisme			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
2.5.1. Entreprendre des actions pour améliorer l'accès des petits producteurs aux marchés, y compris le marché du tourisme, par le recours aux produits et processus innovants, programmes de coopération, instruments du marché, plans de commercialisation et programme de labellisation.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, coopératives locales	2016-2020	Nombre de pays ayant entrepris de telles actions pour améliorer l'accès des petits producteurs aux marchés
2.5.2. Entreprendre des initiatives pour davantage sensibiliser aux bienfaits environnementaux, économiques et sociaux de la consommation des produits locaux, y compris dans le secteur du tourisme.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, coopératives locales	2016-2020	Nombre de pays ayant lancé des initiatives pour davantage sensibiliser aux bienfaits environnementaux, économiques et sociaux de la consommation des produits locaux
2.5.3. Développer et renforcer l'agriculture basée sur des technologies agro-écologiques et biologiques, notamment l'agriculture biologique, labellisée et les agricultures de conservation, en contrôlant et limitant l'usage d'organismes génétiquement modifiés, avec un soutien particulier aux petits agriculteurs.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, coopératives locales, secteur privé	En cours	Nombre de pays entreprenant de telles actions nationales

Objectif 3 : Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables

55. Bien que touchée par la crise économique, l'urbanisation de la population méditerranéenne continue à un rythme rapide, en particulier sur les rives Sud. Deux personnes sur trois vivent déjà dans les espaces urbains des pays méditerranéens, ce qui correspond à un pourcentage plus élevé que la moyenne mondiale. D'ici 2050, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains prévoit que la population urbaine atteindra environ 170 millions d'habitants dans les pays de la rive Nord (140 millions en 2005) et dépassera 300 millions d'habitants au Sud et à l'Est (151 millions en 2005). De sérieuses difficultés s'ensuivront ; par exemple, d'ici 2030, quelque 42 millions de logements supplémentaires seront nécessaires, principalement dans les villes.²⁸ En outre, la plupart des villes méditerranéennes, en particulier celles situées sur les côtes, ne sont pas gérées de façon durable, en ce sens que leur empreinte écologique est encore trop importante, notamment pour ce qui concerne la capacité de charge de ces côtes. Parallèlement, le potentiel des villes en tant que moteurs d'un changement économique et social innovant et durable n'est pas suffisamment reconnu.

56. Les villes côtières méditerranéennes sont insuffisamment résilientes dans leur capacité à faire face aux risques et dangers d'origine naturelle ou humaine. De plus, elles sont très fortement dépendantes énergétiquement et la part des énergies renouvelables utilisées ainsi que leur capacité productive en terme d'énergie renouvelable, d'agriculture urbaine et de recyclage sont sous-exploitées. La production de déchets dans la région a grandement augmenté durant la dernière décennie, principalement en raison de la pression démographique et de la consommation accrue. La gestion des déchets nécessite des améliorations significatives : tandis que trois-quarts des déchets sont collectés, la plus grande partie est déposée dans des décharges à ciel ouvert, entraînant des impacts négatifs sur la santé et

l'environnement. Moins de 10 % des déchets collectés dans la Région Méditerranée ont été recyclés en 2014.²⁹ De plus, la participation des habitants dans la prise de décision concernant les questions urbaines demeure faible dans de nombreuses municipalités et il en va de même pour le niveau d'accès aux services urbains.

57. Les perspectives de croissance urbaine dans les villes méditerranéennes tendent vers une exacerbation des défis actuels : consommation foncière excessive ; accélération de la dégradation du patrimoine culturel bâti ; pollution des nappes phréatiques ; gestion des déchets inefficace et leurs effets cumulatifs sur l'environnement et la santé des populations. Dans ce contexte, si des actions et initiatives visant à corriger les aspects négatifs des déséquilibres territoriaux, environnementaux, économiques et sociaux induits par les villes ne sont pas mises à exécution, les sociétés et les écosystèmes méditerranéens pourraient en subir de graves conséquences dans l'avenir, particulièrement s'il y a combinaison avec les impacts négatifs attendus du changement et de la variabilité climatiques. Ces changements affecteront probablement plus durement les zones côtières de la Méditerranée, là où la majorité de la population vit dans des villes.

58. Des politiques rationnelles en faveur de la cohésion sociale et territoriale dans les espaces ruraux, qui sont abordées sous l'Objectif 2, sont également nécessaires pour assurer le développement urbain durable. La durabilité urbaine est liée à la sécurité alimentaire et à des formes durables de développement rural : de mauvaises conditions en milieu rural ont une incidence sociale et politique profonde sur les villes, étant donné que les espaces urbains sont largement peuplés par des migrants ruraux.

59. Les villes sont primordiales pour le développement durable en Méditerranée. Elles constituent le moteur du développement économique, de l'innovation et de la créativité : l'Agenda des villes respectueuses de l'environnement constitue un exemple du potentiel des zones urbaines pour contribuer à la durabilité. Pour ces raisons, une nouvelle approche durable et créative de la planification et de la gestion des agglomérations urbaines méditerranéennes, offrant des solutions durables sur le long terme et s'inspirant des aspirations et compréhensions communes au sein des parties prenantes clés, constitue le meilleur espoir pour le futur des villes méditerranéennes.

60. Les trames urbaines vertes et bleues ont une multitude de fonctions environnementales et socioculturelles positives pour la ville : l'atténuation des pressions environnementales, une amélioration de l'esthétique, la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain, l'atténuation des inondations et la fourniture de services écosystémiques urbains directs et indirects. Les trames urbaines vertes et bleues ou les infrastructures vertes et bleues constituent des réseaux de systèmes écologiques naturels et ouvragés fournissant un éventail de services afin d'accroître la résilience des systèmes urbains. Tandis que le simple ajout d'une trame verte n'aurait qu'un effet mineur sur la durabilité générale de la ville et un parc prévu dans une zone inaccessible ne satisferait pas les besoins des citoyens, tout en exigeant de nombreuses ressources pour sa gestion, le même parc pourrait acquérir plus de valeur si ses éventuels services écosystémiques généraux (y compris la gestion de l'eau) sont pris en compte. Plusieurs des meilleures pratiques de gestion peuvent s'appliquer aux villes méditerranéennes. En outre, les projets de renouvellement urbain et les nouveaux établissements urbains peuvent aussi être planifiés et conçus sur la base des meilleures pratiques de gestion liées aux infrastructures multifonctionnelles vertes et bleues. Cela contribuera à la transition vers des environnements plus résilients aux conditions changeantes futures.³⁰

61. La Stratégie aborde les pressions sur l'environnement causées par l'étalement urbain, résultant parfois du développement touristique, en particulier dans les zones côtières (orientation stratégique 3.1). Les solutions proposées incluent le renforcement du développement de villes de petite et moyenne tailles en tant que points focaux pour le développement régional durable, ainsi que la surveillance et le contrôle de l'urbanisation et de l'étalement côtiers. La Stratégie souligne le besoin de réglementations et d'instruments puissants pour la planification territoriale et le tourisme. En outre, elle appelle à la promotion des infrastructures bleues et vertes, d'espaces publics ouverts sûrs et verts qui fourniront des

services écosystémiques urbains contribuant à une meilleure résilience face au changement et à la variabilité climatiques. Cette action nécessite l'utilisation de systèmes de planification territoriale, le renforcement des capacités et l'échange des meilleures pratiques au niveau national, ainsi que la préparation de lignes directrices régionales pour la planification d'infrastructures multifonctionnelles vertes et bleues dans les pays méditerranéens. Une initiative phare recommande de promouvoir et mettre en œuvre le Prix « Ville respectueuse de l'environnement », comme cela a été demandé par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone (CdP18, Déclaration d'Istanbul, décembre 2013).

Orientation stratégique 3.1 : Appliquer des processus de planification territoriale holistiques et intégrés et autres instruments pertinents, améliorer le respect des obligations des règles et règlements respectifs, afin d'accroître la cohésion économique, sociale et territoriale et réduire les pressions sur l'environnement			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.1.1. Utiliser des systèmes de planification territoriale pour assurer un développement équilibré des espaces urbains, incorporant des mesures pour la fourniture d'infrastructures et, si nécessaire, la réduction de l'appropriation des terres, ainsi que la fourniture d'infrastructures urbaines multifonctionnelles vertes et bleues, fournissant des services écosystémiques également importants pour l'adaptation au changement climatique.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification	2016-2025	Nombre de pays utilisant des systèmes de planification territoriale pour le développement urbain du littoral
3.1.2. Assurer que des instruments juridiquement contraignants pour le développement touristique soient en place pour les zones souffrant des pressions touristiques, de l'expansion immobilière et de la détérioration du littoral connexes.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification	2016-2025	Des instruments juridiquement contraignants pour le développement touristique sont mises en place
3.1.3. Renforcer les villes de tailles petite et moyenne en tant que points focaux pour le développement régional, ce qui réduira la pression humaine sur les agglomérations urbaines, y compris en assurant des liaisons de transport appropriées depuis les principaux centres urbains vers les agglomérations de tailles petite et moyenne.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification, société civile	2016-2020	Evolutions démographiques par pays dans les établissements urbains de grande, moyenne et petite tailles
3.1.4. Promouvoir la protection, rehausser la qualité et créer de nouveaux espaces publics ouverts sûrs, ombragés et verts, faisant partie d'un réseau d'infrastructures vertes.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification, société civile	En cours	Nombre de pays et de grandes villes disposant d'initiatives visant à améliorer les espaces publics ouverts Espaces publics urbains ouverts par habitant (m ² par habitant)

Régional			
3.1.5. Surveiller l'urbanisation littorale et les empiètements à l'échelle régionale et épauler les autorités nationales et locales par un soutien dans leurs opérations de surveillance.	Institutions internationales et régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification	2016-2020	État des projets de surveillance de l'urbanisation littorale et des empiètements à l'échelle régionale et des projets de soutien aux autorités nationales et locales Nombre de projets de renforcement des capacités et d'assistance technique concernant la surveillance de l'urbanisation littorale et des empiètements à l'échelle régionale
3.1.6. Mettre en place un processus régional pour renforcer les capacités et échanger les bonnes pratiques sur l'amélioration du respect des obligations relatives aux règles de planification territoriale.	Institutions internationales et régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2016-2020	État du processus régional pour renforcer les capacités et échanger les bonnes pratiques sur l'amélioration du respect des obligations relatives aux règles de la planification territoriale
3.1.7. Mettre en place un processus pour préparer des lignes directrices régionales pour la planification d'infrastructures multifonctionnelles vertes et bleues et fournir des opportunités d'échange de meilleures pratiques de gestion urbaine connexes.	Institutions internationales et régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2016-2020	Trames urbaines vertes et bleues (m ² par habitant) Surfaces perméables (m ² par habitant)
3.1.8. Identifier les « points chauds » de la biodiversité urbaine dans les pays méditerranéens et échanger les expériences relatives à leur protection.	Institutions régionales internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification, société civile	2016-2020	Nombre de pays ayant identifié des « points chauds » de biodiversité urbaine
Initiative phare			
Promouvoir le Prix « Ville respectueuse de l'environnement », comme décidé lors de la CdP18 (Déclaration d'Istanbul, décembre 2013)	PNUE/PAM	En cours	Mise en œuvre du Prix « Ville respectueuse de l'environnement »

62. La Stratégie promeut la participation des populations urbaines à la planification et aux prises de décisions comme moyen pour soutenir une planification urbaine durable (orientation stratégique 3.2). À cet égard, il est essentiel d'assurer les flux d'informations et de renforcer les capacités de participation conformément à la Déclaration de Nauplie : Promouvoir la démocratie territoriale dans l'aménagement du territoire (2014).³¹ A l'échelle régionale, des mécanismes participatifs seront établis et des régimes de gouvernance mis en place afin de permettre aux juridictions urbaines de réglementer, enregistrer et gérer le foncier dans un cadre fondé sur les droits. En outre, les mesures d'aménagement soutiendront le développement de modèles urbains intégrant au sein du tissu urbain les établissements informels au moyen d'un aménagement territorial avant-gardiste. Les réseaux régionaux de villes seront développés ou renforcés et un ensemble d'outils urbains durables pour la Méditerranée (initiative phare) sera

développé en coopération avec ces réseaux. Cette initiative permettra d'assurer que les villes méditerranéennes sont des villes planifiées pour être inclusives, sûres, résilientes et durables. Une cible associée à cette orientation stratégique consiste à renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays d'ici à 2030.

Orientation stratégique 3.2 : Encourager l'urbanisation inclusive et renforcer les capacités de planification et de gestion intégrée des établissements humains			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.2.1. Renforcer la gouvernance urbaine par l'établissement de mécanismes de communication et de participation pour rehausser l'implication et l'engagement des parties prenantes urbaines dans la prise de décision.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification, société civile secteur privé	2016-2020	Nombre de pays ayant prévu de tels mécanismes de communication et de participation dans leur législation relative à la planification Cible : d'ici à 2030 renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays
3.2.2. Structurer et intégrer les établissements humains informels dans les villes et anticiper les taux probables de croissance urbaine par une planification territoriale plus équilibrée et la fourniture de logements décents et abordables.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification, société civile	2016-2020	Nombre de pays disposant de processus d'intégration des établissements informels Nombre d'habitants dans les établissements humains informels Taux de pauvreté urbaine
3.2.3. Mettre en place des régimes de gouvernance permettant aux juridictions urbaines de réglementer, enregistrer et gérer le foncier au sein d'un cadre fondé sur les droits.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification, société civile	2016 et au-delà	Nombre de pays ayant une législation nationale prévoyant un libre accès au littoral
Régional			
3.2.4. Élaborer ou renforcer les programmes de travail régional en réseaux et les partenariats régionaux entre les villes et à l'échelle de la ville-région sur le pourtour méditerranéen pour promouvoir l'échange des connaissances et le renforcement des capacités sur les villes durables.	Institutions internationales et régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2016 et au-delà	Nombre de programmes de partenariats de réseaux fonctionnant sur le thème des villes durables Statut des sites déclarés « Patrimoine mondial » par l'UNESCO dans les pays méditerranéens

Initiative phare			
3.2.5. Créer un ensemble d'outils urbains durables pour la Méditerranée, en vue de planifier des villes qui fonctionneront pour tous et afin de les rendre inclusives, sûres, résilientes et durables.	Institutions internationales et régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification, société civile, secteur privé	2016-2020	Elaboration et mise en œuvre d'un ensemble d'outils urbains durables pour la Méditerranée

63. La Stratégie se concentre sur la protection et la restauration des centres urbains historiques, comme moyen de retenir la population et l'activité économique, pour renverser la tendance de leur détérioration et de leur marginalisation, sur la base d'incitations fiscales et de planifications (orientation stratégique 3.3). Elle se focalise aussi sur la création d'opportunités pour le renforcement du caractère distinctif local, à la fois dans la planification et le développement de projet, afin de renforcer l'attractivité locale. Cette approche reconnaît que le maintien des spécificités territoriales peut favoriser le développement économique et un avantage concurrentiel. La Stratégie recommande le développement ou le renforcement des réseaux de villes historiques, impliquant les acteurs économiques, y compris le secteur du tourisme et celui représentant les industries traditionnelles. En outre, une fourniture adéquate en logements sociaux associée à des incitations fiscales et la réhabilitation des centres historiques pourrait renforcer l'attractivité des centres historiques par rapport aux extensions urbaines périphériques. Au niveau régional, la mise en réseau des centres historiques et leur connexion avec des activités économiques sont présentées comme un moyen d'assurer la viabilité.

Orientation stratégique 3.3 : Promouvoir la protection et la réhabilitation des zones urbaines historiques			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.3.1. Utiliser des formes de réhabilitation intégrées et durables des centres urbains historiques, en tirant parti des bonnes pratiques pour maintenir la population dans les centres historiques.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification, société civile, secteur privé	2016-2020	Mouvements des populations entre les zones urbaines nouvelles et anciennes, par agglomération
3.3.2. Mettre en place des incitatifs fiscaux et de planification pour utiliser et réhabiliter les centres urbains historiques.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification	2016-2020	Nombre de pays utilisant des incitatifs fiscaux et de planification pour utiliser et réhabiliter les centres urbains historiques
3.3.3. Créer des opportunités pour renforcer le caractère distinctif local, à la fois dans la planification et le développement de projets, afin de renforcer l'attractivité locale en tant qu'outil pour le développement économique et le renforcement de l'avantage concurrentiel.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification	En cours	Outils créés
3.3.4. Fournir des logements sociaux adéquats, associés à des avantages fiscaux et à la réhabilitation des centres historiques, pour renforcer l'attractivité du centre historique par rapport aux extensions urbaines périphériques.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification	En cours	Projets de réhabilitation des centres historiques
Régional			

3.3.5. Élaborer ou renforcer les réseaux existants de villes historiques en Méditerranée, impliquant les acteurs économiques, y compris le secteur du tourisme et celui représentant les industries traditionnelles	Institutions nationales et régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification, société civile, secteur privé	2016-2020	Couverture des villes historiques méditerranéennes dans les réseaux internationaux
---	--	-----------	--

64. La production et la gestion des déchets demeurent une préoccupation majeure dans de nombreuses régions urbaines de la Méditerranée (orientation stratégique 3.4). La stratégie promeut des actions nationales pour mettre en œuvre des solutions innovantes dans la gestion des déchets, conformément à la hiérarchie dans ce domaine : prévention, réduction, réutilisation, tri, recyclage, récupération, et, comme solution de dernier recours, élimination. Il est également crucial de mettre en place des programmes de changement des comportements qui conduiront à une réduction des volumes de déchets, tout en développant des cadres réglementaires et financiers pour soutenir la gestion durable des déchets. A l'échelle régionale, une évaluation de l'efficacité des solutions de hautes et de basses technologies (initiative phare), y compris, mais sans s'y limiter, les mesures économiques et de sensibilisation ayant été mises en œuvre, sera réalisée afin de favoriser leur utilisation plus large dans les efforts de réduction des déchets. Enfin, la Stratégie inclut aussi une action régionale pour le développement d'une base de données sur les déchets générés et traités et les flux de matières connexes. La cible associée à cette orientation stratégique consiste à réduire la génération de déchets de manière significative au moyen de la prévention, de la réduction, du recyclage et de la réutilisation d'ici à 2030.

Orientation stratégique 3.4 : Promouvoir une gestion durable des déchets dans le contexte d'une économie plus circulaire			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.4.1. Mettre en œuvre des solutions innovantes, intégrées et durables de gestion des déchets, conformément à la hiérarchie des déchets suivante : prévention, réduction, réutilisation, tri, recyclage, récupération, élimination.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	En cours	Pourcentage de déchets traités par type de traitement Déchets générés par type et par pays Cible : d'ici à 2030, réduire de manière significative la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
3.4.2. Élaborer des programmes visant à encourager les communautés locales à modifier leurs comportements vis-à-vis des déchets.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	En cours	Déchets municipaux générés
3.4.3. Élaborer des cadres réglementaires et financiers pour la gestion durable des déchets.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	En cours	Statut des cadres réglementaires et financiers
Régional			

3.4.4. Développer une base de données robuste sur les déchets générés et traités et les flux de matières connexes.	Organisations régionales, autorités nationales	2016-2020	Création et mise à jour de la base de données
Initiative phare			
3.4.5. Entreprendre des évaluations régionales, ainsi que des échanges de connaissances, des solutions à hautes et basses technologies mis en œuvre avec succès en vue d'atteindre une réduction des déchets.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile, secteur privé	2018 et au-delà	État de l'initiative d'évaluation Déchets générés par type et par pays

65. De nombreuses villes méditerranéennes ont augmenté leur dépendance par rapport aux véhicules privés, une augmentation aggravée par l'étalement urbain, avec pour conséquences la pollution, les encombrements, des coûts économiques et sociaux élevés et l'occupation des sols aux fins de gestion du trafic et du stationnement. La Stratégie appelle, dans son orientation stratégique 3.5, à réduire la dépendance vis-à-vis des véhicules privés, en développant des systèmes de transports publics intégrés et efficaces entre les villes côtières et les régions qui leur correspondent. Elle recommande aussi d'anticiper les futurs besoins de déplacement, auxquels les modes de transports collectifs répondront, accompagnés par des instruments économiques et réglementaires, tout en augmentant la connectivité virtuelle. A l'échelle régionale, un cadre durable de transport et de mobilité sera développé pour les pays méditerranéens.

Orientation stratégique 3.5 : Promouvoir des modèles d'aménagement du territoire urbain et des options technologiques qui réduisent la demande de transport et stimulent la mobilité et l'accessibilité durables dans les zones urbaines

Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.5.1. Mettre en place des mesures de planification territoriale qui réduisent le besoin de mobilité privée individuelle.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités urbaines chargées de la planification, société civile, secteur privé	En cours	Nombre de pays disposant de telles mesures de planification qui réduisent le besoin de mobilité privée individuelle
3.5.2. Réduire les embouteillages urbains et la pollution au moyen d'instruments économiques et réglementaires faisant la promotion des systèmes de transports collectifs peu polluants au niveau local urbain, des transports maritimes publics (voies bleues), des réseaux multimodaux et des transports de marchandises plus durables.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités urbaines chargées de la planification, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de villes côtières disposant de systèmes intégrés de transports publics Pourcentage de la population urbaine utilisant les transports publics Nombre de véhicules privés par habitant urbain
3.5.3. Augmenter la connectivité virtuelle au moins pour les services de base afin de réduire le besoin de se déplacer.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités urbaines chargées de la planification, société civile, secteur privé	2016-2020	
Régional			

3.5.4. Développer un cadre méditerranéen durable de transport et de mobilité, prenant en considération les objectifs de la politique des transports de l'Union européenne et d'autres initiatives régionales pertinentes, y compris les lignes directrices pour des villes compactes, afin de minimiser les coûts de fourniture des transports et services.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2016-2020	Statut du cadre méditerranéen durable de transport et de mobilité
---	---	-----------	---

66. La Stratégie promeut des bâtiments verts, y compris la mise à niveau des constructions existantes, afin de contribuer à la réduction de l'empreinte écologique de l'environnement bâti (orientation stratégique 3.6). Au niveau national, différents instruments doivent être mis en place afin de construire des bâtiments verts et mettre à niveau les bâtiments existants (par exemple, accords juridiques et institutionnels, stratégies, programmes de soutien, programmes de formation et normes). Au niveau régional, la Stratégie se focalise sur le développement de normes, certificats et cadres de qualité régionaux afin d'encourager la construction de bâtiments verts adaptés au climat méditerranéen. Ces standards régionaux fourniront des orientations aux efforts nationaux afin d'encourager des constructions vertes adaptées aux environnements locaux.

Orientation stratégique 3.6 : Promouvoir la construction de bâtiments verts afin de contribuer à la réduction de l'empreinte écologique de l'environnement bâti			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.6.1. Mettre en place des montages, stratégies, schémas, programmes de formation et normes institutionnelles et réglementaires afin de construire des bâtiments verts et mettre à niveau les constructions existantes.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé, associations professionnelles (architectes, ingénieurs civils)	2016 et au-delà	Nombre de pays disposant de normes de construction verte
Régional			
3.6.2. Élaborer des normes et certificats régionaux et des cadres de qualité pour encourager la construction de bâtiments verts adaptés au climat méditerranéen.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé, associations professionnelles	2016-2020	État des normes et certificats régionaux et des cadres de qualité pour la construction de bâtiments verts

67. Les zones urbaines, en particulier celles situées sur le littoral sont vulnérables aux catastrophes naturelles et causées par l'homme et aux changements à grande échelle, y compris le changement climatique. L'orientation stratégique 3.7 se focalise sur le renforcement de la résilience urbaine face à ces risques. En plus des actions régionales liées à la préparation aux urgences, la Stratégie souligne également un certain nombre d'actions requises par les villes en ce qui concerne la résilience. Au niveau national, l'adaptation au changement climatique est abordée par la mise en œuvre de programmes augmentant la résilience urbaine. Les lignes directrices nationales pour la planification d'infrastructures vertes et bleues seront préparées et soutiendront aussi les plans d'adaptation au changement climatique au niveau urbain. La troisième action nationale inclut la préparation et la mise en œuvre de plans d'action pour améliorer la résilience urbaine face aux risques naturels et provoqués par l'homme, y compris au moyen de solutions naturelles, de développement rationnel et de la sensibilisation. La

quatrième action nationale se focalise sur la réalisation d'une série de mesures intégrées pour soutenir la productivité des villes en terme de production d'énergie, de compostage et d'agriculture urbaine et périurbaine, y compris au moyen de la reconnaissance de telles activités comme constituant une utilisation des sols et des activités économiques, en s'assurant que les garanties de santé publique soient en place. Au niveau régional, la Stratégie appelle à un inventaire des autorités locales qui, dans la région, travaillent à élaborer des mécanismes de réponse aux risques naturels.

Orientation stratégique 3.7 : Renforcer la résilience urbaine afin de réduire la vulnérabilité quant aux risques naturels et provoqués par l'homme, y compris le changement climatique			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.7.1. Veiller à ce que les plans d'aménagement urbain soient soumis à la prise en compte du changement climatique.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités urbaines chargées de la planification, société civile, secteur privé	En cours	Nombre de pays qui ont mis en vigueur des dispositions légales pour la prise en compte du changement climatique dans les plans d'aménagement
3.7.2. Élaborer des lignes directrices nationales pour la planification d'infrastructures vertes et bleues, faisant référence aux risques naturels et ceux provoqués par l'homme, y compris le changement climatique.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités urbaines chargées de la planification, secteur privé, société civile	En cours	Nombre de pays dotés de lignes directrices nationales sur la réduction des risques pour ce qui concerne la planification d'infrastructures vertes et bleues
3.7.3. Préparer et appliquer des plans d'action visant à améliorer la résilience urbaine face aux risques naturels et ceux provoqués par l'homme, y compris par des solutions naturelles, un développement rationnel et la sensibilisation.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités urbaines chargées de la planification, société civile	En cours	Nombre de pays disposant de plans d'action pour améliorer la résilience urbaine face aux risques naturels et provoqués par l'homme – sur la base d'approches de prévention, de préparation et de réponse
3.7.4. Réaliser une série de mesures pour soutenir la productivité des villes en termes de production d'énergie, de compostage et d'agriculture urbaine et périurbaine, y compris au moyen de la reconnaissance de telles activités comme constituant une utilisation des sols et des activités économiques, tout en assurant que les garanties de santé publique soient en place.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités urbaines chargées de la planification, société civile, secteur privé	En cours	Nombre de pays disposant de plans d'intervention d'urgence abordant les principales installations
Régional			
3.7.5. Créer un inventaire des autorités locales méditerranéennes élaborant des mécanismes de réponse aux risques naturels, y compris des actions d'adaptation aux changements climatiques et les bonnes pratiques connexes.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2016-2020	État de l'inventaire des autorités locales méditerranéennes élaborant des mécanismes de réponse aux risques

Objectif 4 : Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée

68. Aborder le changement climatique constitue une priorité pour la Méditerranée. Comme il a été souligné dans le Cinquième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique, la Région Méditerranée, considérée comme l'un des principaux «points chauds» mondiaux du changement climatique, est hautement vulnérable à ses impacts négatifs.

69. La variabilité et le changement climatiques sont déjà évidents en Méditerranée. Au cours des dernières décennies, le nombre de journées et de nuits chaudes, de vagues de chaleur, de précipitations extrêmes et la sécheresse du sol ont augmenté et le nombre de journées froides a baissé. En ce qui concerne l'élévation du niveau de la mer, certaines régions de la mer Méditerranée connaissent une élévation moyenne de 6 mm/an, mais également des baisses de plus de 4 mm/an.³² Tous les modèles de projection s'accordent sur le réchauffement et la sécheresse futurs de la région, ainsi que sur des risques importants et des coûts pour l'économie régionale, les agglomérations et la biodiversité. Plus précisément, dans le Cinquième rapport d'évaluation, le scénario d'émissions moyennes-faibles (RCP 4,5), la température moyenne de l'air en surface de la région devrait augmenter de 2 à 4°C d'ici 2081-2100 par rapport à 1986-2005 et les précipitations annuelles moyennes devraient baisser de 10 à 20 %. Dans le scénario pessimiste, d'ici 2100 les températures moyennes pourraient augmenter jusqu'à 7,5 °C et les précipitations moyennes baisser jusqu'à 60 %. En ce qui concerne le niveau de la mer, une augmentation moyenne de 0,4 à 0,5 m est projetée pour la plus grande partie de la Méditerranée.

70. Selon la portée des perturbations climatiques, les conséquences du changement climatique devraient empirer les situations actuelles déjà critiques dans la région. La Méditerranée fera face à un risque accru de désertification et de dégradation des sols, une élévation du niveau de la mer, une augmentation de la durée et de l'intensité des sécheresses, des changements dans la composition des espèces, des pertes d'habitats et des pertes de productions agricoles et forestières, entraînant un risque d'érosion côtière, de dommages sur les infrastructures et une sécurité de l'eau et alimentaire menacée. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui souffrent déjà de la plus faible disponibilité en eau par habitant du monde, seront encore plus touchés. Ces risques ont tous des impacts sociaux et humains liés à la vulnérabilité accrue, en particulier pour des groupes vivant déjà dans de mauvaises conditions. De plus, en raison des caractéristiques physiques inhérentes des petites îles emblématiques de la Méditerranée, le Cinquième rapport d'évaluation reconferme leur important niveau de vulnérabilité face aux facteurs de stress climatiques.

71. La contribution de la région aux émissions mondiales de gaz à effet de serre varie considérablement selon les pays : les pays méditerranéens de l'Union européenne contribuent bien plus aux émissions que les pays du Sud de la Méditerranée. Néanmoins, les empreintes carbone augmentent aussi de manière constante au Sud de la Méditerranée, soulignant la nécessité de l'atténuation du changement climatique. En particulier, le secteur de l'énergie, dont les émissions de gaz à effet de serre représentent 85 % dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord,³³ et le secteur du transport ont un rôle important dans les efforts d'atténuation.

72. Dans la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2005-2015, une série d'actions a été recommandée afin d'aborder les défis communs d'adaptation et d'atténuation. D'autres initiatives liées au changement climatique ont suivi, en particulier le Groupe d'experts sur le changement climatique de l'Union pour la Méditerranée, dont le mandat est de fournir une plateforme multilatérale et à multiples parties prenantes pour échanger des informations, des meilleures pratiques et des opportunités de coopération transfrontières.

73. Toutefois, les progrès vers une Région Méditerranée verte, à faibles émissions de carbone et résiliente au climat, demeurent limités et contraints par un certain nombre de problèmes et freins qui doivent être traités. Les connaissances, données et informations scientifiques issues de la recherche et

des systèmes de surveillance ne sont pas assez développées et partagées. Lorsque de telles ressources ont été développées, elles sont difficilement utilisables dans les processus de prise de décision. De plus, même lorsque les informations sont disponibles, elles ne sont pas souvent utilisées. La sensibilisation aux co-bénéfices des politiques sur le changement climatique pour le développement économique est faible, entravant ainsi leur mise en œuvre. Les efforts régionaux de coopération sont dispersés et pourraient bénéficier d'une meilleure coordination. Les distorsions persistantes du marché et les besoins substantiels en matière de financement et de technologie au sein de la région limitent le changement vers des modèles de développement plus respectueux de l'environnement, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. En outre, la participation du public, l'implication des secteurs privés et financiers et la capacité de tirer profit des mécanismes internationaux de financement doivent être renforcées.

74. L'adaptation au changement climatique est tout aussi importante que de s'attaquer à ses causes initiales. Les pays méditerranéens doivent identifier et développer une approche régionale pour l'adaptation au changement climatique avec des priorités régionales communes afin d'accroître la résilience des pays méditerranéens face au changement climatique. Cette tâche constitue le principal objectif du Programme-cadre régional sur l'adaptation au changement climatique pour les régions marines et côtières de Méditerranée. Ce programme-cadre aidera les parties prenantes et les décideurs à tous les niveaux dans l'ensemble de la Méditerranée afin de : (i) promouvoir des cadres institutionnels et politiques appropriés, accroître la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes et améliorer le renforcement des capacités et la coopération ; (ii) identifier, évaluer et mettre en œuvre les meilleures pratiques (y compris les mesures à faible regret) pour une adaptation efficace et durable aux impacts du changement climatique ; (iii) promouvoir les expertises existantes et mécanismes de financement émergents liés à l'adaptation au changement climatique, y compris les instruments internationaux et nationaux ; (iv) promouvoir une prise de décision éclairée au moyen de la recherche et de la coopération scientifique et une disponibilité et une utilisation améliorées des données, informations et outils fiables.

75. La Région Méditerranée se trouve à un carrefour en ce qui concerne le changement climatique et le développement. Si aucune mesure n'est prise, le changement climatique présentera un risque pour la croissance économique et la réalisation des Objectifs de développement durable dans la plupart des pays méditerranéens. Le changement climatique n'est plus considéré comme un problème environnemental ou de société, mais plutôt comme un défi du développement nécessitant une politique urgente et dynamique et des réponses techniques aux niveaux régional, national et local. L'adaptation ne concerne pas uniquement la réponse directe aux impacts du changement climatique, mais aussi la gestion des sources plus vastes de vulnérabilités existantes. L'atténuation n'implique pas uniquement d'éviter un changement climatique dangereux, mais constitue également une opportunité de réorienter la manière dont sont utilisées les ressources naturelles, et ce dans des directions plus durables.

76. Les politiques de changement climatique doivent être fondées sur des données et des connaissances scientifiques solides, associées à une sensibilisation et des capacités techniques afin d'assurer une prise de décision éclairée à tous les niveaux, reconnaissant et protégeant les services d'adaptation au et d'atténuation du changement climatique des écosystèmes naturels (orientation stratégique 4.1). Au niveau national, la Stratégie plaide pour le renforcement des systèmes de surveillance et l'établissement de programmes de communication innovants à travers la coopération avec des institutions académiques, des centres d'excellence et des institutions nationales et intergouvernementales et aussi par le biais de programmes d'éducation et de campagnes de sensibilisation. Elle souligne également l'évaluation et le renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique des écosystèmes, tels que les côtes, les zones humides et les forêts, ainsi que leurs services d'atténuation, comme c'est le cas pour les forêts et les zones marines - en considérant que ces services sont souvent disponibles sans investissement. Au niveau régional, la Stratégie promeut un programme de recherche méditerranéen à mettre en œuvre au moyen de synergies, de l'échange et de l'harmonisation des données et d'une éducation au niveau régional via différents programmes tels que les programmes de cours à distance ouverts à tous (MOOC) sur les questions et les réponses au changement climatique en Méditerranée. Cette section contient également une action régionale pour le renforcement des capacités de surveillance et d'analyse du

changement climatique au moyen d'accords multi-pays d'échange de données existantes et de systèmes intégrés d'observations climatiques et de systèmes d'alerte précoce. Cela nécessite la promotion d'indicateurs et d'instruments harmonisés pour les évaluations de la vulnérabilité et de l'atténuation du changement climatique, tels que l'analyse des risques liés au changement climatique et la planification de l'adaptation en fonction des incertitudes, la gestion des risques de catastrophes, les coûts économiques du changement climatique, ainsi que la surveillance, le suivi et la vérification des émissions/réductions de gaz à effet de serre. L'initiative phare se focalise sur la mise en place d'un mécanisme régional d'interface « sciences - décision », incluant les sciences sociales et comportementales, adopté par toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, afin de préparer des évaluations et orientations scientifiques régionales, sur les tendances, les impacts et les options d'adaptation au et d'atténuation du changement climatique.

Orientation stratégique 4.1 : Accroître la connaissance scientifique, sensibiliser et développer des capacités techniques pour faire face au changement climatique et assurer une prise de décision éclairée à tous les niveaux, reconnaissant et protégeant les services climatiques d'adaptation et d'atténuation des écosystèmes naturels			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
4.1.1. Actualiser, entretenir et élargir les systèmes de surveillance du climat, de la météorologie et de l'eau.	Gouvernements nationaux, agences d'État spécialisées, institutions régionales et internationales, universités	2016-2022	Systèmes de surveillance du climat, de la météorologie et de l'eau mis en place et opérationnels
4.1.2. Évaluer, communiquer, protéger et renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique des écosystèmes tels que les côtes, les zones humides et les forêts, ainsi que leurs services d'atténuation, comme c'est le cas pour les forêts et les zones marines.	Gouvernements nationaux, agences d'État spécialisées, institutions régionales et internationales, universités	2016-2022	Nombre d'évaluations communiquées
4.1.3. Créer des centres d'échange nationaux sur le changement climatique pour faire en sorte que les connaissances, données et informations pertinentes parviennent aux différents types de parties prenantes.	Gouvernements nationaux, universités, institutions régionales et internationales, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays dans lesquels de tels centres d'échange sont mis en place
4.1.4. Sensibiliser le public par des campagnes d'éducation à l'environnement et veiller à ce que le changement climatique soit intégré dans les programmes d'enseignement officiels, y compris dans le cadre de cours spécifiques.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales et internationales, universités, société civile	En cours	Nombre de pays dans lesquels de telles campagnes ont été mises en place Nombre de pays dans lesquels le changement climatique est intégré dans les programmes d'enseignement
Régional			
4.1.5. Promouvoir un programme de recherche méditerranéen sur le changement climatique en encourageant des programmes et réseaux collaboratifs entre les centres de recherche et universités.	Institutions régionales et internationales, universités, centres de recherche, société civile	En cours	Nombre de programmes collaboratifs entre les centres de recherche et les universités à échelle régionale et subrégionale

4.1.6. Renforcer les capacités régionales relatives à la surveillance et l'analyse du changement climatique au moyen d'accords multilatéraux d'échange de données et l'intégration des systèmes d'observation du climat et des systèmes d'alerte rapide.	Institutions régionales et internationales universités, centres de recherche, société civile	2016-2022	Nombre d'accords multilatéraux d'échange des données Nombre de pays disposant de systèmes d'observation du climat et de systèmes d'alerte rapide
4.1.7. Promouvoir des indicateurs et outils harmonisés pour les évaluations de la vulnérabilité au changement climatique et son atténuation, y compris l'analyse du risque climatique et la planification de l'adaptation en fonction des incertitudes, des coûts économiques et de la surveillance du changement climatique, du suivi et des vérifications en matière d'émissions/réductions des gaz à effet de serre.	Institutions régionales et internationales, universités, services gouvernementaux spécialisés, société civile	2016-2020	Nombre d'indicateurs et outils harmonisés pour les évaluations de la vulnérabilité au changement climatique et son atténuation Nombre d'ateliers conjoints et activités de renforcement des capacités sur les indicateurs et leur harmonisation
4.1.8. Créer des cours et diplômes régionaux ; promouvoir des apprentissages en ligne et des programmes de cours à distance ouverts à tous (MOOC) sur les questions et les réponses relatives au changement climatique en Méditerranée.	Institutions régionales et internationales, réseaux universitaires, services gouvernementaux spécialisés, société civile	2016-2020	Nombre d'apprentissages en ligne et de programmes de cours à distance ouverts à tous (MOOC) sur le changement climatique
Initiative phare			
4.1.9. Créer un mécanisme régional d'interface «sciences - décision» approuvé par toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en vue de préparer des évaluations scientifiques régionales consolidées et des orientations sur les tendances du changement climatique, les impacts et les options en matière d'adaptation et d'atténuation.	Institutions régionales et internationales, réseaux universitaires, services gouvernementaux spécialisés, société civile	2016-2020	Mise en place d'un mécanisme régional d'interface «sciences - décision» État des évaluations scientifiques et des orientations sur les tendances du changement climatique, les impacts et les options en matière d'adaptation et d'atténuation, pour la Région Méditerranée

77. L'orientation stratégique 4.2 vise à accélérer la formulation de réponses intelligentes et résilientes qui peuvent aider à résoudre les problèmes relatifs au changement climatique. Au niveau national, une action clé implique le développement, le financement et la mise en œuvre des plans nationaux d'investissement technologiques pour le changement climatique. À l'échelle méditerranéenne, la Stratégie appelle à la création de plateformes d'échange d'informations et de mécanismes de soutien concernant l'atténuation du et l'adaptation au changement climatique, visant à encourager la collaboration en matière de R&D et les programmes d'innovation entre les universités et les milieux d'affaires, y compris les start-ups et les PME. Ce projet nécessite l'utilisation des structures existantes au sein du système PAM pour soutenir la diffusion de connaissances régionales en matière de climat, héberger en ligne un mécanisme d'échange régional sur le changement climatique qui contiendra des informations sur la surveillance, la recherche, les instruments pratiques et les projets liés au changement climatique. Une action régionale consiste à créer une Initiative technologique méditerranéenne sur le climat, en coopération et tirant profit des initiatives similaires au niveau international, européen et national.

Orientation stratégique 4.2 : Accélérer la formulation de solutions intelligentes et résilientes face au changement climatique			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
4.2.1. Concevoir, financer et mettre en œuvre des plans nationaux d'investissements technologiques pour le changement climatique.	Gouvernements nationaux, institutions régionales et internationales, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays disposant de plans nationaux d'investissements technologiques
Régional			
4.2.2. Développer des plateformes régionales d'échange des connaissances sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses impacts et soutenir les mécanismes visant à encourager la collaboration en matière de R&D et les programmes d'innovation entre les universités, les gouvernements et les milieux d'affaires, y compris les start-ups et les PME.	Institutions régionales et internationales, universités, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de plateformes régionales d'échange des connaissances sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses impacts et les mécanismes visant à encourager la collaboration en matière de R&D et les programmes d'innovation en place
4.2.3. Créer des lignes budgétaires spécifiques en matière d'innovation sur le changement climatique, ouvertes aux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée au titre des programmes internationaux à grande échelle (par exemple Horizon 2020, <i>Climate KIC</i> - Union européenne).	Institutions régionales et internationales, autorités nationales, secteur privé, société civile	2016-2020	Nombre de lignes budgétaires en matière d'innovation sur le changement climatique ouvertes aux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée
4.2.4. Utiliser les structures existantes au sein du système PAM pour soutenir la diffusion de connaissances régionales en matière de climat, héberger en ligne un mécanisme d'échange régional sur le changement climatique qui contiendra des informations sur la surveillance, la recherche, les instruments pratiques et les projets liés au changement climatique.	PNUE/PAM, institutions régionales et internationales, société civile	2016-2020	État du projet de diffusion des connaissances régionales en matière de climat
4.2.5. Lancer une Initiative technologique méditerranéenne sur le Climat en coopération avec <i>Climate KIC</i> (Union européenne), la plateforme Initiative technologie et climat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC - CTI) et le Centre d'innovation sur le climat au Maroc (Banque mondiale).	Institutions régionales et internationales, société civile	2016-2020	Statut de l'Initiative technologique méditerranéenne sur le climat

78. L'orientation stratégique 4.3 se focalise sur les mécanismes de financement climatique existants et émergents, y compris les instruments internationaux et nationaux, et sur la manière de renforcer les secteurs privé et financier. Le financement des solutions aux enjeux du changement climatique sera mobilisé par des instruments tels que l'établissement des prix, les subventions ciblées, les fonds nationaux, les écotaxes, les taux d'intérêt concessionnels et autres si nécessaire, au niveau national, tout en encourageant le passage des habitudes de dépenses et de consommation publiques et privées à des pratiques, des processus et des produits verts et écologiques. Des cadres réglementaires favorables sont également requis. Au niveau régional, l'accent est mis sur l'aide aux pays afin de renforcer les capacités institutionnelles et techniques pour améliorer les mécanismes internationaux de financement sur le climat, y compris le financement non conventionnel et innovant, et assurer la fourniture efficace de fonds.

Orientation stratégique 4.3 : S'appuyer sur les mécanismes financiers existants et émergents, y compris les instruments internationaux et nationaux, et renforcer l'engagement des secteurs privé et financier			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
4.3.1. Créer des instruments financiers internes adaptés pour financer les coûts des efforts d'adaptation et d'atténuation au niveau national, tout en encourageant des investissements respectueux du climat.	Gouvernements nationaux, autorités locales, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays utilisant des instruments financiers pour financer les coûts d'adaptation et d'atténuation
4.3.2. Créer des cadres réglementaires favorables pour appuyer les investissements du secteur privé et développer les partenariats entre acteurs publics et privés dans la mise en œuvre des actions sur le changement climatique.	Gouvernements nationaux, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays créant des cadres réglementaires favorables pour appuyer les partenariats public-privé sur le changement climatique
Régional			
4.3.3. Aider les pays et les organisations internationales pertinentes à renforcer les capacités techniques et institutionnelles pour améliorer l'accès aux mécanismes internationaux de financement sur le climat, y compris le financement non conventionnel et innovant et veiller à une mise en œuvre efficace des fonds.	Institutions régionales, autorités nationales, société civile	2016-2020	Part de la Région Méditerranée au sein des mécanismes internationaux de financement sur le climat (Finance carbone, Fonds vert pour le climat, Facilité pour l'environnement mondial, etc.)

79. L'orientation stratégique 4.4 aborde l'intégration du changement climatique aux niveaux législatif et politique. Elle se focalise principalement sur les mesures relatives à l'énergie et au transport et à la promotion de mesures d'adaptation durables « sans ou à faibles regrets » au sein de tous les secteurs et les territoires vulnérables à l'instar des zones côtières et urbaines, la gestion de l'eau, l'agriculture, la santé et le tourisme. L'inclusion des mesures climatiques dans les politiques et plans côtiers est particulièrement soulignée. En ce qui concerne l'énergie, la Stratégie tente d'intégrer le changement climatique par l'augmentation des investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la promotion d'un accès universel à l'énergie, la réforme des subventions accordées à l'énergie et en assurant que l'impact écologique des projets d'énergie soit évalué. Les mécanismes de coordination seront renforcés, de même que l'implication effective des autorités locales dans la planification et la mise en œuvre. A échelle régionale, la Stratégie appelle un renforcement des structures nationales et propose aussi la mise en œuvre des engagements pris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ainsi que la mise en œuvre d'initiatives régionales de haut niveau, notamment le Programme-cadre régional d'adaptation au changement climatique du PNUE/PAM et d'autres initiatives. Les efforts nationaux seront soutenus par

un centre régional de la connaissance et de l'innovation sur les changements climatiques, contribuant également à la coordination et à la coopération régionales.

Orientation stratégique 4.4 : Encourager les réformes institutionnelles, politiques et réglementaires pour l'intégration effective des réponses aux changements climatiques dans les cadres de développement nationaux et locaux, en particulier dans le secteur de l'énergie			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
4.4.1. Intégrer le changement climatique dans la législation et les politiques nationales et insister sur les mesures concernant l'énergie et les transports, ainsi que l'apport de mesures d'adaptation « sans ou à faibles regrets », dans tous les secteurs et territoires vulnérables, tels que les zones côtières et urbaines, la gestion de l'eau, l'agriculture, la santé et le tourisme ; intégrer des mesures relatives au changement climatique dans les politiques et plans côtiers et urbains.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2016-2018	État des politiques et programmes actualisés dans les secteurs et territoires sensibles, abordant sans réserve le changement climatique
4.4.2. Intégrer le changement climatique dans le secteur de l'énergie par l'augmentation des investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la promotion d'un accès universel à l'énergie, la réforme des subventions accordées à l'énergie et en assurant que l'impact écologique des projets d'énergie soit évalué.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2016-2018	Baisse du pourcentage des émissions de gaz à effet de serre Tendances de la consommation d'énergie par pays Nombre de pays dans lesquels l'évaluation de l'impact du changement climatique pour les projets énergétiques à grande échelle est réalisée
4.4.3. Établir des mécanismes de coordination spécifiques pour le changement climatique dans les pays, en faisant participer toutes les parties prenantes pertinentes.	Gouvernements nationaux, autorités locales, organisations régionales et internationales, universités, société civile, secteur privé	2016-2018	Nombre de pays ayant des mécanismes participatifs de coordination en place
4.4.4. Améliorer le leadership et les capacités des autorités locales traitant des questions du changement climatique, par des programmes de jumelage et de renforcement des capacités, et un plus grand accès aux financements relatifs au climat.	Gouvernements nationaux, autorités locales, organisations régionales et internationales, universités, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays ayant de tels programmes de développement du leadership et de la capacité locale traitant des questions du changement climatique
4.4.5. Mettre en œuvre les engagements et obligations afférents au nouvel accord sur le climat de la	Gouvernements nationaux,	2016 et au-delà	État de la mise en œuvre des engagements et obligations en

CCNUCC et ses futurs mécanismes d'application.	autorités locales, société civile		vertu du nouvel accord sur le climat de la CCNUCC
4.4.6. Mettre en œuvre des initiatives régionales de haut niveau, notamment le Programme-cadre régional d'adaptation au changement climatique du PNUE/PAM et d'autres initiatives régionales si nécessaire.	Organisations régionales et internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile	2016-2020	État de la mise en œuvre des stratégies et politiques régionales d'adaptation au changement climatique
Régional			
4.4.7. Fournir des outils et orientations politiques sur le changement climatique, via le centre de connaissances et d'innovation, afin de renforcer la gouvernance nationale, les cadres juridiques et d'investissement en termes de stratégies et plans d'action sur le changement climatique, ainsi que la coordination et la coopération régionales.	Organisations régionales et internationales, gouvernements nationaux	2016-2025	État du projet fournissant des outils et des orientations politiques via le centre de connaissances et d'innovation en matière de changement climatique
4.4.8. Mobiliser des ressources et un soutien pour le développement de réseaux électriques transméditerranéens pour une utilisation efficace des sources d'énergie renouvelables dans la région, y compris l'énergie solaire.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, secteur privé	2018 et au-delà	Statut de l'initiative pour le développement de réseaux électriques d'énergie renouvelables transméditerranéens

Objectif 5 : Transition vers une économie verte et bleue

80. Bien qu'il s'agisse d'un concept relativement nouveau lancé par le PNUE, l'économie verte³⁴ dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté a beaucoup attiré l'attention de la communauté internationale à une époque où la crise financière affecte gravement le développement socio-économique. L'économie verte – appelée économie bleue lorsqu'elle s'applique aux secteurs côtiers, marins et maritimes de la Méditerranée³⁵ – promeut le développement durable tout en améliorant le bien-être humain et l'équité sociale et en réduisant de manière significative les risques environnementaux et les pénuries écologiques. En d'autres termes, l'économie verte promeut un développement socio-économique résilient, à faible production de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et socialement inclusif.

81. Une économie méditerranéenne verte et bleue engendrera une croissance et des emplois durables grâce à des investissements publics et privés, tout en réduisant les émissions de carbone et la pollution, en améliorant l'efficacité énergétique et des ressources et en prévenant la perte de biodiversité et des services écosystémiques. Les investissements verts correspondants seront catalysés par des dépenses publiques et privées ciblées, des politiques innovantes et des changements dans les réglementations, une sensibilisation, des initiatives de formation et de recherche et l'adoption de nouvelles technologies et processus, une fiscalité progressive et des réformes de l'emploi, à travers la promotion de modèles de consommation et de production durables en général, ainsi qu'en accroissant le rôle des entreprises sociales. Ce chemin de développement vert devrait entretenir, améliorer et, si nécessaire, reconstruire le capital naturel comme un bien économique vital et une source limitée d'avantages pour la société, en particulier pour les personnes dont les moyens de subsistance et la sécurité dépendent fortement des ressources naturelles. En effet, le Forum arabe pour l'environnement et le développement, dans la défense d'un modèle de développement ancré dans l'économie verte en tant que base pour aborder les défaillances des économies arabes, souligne aussi l'efficacité dans l'usage et la valorisation des atouts naturels pour diversifier l'économie, qui à son tour offre une immunité contre la volatilité et les pressions de la récession dans l'économie mondiale.

82. Cet objectif relatif à la transition vers une économie verte et bleue est primordial pour concrétiser la vision de la Stratégie. En plus d'aborder l'énergie renouvelable, la gestion des déchets et la consommation et la production durables, le concept d'économie verte s'appuie sur des paradigmes nouveaux et émergents tels que l'économie circulaire, l'économie collaborative et l'économie fonctionnelle. Ces nouveaux paradigmes éclaireront probablement les voies pour le découplage nécessaire entre prospérité et usage des ressources, et fourniront des réponses crédibles aux défis de la durabilité auxquels nous faisons face aujourd'hui. En outre, via son premier objectif sur les zones marines et côtières, la Stratégie promeut le concept de l'économie bleue par le biais de solides partenariats entre les secteurs maritimes et les autorités publiques en ce qui concerne l'usage durable et équitable des ressources et des zones marines et côtières.

83. L'économie verte inclut explicitement les objectifs de création d'emplois et d'inclusion sociale, afin de promouvoir une société plus saine et plus juste. L'économie sociale, y compris les coopératives et le secteur associatif, a un rôle important à jouer dans l'économie verte. En outre, la participation active de toutes les parties prenantes clés dans la transition nécessaire serait garantie de manière efficace, cohérente et transparente, s'engageant avec les communautés locales et respectant les contextes culturels. Le lien avec le sixième objectif de la Stratégie portant sur la gouvernance, autre objectif transversal, est ainsi fondamental pour faciliter la transition vers une économie verte. Assurer la transition vers un développement vert ne se fera pas d'un seul coup. Au contraire, il convient de percevoir cette transition comme un processus long et exigeant guidé à la fois par une recommandation politique descendante que par une participation publique ascendante. Cette approche offrira à la transition écologique la légitimité politique et sociale nécessaire pour assurer la mobilisation à grande échelle des efforts requis.

84. L'une des préoccupations majeures de l'économie verte est de s'attaquer aux inégalités socio-économiques au sein et entre les pays, notamment aux forts taux de chômage. La création d'emplois verts et équitables pour tous est donc essentielle, en particulier pour les jeunes et les femmes (orientation stratégique 5.1). Ces nouveaux emplois doivent être basés sur une approche inclusive du genre et fournir des mécanismes de solidarité sociale aux travailleurs. La Stratégie inclut une action pour renforcer le rôle des emplois verts dans l'éradication de la pauvreté et le renforcement de l'inclusion sociale au moyen de l'évaluation des compétences et de l'analyse des lacunes pour les emplois verts, ce qui permettra de mettre en place des programmes sur mesure de développement des capacités. Au niveau international, la compilation et la diffusion des lignes directrices sur les meilleures pratiques, y compris les définitions régionales harmonisées, afin de promouvoir les emplois verts et l'entrepreneuriat vert et social sont envisagées.

Orientation stratégique 5.1 : Créer des emplois verts et décents pour tous, en particulier les jeunes et les femmes, afin d'éradiquer la pauvreté et renforcer l'inclusion sociale			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
5.1.1. Entreprendre une évaluation des compétences et une analyse des lacunes pour les emplois verts et les entreprises vertes et sociales, en vue d'obtenir une meilleure compréhension du rôle des emplois verts dans la lutte contre la pauvreté, et renforcer l'intégration sociale.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2016-2018	Nombre de pays réalisant une analyse des compétences et des lacunes pour les emplois verts Nombre de pays disposant de processus administratifs en place pour surveiller et prévoir la demande en emplois verts
5.1.2. Développer des programmes de formation et de renforcement des capacités pour les compétences vertes et les emplois verts, en particulier pour les jeunes et les femmes.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, société civile, secteur privé, universités	2016-2020	Nombre de pays disposant de programmes de formation et de renforcement des capacités pour les emplois verts
5.1.3. Sensibiliser, en particulier les décideurs politiques, sur le potentiel de la transition vers une économie verte pour promouvoir un développement économique résilient, à faible production de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et socialement inclusif.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, société civile, secteur privé, universités	2016-2020	Statut des projets
Régional			
5.1.4. Compiler et diffuser les lignes directrices sur les meilleures pratiques, y compris les définitions régionales harmonisées, afin de promouvoir la croissance dans les emplois verts et l'entrepreneuriat social et vert.	Institutions régionales, autorités nationales, agences spécialisées	2016-2020	Statut des lignes directrices et nombre d'activités de diffusion entreprises

85. Il est largement reconnu que les indicateurs économiques d'usage courant, tels que le produit intérieur brut, ne donnent pas une image complète du développement socio-économique d'un pays et pourraient conduire à des interprétations erronées. De nouveaux indices, qui tiendront compte des critères environnementaux et sociaux, tel que l'indice du bien-être économique durable et l'indice de développement humain, seront progressivement utilisés pour accompagner les processus de prise de décision (orientation stratégique 5.2.). Une base de données régionale ouverte sur le progrès sociétal et le bien-être, prenant en considération une comptabilité environnementale et économique intégrée et les données sur les biens et services environnementaux, ainsi que l'état des évaluations environnementales, viendra épauler les efforts nationaux.

Orientation stratégique 5.2 : Réviser les définitions et les mesures du développement, du progrès et du bien-être			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
5.2.1. Intégrer dans les bases de données statistiques et les évaluations environnementales, les indicateurs les plus inclusifs relatifs aux aspects environnementaux et sociaux du progrès, y compris les indicateurs d'efficacité des ressources qui tiennent compte des spécificités nationales.	Gouvernements nationaux, universités, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays où de tels indicateurs sont inclus dans les bases de données statistiques nationales
Régional			
5.2.2. Identifier, collecter et échanger dans une base de données ouverte les statistiques et indicateurs alternatifs sur le progrès sociétal et le bien-être, y compris la comptabilité environnementale et économique intégrée et les biens et services environnementaux.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, universités	2016-2020	Statut de la base de données ouverte avec les statistiques et indicateurs alternatifs sur le progrès sociétal et le bien-être

86. Des changements fondamentaux dans la manière dont les sociétés produisent et consomment sont indispensables pour parvenir à un développement durable. Ainsi, la Stratégie est soutenue par le Plan d'action régional pour une consommation et une production durables en Méditerranée, qui est actuellement en cours de préparation. La version préliminaire de ce plan d'action met en exergue quatre domaines prioritaires de la consommation et de la production, à savoir l'alimentation, l'agriculture et la pêche ; la fabrication de biens ; le tourisme ; le logement et la construction.

87. Dans le domaine prioritaire relatif à l'alimentation, l'agriculture et la pêche, les objectifs opérationnels sont orientés sur : la promotion des meilleures pratiques environnementales, des technologies et de l'innovation relatives aux cultures et aux récoltes ; les cadres politiques et réglementaires pour promouvoir l'agriculture, la pêche et la production et consommation alimentaires durables ; l'éducation des producteurs de denrées alimentaires, des détaillants et des consommateurs ; le soutien au développement des mécanismes de marché appropriés et des informations appropriées pour promouvoir la durabilité.

88. Dans le domaine prioritaire relatif à la fabrication de biens, les objectifs opérationnels portent sur : l'intégration des meilleures technologies et pratiques disponibles tout au long de la chaîne de valeur de la production de biens ; la prise de décision intégrée et le cadre réglementaire pour promouvoir la consommation, la production et le redressement durables, pour se diriger vers une économie circulaire ; la sensibilisation des consommateurs et des parties prenantes, ainsi que l'appui au développement des structures de marché, en augmentant la visibilité et les parts de marché des biens et services durables et alternatifs.

89. En ce qui concerne le tourisme, la version préliminaire du plan d'action prévoit des objectifs opérationnels portant sur : les pratiques et les solutions pour une utilisation efficace des ressources naturelles et pour réduire les impacts environnementaux du tourisme, tout en respectant la capacité de charge des destinations ; les mesures réglementaires, législatives et financières pour intégrer la consommation et la production durables dans le secteur touristique afin de réduire la saisonnalité du tourisme et promouvoir l'engagement et l'autonomisation des communautés locales ; la sensibilisation et le renforcement des capacités et des compétences pour soutenir les destinations durables et les services de tourisme vert, ainsi que les mesures de marketing pour établir un secteur touristique compétitif et durable dans la Région Méditerranée.

90. Enfin, pour le domaine prioritaire relatif au logement et à la construction, la version préliminaire du plan d'action prévoit des objectifs opérationnels sur les thèmes suivants : l'innovation, la connaissance et l'intégration des meilleures technologies et pratiques environnementales disponibles pour garantir l'efficacité des ressources tout au long du cycle de vie d'un bâtiment ; les cadres réglementaires et juridiques pour améliorer la contribution du secteur du logement et de la construction au développement durable, à l'intégration et à la cohésion sociales ; la sensibilisation et le renforcement des capacités des parties prenantes dans la planification urbaine, le logement et la construction afin d'achever un développement urbain durable.

91. La mise en œuvre du plan d'action et donc de l'orientation stratégique 5.3 sera assurée par des programmes de sensibilisation sur les modes de vie durables en visant le public le plus large. Le renforcement des capacités régionales pour aider les pays à mettre en œuvre le plan d'action est également envisagé.

Orientation stratégique 5.3 : Promouvoir des modèles de consommation et de production durables			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
5.3.1. Appliquer le Plan d'action régional pour une consommation et une production durables en Méditerranée.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé, universités	2016-2025	État de la mise en œuvre du Plan d'action régional pour une consommation et une production durables en Méditerranée
5.3.2. Entreprendre des programmes de sensibilisation sur les modes de vie durables pour un comportement durable.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2016 et au-delà	Nombre de pays mettant en œuvre des programmes de sensibilisation sur les modes de vie durables
Régional			
5.3.3. Mettre en œuvre d'un programme de renforcement des capacités pour soutenir les pays dans leur application du Plan d'action régional pour une consommation et une production durables en Méditerranée.	PNUE/PAM, CAR/CPD	En cours	Statut du programme de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Plan d'action régional pour la consommation et la production durable en Méditerranée

92. Une large partie de la pollution en Méditerranée est due à des processus industriels inefficaces et à une gestion insuffisante des déchets. Outre qu'elle nuit à l'environnement et à la santé, elle met aussi en danger la compétitivité et la durabilité des industries à long terme. L'orientation stratégique 5.4 promeut des initiatives pour l'efficacité des ressources et l'innovation écologique dans lesquelles elle considère des outils fondamentaux pour permettre aux économies et aux milieux d'affaires d'être plus productifs, tout en réduisant le coût, le gaspillage et l'utilisation des matières premières. Il est aussi nécessaire de créer et connecter des incubateurs verts et sociaux et des programmes de formation, y compris par des partenariats entre les universités, le monde des affaires et les centres de recherche aux échelles nationale et régionale. Un réseau méditerranéen d'incubateurs verts et sociaux et des programmes de formation sont envisagés au niveau régional. Une initiative phare vise à créer un Prix des entreprises méditerranéennes pour l'innovation environnementale.

Orientation stratégique 5.4 : Encourager l'innovation écologique et sociale			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
5.4.1. Accroître la capacité d'innovation écologique des secteurs de l'industrie et des services, par des mesures réglementaires et des incitatifs financiers, ainsi que promouvoir leur adoption par le marché.	Gouvernements nationaux, société civile, universités, secteur privé	En cours	Nombre de pays ayant de telles mesures réglementaires et incitatifs financiers qui soutiennent l'innovation écologique dans les secteurs de l'industrie et des services Nombre de pays ayant des programmes pour appuyer les parts de marché des produits verts
5.4.2. Soutenir les réseaux d' 'éco-incubateurs' et de regroupement d'entreprises et d'entrepreneurs verts et sociaux.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays ayant de tels réseaux d' 'éco-incubateurs' et de regroupement d'entreprises et d'entrepreneurs verts et sociaux
5.4.3. Promouvoir des partenariats de collaboration entre les universités, les milieux d'affaires et les centres de recherche.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, universités, secteur privé	En cours	Nombre de pays ayant de tels partenariats de collaboration entre les universités, les milieux d'affaires et les centres de recherche
Régional			
5.4.4. Créer un réseau méditerranéen de programmes de formation et d'incubateurs verts et sociaux.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2018-2020	Statut du réseau méditerranéen de programmes de formation et d'incubateurs verts et sociaux
Initiative phare			
5.4.5. Créer et promouvoir un Prix des entreprises méditerranéennes pour l'innovation environnementale.	Institutions régionales, gouvernements nationaux	2016-2020	Mise en place du Prix des entreprises méditerranéennes pour l'innovation environnementale

93. La mauvaise affectation des capitaux contribue au développement d'infrastructures inefficaces, sous-utilisées et qui détériorent l'environnement. La Stratégie promeut l'intégration des principes et critères de durabilité dans la prise de décision en matière d'investissement public et privé au moyen d'outils et de directives (orientation stratégique 5.5). Ceci est lié à l'orientation stratégique 1.2 relative à l'objectif sur les zones marines et côtières. L'intégration des principes de durabilité dans les marchés publics aux niveaux national et local et la promotion des instruments clés, tels que les critères d'écoconception et la certification environnementale des biens et services, sont également envisagées. A l'échelle régionale, le renforcement des capacités et un meilleur dialogue avec les bailleurs de fonds internationaux sont nécessaires pour assurer l'intégration des critères économiques et sociaux dans les investissements.

Orientation stratégique 5.5 : Promouvoir l'intégration des principes et critères de la durabilité dans la prise de décision en matière d'investissement public et privé			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
5.5.1. Sensibiliser davantage les acteurs financiers quant aux risques économiques dus au manque d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, en les encourageant à intégrer ces évaluations au moyen d'outils et de lignes directrices.	Gouvernements nationaux, secteur privé, société civile	2016-2020	Nombre de pays disposant de telles initiatives de sensibilisation des acteurs financiers quant aux risques économiques dus au manque d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux
5.5.2. Promouvoir les critères d'écoconception et la certification environnementale des biens et services.	Gouvernements nationaux, universités, secteur privé	En cours	Nombre de pays qui promeuvent les critères d'écoconception et la certification environnementale des biens et services
Régional			
5.5.3. Renforcer les capacités des institutions nationales sur l'investissement durable et la responsabilité sociale des entreprises, y compris la responsabilité environnementale des entreprises.	Institutions internationales, autorités nationales, secteur privé	2016-2020	Statut des programmes sur l'investissement durable et la responsabilité sociale des entreprises, y compris la responsabilité environnementale des entreprises
5.5.4. Initier ou renforcer le dialogue avec les bailleurs de fonds internationaux en vue d'obtenir un engagement sur les critères économiques et sociaux des investissements.	Institutions internationales, autorités nationales, secteur privé	En cours	Statut du dialogue avec les bailleurs de fonds internationaux en vue d'obtenir un engagement sur les critères économiques et sociaux des investissements

94. Les externalités environnementales et sociales ne sont pas suffisamment abordées par les marchés et les politiques, ce qui crée des signaux-prix et incitatifs trompeurs pour le monde ordinaire des affaires, associé à l'économie à fortes émissions de carbone. Dans le cadre des initiatives internationales existantes, la Stratégie promeut un marché plus vert et plus inclusif dans la région (orientation stratégique 5.6), en intégrant les principes de pollueur-payeur, la responsabilité élargie du producteur et le paiement des services écosystémiques fondé sur l'évaluation économique. La Stratégie prévoit aussi une action pour examiner les impacts environnementaux des subventions publiques en vue d'éliminer progressivement les subventions nuisibles à l'environnement. A l'échelle régionale, le renforcement des capacités des instruments de marché est envisagé, ainsi qu'une action visant à promouvoir la coopération commerciale entre les pays, en mettant l'accent sur la progression vers des biens et des services haut de gamme et le partage de la valeur ajoutée. Enfin, une initiative phare focalise sur l'intégration des principes de durabilité dans les marchés publics aux échelles nationale et locale. Une cible associée à cette orientation stratégique vise à engager la majorité des pays méditerranéens dans des programmes de marchés publics verts ou durables d'ici 2025.

Orientation stratégique 5.6 : Assurer un marché plus vert et plus inclusif qui intègre le réel coût social et environnemental des biens et services pour réduire les externalités sociales et environnementales			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
5.6.1. Promouvoir une réforme de la fiscalité environnementale pour réduire la taxation sur le travail et intégrer le principe pollueur-payeur et la responsabilité élargie du producteur dans la politique financière.	Gouvernements nationaux	2016-2020	Nombre de pays entreprenant une réforme de la fiscalité environnementale
5.6.2. Examiner les impacts environnementaux des subventions publiques en vue d'éliminer progressivement les subventions nuisibles à l'environnement.	Gouvernements nationaux et autorités locales	2016-2025	Part des marchés publics durables
Régional			
5.6.3. Fournir une assistance aux pays intéressés par l'intégration du principe pollueur-payeur, la responsabilité élargie du producteur et le paiement des services écosystémiques dans leurs politiques financières nationales.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, secteur privé	En cours	Statut du programme consultatif sur l'intégration du principe pollueur-payeur et, la responsabilité élargie du producteur dans les politiques financières nationales
5.6.4. Promouvoir la coopération commerciale entre les pays, afin de contribuer à un développement économique durable et plus inclusif et à une création d'emplois, en focalisant sur la progression vers des biens et services haut de gamme et le partage de la valeur ajoutée.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, secteur privé	En cours	Nombre d'entreprises "vertes" identifiées par l'Observatoire méditerranéen de la coproduction.
Initiative phare			
5.6.5. Intégrer les principes de durabilité dans les marchés publics aux échelles nationale et locale.	Gouvernements nationaux, autorités locales	2016-2025	Part des marchés publics durables ou verts Cible : d'ici 2025, la majorité des pays méditerranéens se sont engagés dans des programmes de marchés publics verts ou durables

Objectif 6 : Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable

95. La gouvernance est un domaine transversal lié à chacun des autres objectifs de la Stratégie. Cet objectif se concentre sur l'amélioration de la gouvernance environnementale au niveau national, alors que les aspects de gouvernance liés à la mise en œuvre de la Stratégie sont abordés au chapitre 3. La gouvernance se caractérise par l'inclusion d'acteurs non étatiques dans le processus décisionnel, tels que la société civile, le secteur privé et les organisations internationales. Cela implique également de nouvelles formes d'accords de coopération, que ce soit au niveau national ou au niveau transnational, tels que les partenariats public-privé. Ainsi, il existe une gouvernance verticale, à plusieurs niveaux, qui accroît la décentralisation de l'autorité à toutes les échelles de gouvernement, et aussi une gouvernance multipolaire, horizontale, dotée de différents systèmes parallèles pour l'établissement de règles communes et d'interconnexions entre eux. Cela va jusqu'à mettre en place des processus associant de multiples parties prenantes pour surveiller la mise en œuvre des politiques.

96. Les questions de gouvernance en Méditerranée vont des menaces à la paix dans la région, aux inégalités entre et à l'intérieur des pays, à la faiblesse des engagements, de l'implication et de la participation du public. Les défis de la gouvernance environnementale comprennent la fragmentation horizontale et verticale (vu l'absence de subsidiarité) des responsabilités des dossiers environnementaux, les insuffisances et la non-coordination en matière de planification, gestion et application, ainsi que le manque de ressources humaines et financières dans le secteur public, en particulier au niveau local. Enfin, il faut compter aussi d'autres défis de la gouvernance environnementale, tels que l'inadéquation de la sensibilisation et de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, de l'échange des connaissances et des informations, auxquels sont confrontés les pays méditerranéens.

97. Une gouvernance effective et efficiente requiert un renforcement de la participation aux prises de décision et de la coopération afin que les considérations de justice sociale soient prises en compte. La participation et la coopération ont besoin d'être renforcées et davantage d'opportunités de développement durable doivent être trouvées pour traiter les inégalités. La gouvernance doit être souple et adaptable ; elle doit imaginer de nouvelles formes d'institutions, fondées sur la discussion et la participation, ainsi que des conceptions réglementaires novatrices et des pratiques constructives liées directement à la gouvernance de la durabilité, prenant aussi en compte le nouveau monde numérique et les possibilités qu'il offre.

98. Enfin, la grande disparité des modèles de développement des pays méditerranéens n'autorise pas une approche de type "une politique pour tous" et il convient de mettre l'accent sur les besoins et les contextes spécifiques des pays. La fragmentation des responsabilités doit être traitée par une coordination et une intégration accrues des politiques. Les réformes institutionnelles horizontales, notamment les réformes juridiques, administratives et fiscales (comme la comptabilité nationale verte, la réforme fiscale verte) et les efforts pour lutter contre la corruption, constituent quelques-unes des approches à envisager. L'interface «sciences - décisio» devra aussi être élargie pour fournir de meilleures informations aux décideurs et au public.

99. L'orientation stratégique 6.1 aborde le renforcement du dialogue, de la coopération et des réseaux, aux niveaux régional, subrégional et transfrontalier, notamment sur les mécanismes de préparation aux situations d'urgence. Au niveau national, la Stratégie se concentre sur les plans de préparation/prévention et sur les systèmes d'alerte en cas de catastrophe, ainsi que les mesures d'adaptation. Au niveau régional, une action visant à consolider le dialogue régional à travers la coopération et les réseaux, y compris la préparation aux urgences, est incluse, en plus d'une action visant à consolider le dialogue et la coopération aux échelles régionale et subrégionale pour mieux comprendre la relation entre le développement écologiquement durable et les défis et opportunités liés aux flux de populations.

Orientation stratégique 6.1 : Renforcer la coopération et le dialogue régional, subrégional et transfrontalier, notamment sur la préparation aux situations d'urgence			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
6.1.1. Promouvoir les plans de préparation/prévention et de coopération, les mécanismes d'alerte en cas de catastrophe (naturelle ou d'origine humaine), ainsi que les mesures adaptatives.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	En cours	Nombre de pays mettant en œuvre des mécanismes d'alerte et des actions de coopération pour la préparation/prévention en cas de catastrophe
Régional			
6.1.2. Renforcer le dialogue, la coopération et les réseaux aux échelles régionale et subrégionale, y compris la préparation aux situations d'urgence.	Institutions internationales, gouvernement nationaux, société civile	En cours	Progrès des initiatives clés de coopération internationale Statut des plans de coopération optimisant la surveillance environnementale de la mer Méditerranée
6.1.3. Renforcer le dialogue et la coopération aux échelles régionale et subrégionale afin de mieux comprendre la relation entre le développement écologiquement durable et les défis et opportunités liés aux flux de populations.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile	2018-2025	État des programmes de dialogue et de coopération visant à mieux comprendre la relation entre le développement écologiquement durable et les défis et opportunités liés aux flux de populations

100. La Stratégie promeut l'engagement de la société civile, des scientifiques, des communautés locales et autres parties prenantes dans le processus de gouvernance à tous les niveaux, afin d'assurer des processus inclusifs et l'intégrité dans la prise de décision (orientation stratégique 6.2). La participation du public est particulièrement importante au niveau local, c'est-à-dire le niveau de gouvernement le plus proche de la population et le niveau de prise de décision dans lequel de nombreuses décisions liées à l'environnement sont prises. Une participation accrue du public doit être atteinte grâce à l'appui des institutions et des gouvernements nationaux et locaux, par le biais de l'amélioration des cadres réglementaires et des ressources humaines et financières, et elle doit inclure des compétences relatives à la création de partenariats, la négociation et la résolution des conflits. La Stratégie prévoit également le soutien et le renforcement de la capacité organisationnelle des parties prenantes locales, nationales et régionales, y compris les organisations à but non lucratif, les coopératives, les associations, les réseaux et les groupes de producteurs, et ce pour ce qui concerne les cadres réglementaires et les ressources humaines et financières. Cela contribuera à une meilleure prise de décision, une meilleure mise en œuvre des politiques, des plans et des projets et un meilleur suivi. Au niveau régional, l'adhésion à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement³⁶ (la Convention d'Aarhus) est encouragée à travers une initiative phare. Une cible associée à cette orientation stratégique projette que, d'ici à 2025, les deux tiers des pays méditerranéens auront adhéré à la Convention d'Aarhus.

Orientation stratégique 6.2 : Promouvoir l'engagement de la société civile, des scientifiques, des communautés locales et autres parties prenantes dans le processus de gouvernance à tous les niveaux, afin d'assurer des processus inclusifs et l'intégrité dans la prise de décision			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
6.2.1. Renforcer la capacité des gouvernements nationaux et des autorités locales à intégrer la participation du public au moyen de dispositions légales et de ressources humaines et financières.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile	En cours	Nombre de pays mettant en œuvre des dispositions légales pour la participation du public aux prises de décision impactant l'environnement
6.2.2. Appuyer et renforcer la capacité organisationnelle des parties prenantes locales, nationales et régionales pour ce qui concerne les cadres réglementaires et les ressources humaines et financières.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales	2016-2020	Nombre de pays ayant des cadres réglementaires en place pour réguler les organisations à but non lucratif
Initiative phare			
6.2.3. Encourager l'adoption et la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, société civile	2016-2020	Nombre de pays ayant adopté la Convention d'Aarhus Cible : d'ici 2025, les deux tiers des pays méditerranéens ont adhéré à la Convention d'Aarhus

101. La Stratégie promeut la mise en œuvre et le respect des obligations et accords relatifs à l'environnement pour guider les actions aux niveaux national et régional (orientation stratégique 6.3). Elle souligne l'importance d'assurer la cohérence des politiques à travers des mécanismes de coordination interministérielle et de planification intersectorielle. La Stratégie promeut l'application du principe de précaution au moyen d'instruments tels que les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques. Elle encourage le soutien, par des dispositions réglementaires si nécessaire, des partenariats en matière de planification et de mise en œuvre des mesures, y compris et sans s'y limiter l'implication du secteur privé, les partenariats public-privé et les financements innovants au niveau régional infranational et/ou local. Une initiative phare est incluse en vue d'élaborer des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, y compris les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques.

Orientation stratégique 6.3 : Promouvoir la mise en œuvre et le respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, notamment à travers la cohérence des politiques au moyen de la coordination interministérielle			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
6.3.1. Veiller à la ratification, la mise en œuvre et le respect des obligations des accords internationaux et régionaux relatifs à la durabilité environnementale, pour guider les actions aux niveaux national et régional.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile	En cours	Accords internationaux et régionaux sur la durabilité environnementale adoptés par les pays méditerranéens

6.3.2. Veiller à l'adoption et à l'application du principe de précaution en entreprenant des évaluations de l'impact environnemental, des évaluations environnementales stratégiques et autres procédures pertinentes.	Gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile, secteur privé	2016-2025	Nombre de pays appliquant l'évaluation de l'impact environnemental et l'évaluation environnementale stratégique dans les politiques de développement
6.3.3. Améliorer la cohérence des politiques par la coordination interministérielle et la planification intersectorielle.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2016-2025	Nombre de pays ayant des mécanismes de coordination interministérielle
6.3.4. Encourager et soutenir, à travers des dispositions réglementaires si nécessaire, les partenariats en matière de planification et de mise en œuvre des mesures, y compris et sans s'y limiter l'implication du secteur privé, les partenariats public-privé, les financements innovants, etc. au niveau régional infranational et/ou local.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile, secteur privé	2016-2025	Nombre de pays ayant de telles initiatives de partenariat dans la planification et la mise en œuvre au niveau régional infranational et/ou local
Initiative phare			
6.3.5. Développer des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, y compris les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays où de tels programmes de développement des capacités sont mis en place

102. La Stratégie favorise l'éducation et la recherche pour le développement durable (orientation stratégique 6.4), en particulier à travers la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable.³⁷ Le but de cette stratégie est d'encourager les pays méditerranéens à développer et intégrer l'éducation au développement durable dans leurs systèmes d'éducation formels, dans toutes les disciplines pertinentes, et dans l'enseignement non-formel et informel. Les objectifs de cette stratégie se concentrent sur les aspects suivants de l'éducation au développement durable : la politique, la législation et autres cadres d'appui réglementaires et opérationnels ; la promotion par l'apprentissage formel, non-formel et informel ; la formation des enseignants pour qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour inclure le développement durable dans leur enseignement ; les outils et les matériaux accessibles et adéquats ; la recherche et le développement ; la coopération à tous les niveaux, y compris l'échange d'expériences et de technologies dans la région.

103. En outre, la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable prévoit une action pour renforcer les capacités de recherche dans le domaine du développement durable, ainsi que l'interface «sciences - décision». La gestion des espaces protégés est soulignée comme un domaine particulier où les compétences doivent être améliorées. La Stratégie souligne aussi l'intérêt des programmes à grande échelle (par exemple Horizon 2020 de l'Union européenne) pour promouvoir la recherche et l'innovation pour le développement durable, ainsi que l'importance d'encourager et de soutenir les partenariats entre les pays. Elle promet également l'échange de bonnes pratiques et des connaissances dans tous les aspects de l'éducation au et de l'apprentissage du développement durable.

Orientation stratégique 6.4 : Promouvoir l'éducation et la recherche pour le développement durable			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
6.4.1. Mettre en œuvre la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable, qui promeut l'intégration des principes, valeurs et pratiques du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, universités, et éducateurs	En cours	État de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable Nombre de pays qui ont lancé des stratégies nationales sur l'éducation au développement durable
6.4.2. Renforcer la capacité de recherche au niveau national par l'apport à long terme de possibilités de formation, en particulier dans les professions spécialisées, de transfert de savoir-faire et de développement d'organismes de recherche	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, communautés pédagogiques et scientifiques, secteur privé, société civile	2016-2025	Nombre de pays disposant de telles initiatives Pourcentage du produit intérieur brut dépensé dans la recherche
6.4.3. Renforcer l'interface « sciences - décision » pour accompagner la prise de décision par des analyses et des données scientifiques, à travers des forums de recherche, des séminaires et d'autres possibilités d'échange.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile	2016-2020	Nombre de pays disposant de tels processus de dialogue « sciences - décision »
6.4.4. Offrir une formation professionnelle et technique pour la gestion des espaces protégés.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile	En cours	Nombre de pays offrant une formation professionnelle et technique pour la gestion des espaces protégés
Régional			
6.4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation en faisant en sorte que les programmes à grande échelle (par exemple Horizon 2020 de l'Union européenne) tiennent compte des priorités de la Méditerranée en matière de développement durable.	Institutions internationales, universités, société civile	2016-2025	Nombre de programmes inscrivant les priorités de la Méditerranée en matière de développement durable Financements dédiés à l'innovation et à la recherche attribués par l'Union européenne à des organismes de recherche dans les pays méditerranéens Part des projets abordant les problématiques méditerranéennes
6.4.6. Encourager et soutenir les partenariats entre les pays, ainsi que l'échange de bonnes pratiques et des connaissances dans tous les aspects de l'éducation au et de l'apprentissage du développement durable.	Gouvernements nationaux, autorités locales, universités		Nombre de partenariats établis pour l'échange de bonnes pratiques sur l'éducation au développement durable

104. L'orientation stratégique 6.5 porte sur le renforcement des capacités régionales de gestion de l'information. Afin de pouvoir effectuer une prise de décision et élaborer des politiques appropriées et fondées sur la connaissance, des centres d'information nationaux seront établis et permettront de recueillir des informations existantes et nouvelles. Il est envisagé de mettre en œuvre des initiatives communes de création de connaissances et d'échange des connaissances existantes avec les parties prenantes, y compris la communauté scientifique, le secteur privé et la société civile, qui suivent les principes relatifs au partage des données du système d'échange d'informations sur l'environnement de l'Union européenne. A l'échelle régionale, le renforcement des capacités sur la production et l'échange des données et des informations et la coordination des programmes nationaux de surveillance sont recommandés. Une initiative phare est aussi envisagée pour créer un système d'information méditerranéen, intégré et accessible au public, à travers lequel des synergies sont établies entre les gouvernements nationaux, les institutions internationales et le secteur privé, afin de recueillir et diffuser d'une façon transparente des informations sur l'état de l'environnement et l'état de mise en œuvre des protocoles de la Convention de Barcelone. Ce système s'inspirera des systèmes de données et de soutien déjà en place, par exemple celui qui soutient la mise en œuvre d'Horizon 2020.

Orientation stratégique 6.5 : Renforcer les capacités régionales de gestion de l'information			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
6.5.1. Établir ou renforcer le soutien aux processus de surveillance des données, y compris grâce aux données d'enquêtes, ainsi que des centres nationaux fournissant des informations intégrées et accessibles au public.	Gouvernements nationaux, institutions régionales, société civile, secteur privé	En cours	
6.5.2. Encourager des initiatives communes de création et d'échange des connaissances entre les parties prenantes, initiatives qui observent les principes du système d'échange d'informations sur l'environnement de l'Union européenne.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile	2016-2020	Nombre de pays disposant de telles initiatives
Régional			
6.5.3. Développer les capacités sur la production et l'échange des données et informations et, si nécessaire, améliorer la technologie pour créer des données comparables et compatibles.	Institutions régionales, autorités nationales, universités	2018-2025	Coopération et activités de mise en réseau menées
6.5.4. Coordonner les programmes nationaux de surveillance au niveau régional, notamment par des ateliers annuels.	Institutions régionales, gouvernements nationaux	En cours	Coopération, mise en réseau et activités de surveillance conjointes
Initiative phare			
6.5.5. Mettre en place un système d'information intégré pour les pays méditerranéens, accessible au public, à travers un triumvirat composé de gouvernements nationaux, d'organisations internationales et du secteur privé pour rassembler et diffuser de façon transparente des informations sur l'état de l'environnement.	PNUE/PAM, autres institutions régionales, gouvernements nationaux, société civile, universités, secteur privé	2018-2022	Statut du projet de système d'information intégré

3. ASSURER LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE LA STRATEGIE MEDITERRANEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE 2016-2025

105. La mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 est un processus collectif. Bien qu'elle soit facilitée par le système PAM, c'est la participation et le rôle actif de toutes les parties prenantes qui jouera un rôle décisif pour la réussite de cette mise en œuvre.

106. Le système PAM, qui comprend le Secrétariat du PNUE/PAM et les Centres d'activités régionales (CAR), ainsi que la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), fournira l'encadrement et les directions pour la mise en œuvre de la Stratégie. En effet, les principaux plans d'action du PNUE/PAM, formulés en vue de mettre en œuvre les protocoles de la Convention de Barcelone, ainsi que les autres principaux mécanismes et instruments régionaux existants, constituent des outils essentiels pour la mise en œuvre de la Stratégie (Encadré 2). En plus de ces outils essentiels, le système PAM fournira un soutien et des orientations techniques aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone, ainsi que la coordination des mesures de mise en œuvre et des processus de surveillance. En outre, le système PAM fournit une plateforme pour l'échange d'informations, d'expériences et de synergies pertinentes développées aux niveaux régional ou subrégional.

107. La Commission méditerranéenne du développement durable est une structure clé au sein du système PAM pour soutenir le développement et la mise en œuvre de la Stratégie. Elle est un point de référence central et rassemble les représentants des Parties contractantes et toutes les parties prenantes impliquées dans le développement durable. À ce titre, elle devrait travailler en étroite collaboration avec les organisations pertinentes pour parvenir à une mise en œuvre effective de la Stratégie, tout en bénéficiant de l'appui du Secrétariat du PNUE/PAM. La Stratégie constitue un cadre d'organisation du travail de la Commission.

108. Les pays méditerranéens sont invités à utiliser la Stratégie comme un point de départ pour une meilleure intégration du développement durable dans leurs politiques nationales. La Stratégie leur fournit les outils nécessaires pour intégrer le développement durable dans les politiques nationales et construire des synergies horizontales entre différents secteurs gouvernementaux et des synergies verticales entre différents niveaux de gouvernement, du local au central et inversement. Cela permettra une meilleure coordination et une meilleure intégration des politiques autour de l'objectif de durabilité.

109. Les institutions intergouvernementales, régionales et subrégionales ont aussi un rôle très important à jouer dans la mise en œuvre de la Stratégie. Comme mentionné dans le chapitre 1, il existe déjà un certain nombre d'institutions régionales et subrégionales dotées de stratégies et agissant dans le but de soutenir le développement durable dans la Région Méditerranée, tout en relevant des défis environnementaux significatifs. Ces institutions, en travaillant en tandem les unes avec les autres et avec le système PAM, tout en facilitant les synergies avec les pays utilisant la Stratégie comme une plateforme commune, peuvent s'avérer essentielles au succès de la mise en œuvre. Elles ne créeront pas seulement une masse critique importante et significative d'acteurs nationaux et régionaux travaillant de manière coordonnée pour le développement durable, mais elles auront aussi un effet positif sur une utilisation plus efficace des ressources humaines et financières, limitées mais indispensables à la mise en œuvre conjointe et efficace des actions. Pour ces partenaires, la Stratégie représente un cadre global dans lequel leurs actions et leurs objectifs sont placés, un ensemble cohérent et intégré d'orientations stratégiques et d'actions prioritaires qui doivent être mises en œuvre pour parvenir au développement durable de la région.

110. Le secteur privé est un partenaire essentiel pour la mise en œuvre de la Stratégie. Acteur clé dans l'économie verte émergente, il peut à ce titre être l'un des alliés les plus forts dans le processus de mise en œuvre de la Stratégie. Cela est possible non seulement à travers la responsabilité sociale des entreprises, mais aussi à travers des processus de consommation et de production plus durables qui sont au cœur de leurs affaires, à travers l'intégration de technologies innovantes et à travers l'amélioration des processus de l'amont à l'aval des chaînes industrielles, artisanales et de marketing. Cela permettra

aussi de contribuer à la durabilité de ses propres opérations. Pour le secteur privé, la Stratégie offre une indication des enjeux, des orientations et des actions qui doivent être mises en œuvre pour réaliser d'autres objectifs de développement durable aux niveaux régional, national et local ; la Stratégie informe sur le type de débats qui doivent avoir lieu dans le contexte du développement durable dans un avenir proche. Ces indications sont de première importance pour la planification des activités économiques.

111. La science est la clé de la réussite : toute élaboration d'action ou de politique au niveau national ou régional doit se baser sur de solides fondements scientifiques. De plus, les outils d'analyse qui permettront la planification, l'évaluation et la diffusion des impacts et des actions relatives au développement durable, doivent être développés avec la communauté scientifique, qui elle-même a besoin de diriger ses capacités de recherche en appui à la définition des politiques. Ainsi, pour les milieux universitaires, la Stratégie contient une série de préoccupations au sujet du développement durable qui ne peuvent être comprises qu'avec l'aide de la science.

112. La société civile a toujours été un groupe de parties prenantes important au sein de la Commission méditerranéenne du développement durable. Dans la mise en œuvre de la Stratégie, son rôle devient de plus en plus prononcé : outre qu'elle est un catalyseur pour le soutien et le suivi du processus de mise en œuvre aux niveaux régional et national, la société civile peut assumer des tâches importantes liées à la prise de conscience et à la sensibilisation, pouvant agir en tant que troisième pilier de la démocratie, aux côtés des décideurs et de la justice, pour assurer la transparence et la participation des individus. Ainsi, pour la société civile, la stratégie contient un ensemble d'orientations stratégiques qui à la fois renseignent le public sur son travail avec d'autres partenaires et fournissent un terrain fertile pour le développement de projets.

113. Les bailleurs de fonds sont également des partenaires clés pour la mise en œuvre de la Stratégie. Pour ces partenaires, la stratégie contient un ensemble d'objectifs régionaux approuvés à la grande majorité, ainsi que des orientations stratégiques au sein de ces objectifs, ce qui aidera les bailleurs à orienter et évaluer leurs propositions de financement visant à promouvoir le développement durable dans la région.

Encadré 2 : Programmes et cadres régionaux existants, outils essentiels pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

- La gestion intégrée des zones côtières est reconnue comme la voie à suivre pour le développement durable des zones côtières et se caractérise par une approche intégrée destinée à fournir des solutions aux problèmes environnementaux, sociaux, économiques et institutionnels complexes des zones côtières. Comme l'indique l'article 2 du **Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée**, relevant de la Convention de Barcelone, « la gestion intégrée des zones côtières est un processus dynamique de gestion et d'utilisation durables des zones côtières, prenant en compte simultanément la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, la diversité des activités et des usages, leurs interactions, la vocation maritime de certains d'entre eux, ainsi que leurs impacts à la fois sur la partie maritime et la partie terrestre ». L'adoption de ce protocole est un objectif politique pleinement atteint de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (2005). Son application est soutenue par le Plan d'action 2012-2019.
- Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone se sont engagées à appliquer l'approche basée sur les écosystèmes – à travers la **feuille de route pour l'application de l'Approche écosystémique** – à la gestion des activités humaines, tout en permettant une utilisation durable des biens et des services maritimes, en vue d'atteindre ou de maintenir un bon état écologique de la mer Méditerranée et de ses régions côtières, leur protection et leur conservation, et de prévenir toute nouvelle détérioration. Elles reconnaissent l'approche écosystémique comme une approche opérationnelle intégrée pour assurer la réussite de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, tout en améliorant le développement durable dans la région, ainsi que comme une stratégie pour la gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources biologiques, visant à favoriser leur conservation et leur utilisation durable d'une manière équitable.

- **Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée** (entré en vigueur en 1999) est mis en œuvre à travers **le Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne** (PAS BIO adopté en 2003). En outre, l'extension du réseau des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne et l'adoption et la mise en œuvre d'un Programme de travail régional pour les zones côtières et marines protégées de la mer Méditerranée représentent d'importantes réalisations pour la région.
- **Le Plan d'action régional sur la consommation et la production durables pour la Méditerranée**, en cours d'élaboration, vise à réussir la réorientation vers des modes durables de consommation et de production dans les secteurs économiques prioritaires, tout en s'attaquant aux défis connexes liés à la dégradation de l'environnement. Il soutient la mise en œuvre des mesures de consommation et de production durables au niveau régional et identifie les mesures nécessaires pour guider leur mise en œuvre au niveau national, portant sur les activités humaines clés qui ont un impact particulier sur l'environnement marin et côtier et les questions transversales diverses qui y sont liées.
- L'élaboration et l'adoption par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone d'un **Programme d'action stratégique des activités régionales et nationales pour lutter contre la pollution d'origine terrestre** est l'une des avancées majeures dans les efforts des pays méditerranéens pour lutter contre la pollution d'origine terrestre. Cette initiative orientée vers l'action est mise en œuvre dans le cadre du programme MED POL – identifiant les catégories-cibles prioritaires des substances et des activités polluantes qui doivent être éliminées ou contrôlées par les pays méditerranéens à travers un calendrier prévu pour la mise en œuvre des mesures et des interventions spécifiques de réduction de la pollution.
- **Le Plan régional sur les déchets marins**, entré en vigueur en 2014, est le premier plan régional sur les déchets marins défini dans le cadre d'une convention sur les mers régionales. Il présente des mesures et des objectifs opérationnels pour atteindre un bon état écologique et des cibles respectives sur les déchets marins ; développer et mettre en œuvre des politiques appropriées, des instruments réglementaires et des arrangements institutionnels, y compris les plans de gestion des déchets solides et des systèmes d'égouts, qui doivent intégrer des mesures de prévention et de réduction des déchets marins ; accroître la sensibilisation par les programmes d'éducation au développement qui sont établis par les Parties contractantes ; assurer une coordination institutionnelle et une étroite coordination et collaboration entre les autorités régionales, nationales et locales dans le domaine des déchets marins ; mobiliser les producteurs, les propriétaires et fabricants de marques et les premiers importateurs à être plus responsables envers l'ensemble du cycle de vie des produits et aussi à établir des politiques d'achats durables contribuant à la promotion de la consommation de produits fabriqués en plastique recyclé ; identifier les 'points chauds' et mettre en œuvre des programmes nationaux pour éliminer régulièrement les déchets d'une manière saine.
- Le projet de **Plan d'action « Offshore »** comprend des actions et des mesures prioritaires pour les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en vue de ratifier le Protocole Offshore ; désigner des représentants des Parties contractantes afin de participer aux organes régionaux de gouvernance ; établir un programme de coopération technique et de renforcement des capacités ; établir un mécanisme financier pour la mise en œuvre du plan d'action ; promouvoir l'accès à l'information et la participation du public au processus décisionnel ; améliorer le transfert régional de technologie ; élaborer et adopter des normes offshore régionales ; développer et adopter des lignes directrices offshore régionales ; établir des procédures et des programmes de surveillance offshore régionaux ; et fournir des rapports sur la mise en œuvre du plan d'action.
- **Le Programme-cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les zones marines et côtières de la Méditerranée**, en cours d'élaboration, vise à accroître la résilience des zones marines et côtières de la Méditerranée face au changement climatique à travers le développement d'une approche régionale de l'adaptation au changement climatique. Une fois adopté, le programme-cadre servira de base au développement d'un plan d'action régional détaillé sur l'adaptation au changement climatique.
- **Les programmes d'action de l'Union pour la Méditerranée** : Lors du lancement de l'Union, les chefs d'État et de gouvernement des pays méditerranéens ont convenu six domaines d'action prioritaires, incluant la dépollution de la Méditerranée et les énergies alternatives. Lors de sa réunion ministérielle sur l'environnement et le changement climatique (Athènes, 2014), l'Union pour la Méditerranée a

affirmé son engagement à accélérer la transition vers des modes de consommation et de production durables et la transition vers une économie verte et à faibles émissions, entre autres. L'initiative Horizon 2020 vise à dépolluer la Méditerranée d'ici 2020, en s'attaquant aux sources de pollution qui représentent environ 80 % de la pollution globale de la Méditerranée : les déchets municipaux, les eaux usées urbaines et la pollution industrielle.

- Approuvé lors de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le changement climatique de l'Union pour la Méditerranée, **la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable** encourage les pays méditerranéens à développer et à intégrer l'éducation au développement durable dans leurs systèmes d'éducation formels, dans toutes les disciplines pertinentes, et dans l'enseignement non-formel et informel. Cela permettra de doter les populations des connaissances et des compétences nécessaires en matière de développement durable, ce qui les rend plus compétents et confiants et leur donne davantage de possibilités pour mener une vie saine et productive qui soit en harmonie avec la nature et qui prenne en compte les valeurs sociales, l'égalité des sexes et la diversité culturelle.

114. Ce chapitre final porte sur la mise en œuvre de la Stratégie à travers trois domaines essentiels :

- Structures et processus institutionnels pour la mise en œuvre de la Stratégie ;
- Financement de la mise en œuvre de la Stratégie ;
- Système de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie et tableau de bord régional.

3.1. Structures et processus institutionnels pour la mise en œuvre de la Stratégie

115. La mise en place des structures institutionnelles adéquates est une priorité clé pour la mise en œuvre effective de la Stratégie. Le système de gestion existant pour la mise en œuvre de la Stratégie fait face à un certain nombre de défis.

116. L'un des principaux défis de la mise en œuvre des stratégies de durabilité dans n'importe quel contexte est celui de la complexité. Or, en Méditerranée, il y a la complexité à la fois en termes d'échelles de gestion (internationale, nationale et locale) et en termes des différentes compétences des organisations internationales actives dans ce domaine. En outre, la complexité, dans le contexte national, découle également de la nécessité de coordonner les missions et les compétences des différents ministères et des organismes législateurs à différentes échelles. Bien qu'il existe de nombreux forums de coopération mis en place au niveau international, la coopération entre les différentes parties prenantes, à différentes échelles, n'est pas toujours intégrée dans les processus et les activités pertinentes pour la mise en œuvre de la Stratégie. Un tel système de gestion complexe court le risque d'une simplification excessive des activités et d'un manque d'harmonisation des actions concrètes pour appliquer les principes de durabilité. La coordination efficace et le renforcement des capacités des parties prenantes constituent donc une condition urgente de la mise en œuvre de la Stratégie. Comme l'indique l'objectif sur la gouvernance, des consultations opportunes sur les contenus proposés aideraient, si elles sont mises en œuvre assez tôt, à éviter des malentendus, des objectifs divergents et des chevauchements de compétences. Les consultations qui commencent dès les premières étapes de l'élaboration des politiques sont davantage susceptibles de motiver les parties prenantes pour fournir des contributions professionnelles de bonne qualité. Un engagement à la transparence permet aussi de renforcer la confiance, ce qui augmente les chances de mise en œuvre des politiques, des programmes et des projets. C'est un domaine dans lequel le renforcement des capacités est nécessaire.

117. Un deuxième défi essentiel est lié à la définition d'objectifs politiques clairs et des résultats attendus des plans, programmes et projets, alors qu'il existe un manque d'habitude pour agir conformément aux objectifs déterminés. Les objectifs manquent souvent d'indicateurs clairs, qui permettent l'évaluation de la performance, ou de responsabilité claire pour atteindre les résultats attendus. Le renforcement des capacités est également nécessaire dans ce cadre-là.

118. Un troisième défi clé pour la mise en œuvre est lié à la difficulté d'intégrer avec succès les objectifs économiques, sociaux, culturels et environnementaux lorsqu'ils sont confrontés à l'attente préalable que les gouvernements atteignent leurs objectifs économiques immédiats. Il faut ajouter à cela le fait que les implications écologiques et sociales du développement ne sont souvent pas bien comprises, en particulier aux échelles nationale et locale.

119. Quatrièmement, le renforcement et la restructuration organisationnels de la mise en œuvre du développement durable sont souvent entravés par la capacité inadéquate du système institutionnel à exercer ses fonctions de façon efficace dans le cadre de ses compétences. Le manque de capacités, de ressources humaines et de sources de financement, à différentes échelles, a été perçu comme une lacune par de nombreuses parties prenantes dans le processus de consultation lors de la révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.

120. Dans le contexte de ces défis auxquels est confronté le système de gestion du développement durable dans la Région Méditerranée, les orientations et les actions stratégiques suivantes sont exigées. Afin d'améliorer la gouvernance du développement durable, il est essentiel que les bonnes structures soient mises en place ou renforcées et dotées de ressources suffisantes (orientation stratégique 7.1). Au niveau national, il est primordial d'assurer une large participation des organisations compétentes en matière de la gestion du développement durable par la mise en place, si nécessaire selon chaque contexte national, de commissions, conseils, forums et réseaux pour le développement durable. Ces organes de coordination et de consultation servent à obtenir un soutien politique large et de haut niveau à l'échelle nationale, en particulier avec les ministères clés dont les compétences affectent ou sont affectées par le développement durable, y compris le Premier ministre si nécessaire, et doivent être soutenus par des ressources humaines et financières suffisantes.

121. Au niveau régional, il est crucial que la Commission méditerranéenne du développement durable reçoive un financement et des ressources humaines adéquats, et que les programmes de gouvernance et de financement du PAM soient conçus pour prendre en compte le besoin de ressources consacrées au développement durable. Dans ce contexte, la création du Secrétariat de la Commission méditerranéenne du développement durable, au sein de l'Unité de coordination du PNUE/PAM, est indispensable avec au moins deux personnes employées qui se concentrent sur le rôle du Secrétariat et la formulation et la mise en œuvre des projets liés à la mise en œuvre de la Stratégie. Une deuxième action régionale reflète la nécessité d'agrandir la Commission méditerranéenne du développement durable afin d'assurer la participation d'un plus grand nombre d'organisations internationales compétentes et de groupes de parties prenantes de la Région Méditerranée, afin qu'ils soient impliqués dans les processus de développement durable.

122. La troisième action régionale de cette orientation stratégique se concentre sur les moyens d'améliorer la visibilité de la Commission méditerranéenne du développement durable, en particulier dans le système des Nations Unies, notamment dans les Conférences des parties à la Convention de Barcelone et au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable.³⁸ Cela impliquerait la création d'un niveau d'action ministériel à travers l'organisation de sessions régulières tous les quatre ans qui seront dédiées au développement durable de la Méditerranée dans le cadre des Conférences des Parties à la Convention de Barcelone. La dernière action de cette orientation stratégique vise à faire en sorte que la Commission méditerranéenne du développement durable remplisse son rôle dans la promotion de l'échange de bonnes pratiques et de bonne gestion des réseaux dans des domaines de compétence relevant de son mandat.

Orientation stratégique 7.1 : Mettre en place ou renforcer les structures pour la mise en œuvre du développement durable à l'échelle nationale et régionale et assurer l'octroi de ressources adéquates			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
7.1.1. Assurer de façon appropriée une large participation des organisations compétentes en matière de gestion du développement durable au niveau national, à travers la mise en place de commissions, conseils, forums et réseaux pour le développement durable.	Gouvernements nationaux	2016-2025	Nombre de commissions, conseils, forums, ou réseaux créés
Régional			
7.1.2 Augmenter l'impact de la Commission méditerranéenne du développement durable dans le contexte régional par le renforcement du soutien administratif et financier de ses activités, et surtout renforcer l'Unité de coordination du PNUE/PAM en tant que Secrétariat de la Commission pour qu'elle soit capable de coordonner la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 et les rapports réguliers sur les progrès accomplis.	PNUE/PAM	2016	Tendances des ressources de la Commission méditerranéenne du développement durable
7.1.3 Agrandir la Commission méditerranéenne du développement durable afin d'assurer la participation d'un plus grand nombre d'organisations internationales compétentes et de groupes de parties prenantes de la Région Méditerranée, afin qu'ils soient impliqués dans les processus de développement durable.	Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM	2016	Liste des membres de la Commission méditerranéenne du développement durable par groupe de parties prenantes
7.1.4. Améliorer la visibilité de la Commission méditerranéenne du développement durable, en particulier dans le système des Nations Unies, notamment dans les Conférences des Parties à la Convention de Barcelone et au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable, afin de réaliser tous les quatre ans des séances ministérielles sur le développement durable à la Conférence des Parties à la Convention de Barcelone.	Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM	2016-2020	Nombre de sessions sur le développement durable en Méditerranée tenues lors des conférences des Parties à la Convention de Barcelone Nombre de fois où la Commission est représentée au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable
7.1.5. Faire en sorte que la Commission méditerranéenne du développement durable remplisse son rôle dans la promotion de l'échange de bonnes pratiques et de bonne gestion des réseaux dans des domaines de compétence relevant de son mandat sur le développement durable, et par la nomination de « champions » lorsque cela est pertinent.	Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM	En cours	Échange de bonnes pratiques Activités de mise en réseau entreprises

123. La deuxième orientation stratégique de cette section se concentre sur l'établissement, au niveau régional, des mécanismes de gestion des processus de développement durable, en particulier la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (orientation stratégique 7.2). Ces actions prennent en compte le fait de comprendre que les politiques et stratégies existent au sein d'un cycle politique, commençant par la formulation des politiques, se poursuivant avec le suivi et la mise en œuvre des politiques puis, par la suite, avec la révision des politiques.

124. La première action de cette orientation stratégique met l'accent sur la nécessité d'intégrer le rôle du Secrétariat de la Commission méditerranéenne du développement durable, ainsi que la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie dans les programmes de travail réguliers du PAM. Une deuxième action concerne l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la Stratégie, identifiant les mécanismes optimaux par les cadres institutionnels nationaux responsables de la mise en œuvre des actions nationales de la Stratégie. Ce plan devrait inclure la possibilité de parvenir à des accords volontaires avec les parties prenantes clés dans la région, contribuant ainsi à la cohérence du travail commun vers le développement durable dans le bassin méditerranéen. Il devrait également tenir compte de la nécessité de communiquer régulièrement le travail sur la mise en œuvre de la Stratégie afin de maintenir l'élan engagé.

125. La troisième action concerne la nécessité d'établir des lignes directrices nationales et des mesures de renforcement des capacités qui puissent aider les pays à adapter la Stratégie à leurs contextes nationaux en termes de procédures, de ressources et d'organisation. Cela concerne en particulier le domaine de la collaboration avec les parties prenantes, la coordination interministérielle, l'utilisation de la recherche et du conseil pour informer l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales, la gestion des conflits entre les cadres politiques nationaux et régionaux, la collecte de fonds, et les compétences et aptitudes requises pour ces tâches.³⁹ Ce processus devra déterminer les modalités, au niveau national, de l'éventuelle manière d'intégrer les objectifs et actions de la Stratégie dans les stratégies nationales de développement durable et les politiques sectorielles relatives.

126. La quatrième action de cette orientation stratégique met l'accent sur la nécessité d'une évaluation participative à mi-parcours, basée sur les données des 5 premières années de mise en œuvre de la Stratégie, selon certains indicateurs associés aux actions et grâce au tableau de bord proposé des indicateurs de durabilité. Ce tableau de bord sera fondé sur les indicateurs qui sont déjà sélectionnés dans le cadre du Protocole relatif la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée et de la feuille de route pour l'application de l'Approche écosystémique. La Stratégie sera révisée au bout de dix ans, en tenant compte des évolutions internationales, et une nouvelle Stratégie devra ensuite être adoptée d'ici 2025.

Orientation stratégique 7.2 : Établir des procédés régionaux pour la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
Régional			
7.2.1 Faire en sorte que les programmes de travail réguliers du PNUE/PAM affectent les ressources nécessaires pour conduire la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025.	Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM, Parties Contractantes à la Convention de Barcelone	En cours	Ressources humaines et financières affectées au développement durable dans le système PAM
7.2.2 Préparer le plan de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, qui identifie les mécanismes optimaux	PNUE/PAM	2018	État du développement du plan d'application

pour la participation de cadres institutionnels nationaux responsables du développement durable dans la mise en œuvre des actions de la Stratégie au niveau national.			
7.2.3 Renforcer le soutien que la Commission méditerranéenne du développement durable porte aux systèmes nationaux qui appliquent des politiques de développement durable en vue d'établir des connexions entre les politiques nationales et les objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, et ce par la préparation de lignes directrices et de mesures de renforcement des capacités qui puissent aider les pays à adapter la Stratégie à leurs contextes nationaux.	PNUE/PAM	2018	Mesures prises pour le renforcement des capacités État des lignes directrices
7.2.4 Procéder à une évaluation participative à mi-parcours de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, basée sur les données des 5 premières années relatives à la mise en œuvre de la Stratégie, selon certains indicateurs associés aux actions et à partir du tableau de bord proposé des indicateurs de durabilité.	PNUE/PAM	2022	État de l'évaluation à mi-parcours
7.2.5 Réviser la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, tout en soumettant une Stratégie pour la période 2026-2035.	PNUE/PAM	2023-2025	État de la révision Nouvelle Stratégie définie d'ici 2025

3.2. Financement de la mise en œuvre de la Stratégie

127. La mise en œuvre de la Stratégie, basée sur l'ambitieuse mais nécessaire et réaliste vision d'instaurer une Méditerranée durable sur de solides fondations économiques et sociales, nécessite des ressources financières importantes. Les ressources pour le financement de la mise en œuvre de la Stratégie ne peuvent et ne doivent pas provenir d'une seule ou de quelques sources rares. Il s'agit, là encore, d'un effort collectif, au travers duquel la somme sera bien supérieure à l'addition des parties, grâce aux synergies élaborées et aux économies d'échelle réalisées.

128. En ce sens, les budgets nationaux des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui attribuent des fonds pour la mise en œuvre de cibles stratégiques alignées sur la Stratégie et mobilisent des ressources pour la participation à des actions régionales et subrégionales alignées sur la Stratégie, pourraient grandement aider à promouvoir la mise en œuvre, tout en constituant, simultanément, des politiques et des objectifs nationaux. Les activités proposées dans le cadre de la Stratégie sont conçues de manière à permettre aux Parties d'adhérer aux activités existantes ou d'élaborer des actions qui s'intégreront bien dans une ou plusieurs orientations stratégiques et actions pertinentes, dirigeant ainsi le financement national dédié au développement durable dans la direction proposée par la Stratégie.

129. De la même manière, la coordination entre le PAM et d'autres institutions intergouvernementales et agences de développement régionales ou subrégionales peut être intégrée autour de sujets et d'actions

de la Stratégie, de sorte que le soutien collectif puisse produire les ressources nécessaires pour aboutir à une action significative dans la région. Le développement d'initiatives phares vise à concentrer les efforts de tous les partenaires et parties prenantes impliqués sur des actions qui bénéficieront d'un élan significatif, à travers la publicité et la promotion, et d'une efficacité accrue grâce aux synergies développées et à la concentration des ressources sur des cibles communes.

130. Le secteur privé doit occuper une place centrale dans le processus. En mobilisant des ressources pour ses propres travaux de recherche, le développement et l'intégration des technologies dans le processus de production, tout en transposant certaines des ressources investies chaque année dans les activités de commercialisation et de production, le secteur privé peut jouer un rôle très important en renforçant fortement le processus de mise en œuvre. Pour cela, le système PAM, ainsi que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et les autres parties prenantes, comme la société civile, doivent élaborer des relations de travail étroites avec le secteur privé et construire une plateforme de confiance et des synergies au travers desquelles des collaborations "gagnant-gagnant" seront instaurées pour la mise en œuvre des actions dans le contexte de la Stratégie.

131. L'orientation stratégique 7.3 répond à la nécessité de renforcer les capacités de financement de la Stratégie. La première action à cet égard est liée au développement d'un portefeuille de projets issus de la Stratégie afin de soutenir les activités de collecte de fonds. La deuxième action concerne la prestation de formations sur le renforcement des capacités en matière de collecte de fonds. De plus, la Stratégie recommande la création d'une facilité d'investissement pour la mise en œuvre du développement durable, impliquant les institutions financières internationales, les banques de développement, l'Union européenne et les bailleurs de fonds bilatéraux. Enfin, la Stratégie encourage le secteur privé à s'engager auprès de la société civile pour promouvoir davantage la responsabilité sociale des entreprises.

Orientation stratégique 7.3 : Renforcer la capacité de financement de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
Régional			
7.3.1. Établir un portefeuille de projets visant à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, et associer au portefeuille les ressources de financement possibles.	PNUE/PAM	2018	État du portefeuille Nombre de projets financés
7.3.2. Offrir des ateliers de formation sur le renforcement des capacités aux gouvernements nationaux, aux parties prenantes et aux organismes subrégionaux, en matière de collecte de fonds pour améliorer leur accès aux financements.	PNUE/PAM, autres organisations régionales et internationales	En cours	Ateliers de formation mis en œuvre
7.3.3 Créer une facilité d'investissement pour la mise en œuvre du développement durable, impliquant les institutions financières internationales, les banques de développement, l'Union européenne et les bailleurs de fonds bilatéraux	PNUE/PAM, institutions internationales et régionales, gouvernements nationaux, Union européenne	2016-2020	Facilité d'investissement établie
7.3.4 Encourager le secteur privé à s'engager auprès de la société civile pour promouvoir davantage la responsabilité sociale des entreprises	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification, secteur privé et société civile	2016-2020	Nombre d'initiatives collaboratives entre le secteur privé et la société civile sur la responsabilité sociale des entreprises

3.3. Vers un système de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie et un tableau de bord régional

132. Un système de surveillance global et des indicateurs pertinents sont indispensables au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie. Deux conditions doivent être correctement satisfaites :

1. Surveiller la mise en œuvre des actions recommandées dans la Stratégie : le niveau et les lacunes de mise en œuvre des objectifs en termes d'actions recommandées (par exemple, le nombre de pays mettant en œuvre une action) ;
2. Surveiller les progrès des questions touchant au développement durable : le tableau de bord de la durabilité en relation avec les objectifs en termes de durabilité (par exemple, réduction des émissions de gaz à effet de serre).

133. Ces deux conditions sont pertinentes pour suivre la mise en œuvre de la Stratégie, mais les indicateurs et les approches sont totalement différents.

134. Les indicateurs du premier ensemble sont principalement des « indicateurs de solution » liés à la mise en œuvre des actions, selon les tableaux présentés dans la Stratégie. Le second ensemble d'indicateurs, généralement structurés conformément au cadre FPEIR⁴⁰ (forces motrices – pressions – état – impact – réponses), est lié à une analyse systémique des problématiques et il a été utilisé pour le rapport 2009 intitulé “État de l'environnement et du développement en Méditerranée”.⁴¹ L'application des principes d'échange des données relatives aux indicateurs et des données liés au système de suivi de la Stratégie est indispensable. Ce processus devrait être promu et facilité par une plateforme cohérente pour l'échange d'informations, d'expériences et de synergies, basée sur les principes

régissant les systèmes de d'échange d'informations environnementales de l'Union européenne.⁴² La sélection du tableau de bord des indicateurs de durabilité devrait résulter d'un processus participatif de collaboration dans lequel la Commission méditerranéenne du développement durable peut jouer un rôle consultatif par le biais d'un sous-comité de la Commission.

135. L'échange des données et des informations est facilité par la Convention d'Aarhus. La plateforme de connaissance "UNEP Live" vise à combler les lacunes entre les fournisseurs et les consommateurs de données.⁴³ La fourniture participative de données (crowd-sourcing) pourrait compléter les sources de données institutionnelles généralement utilisées dans les rapports internationaux. La construction des indicateurs de la Stratégie pourrait aussi mobiliser une 'révolution des données pour le développement durable'⁴⁴, prenant en considération des données plus ouvertes.

136. L'orientation stratégique 7.4 contient quatre actions pour assurer le suivi régulier de la Stratégie, la première proposant aux gouvernements nationaux et aux organisations régionales de soutenir le processus de surveillance grâce à la fourniture régulière et opportune des données classiques. Bien qu'un grand volume de données se trouve dans les bases de données internationales, les gouvernements nationaux et d'autres parties prenantes doivent fournir directement des informations. Une deuxième action souligne le potentiel que représentent les réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable pour faciliter le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie à travers des groupes de discussion. Une troisième action concerne la nécessité de veiller à ce que les systèmes de suivi de la Stratégie soient établis en tenant compte des systèmes d'échange de données et d'informations existants et prévus du système PAM. La dernière action se concentre sur le développement et la construction d'un tableau de bord d'indicateurs de durabilité pour la Méditerranée, étant donné que la Commission méditerranéenne du développement durable jouera un rôle consultatif dans le processus de sélection à l'aide d'un sous-comité, tel qu'évoqué ci-dessus. Le suivi de la Stratégie (le tableau de bord) doit identifier de nouveaux indicateurs appropriés pour la mer Méditerranée qui puissent intégrer les trois dimensions du développement durable, en particulier en relation avec les moyens de subsistance, le commerce et les autres problèmes socio-économiques. Ces indicateurs devraient faire le point sur les différentes activités de surveillance et d'évaluation des océans en cours au niveau mondial (tel que l'Indice de la santé des océans) et régional (tel que les indicateurs de l'Approche écosystémique du PNUE/PAM), y compris les définitions, les lignes directrices, le stockage de données, le système de suivi, la qualité et l'accessibilité des données. Ce système est lié à l'Objectif de développement durable 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines pour un développement durable » et aux messages du PNUE.⁴⁵

Orientation stratégique 7.4 : Assurer le suivi régulier de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
7.4.1 Apporter un soutien biennuel régulier au PNUE/PAM en fournissant des données pour assurer le suivi de la Stratégie.	Gouvernements nationaux, organisations régionales, PNUE/PAM	En cours	État de la construction-renseignement des indicateurs
Régional			
7.4.2 Veiller sur l'utilisation du potentiel que représentent les réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable pour suivre la mise en œuvre de la Stratégie au moyen de groupes de discussion.	Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM	En cours	Nombre de sessions de suivi tenues lors des réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable
7.4.3. Veiller à ce que les systèmes de suivi de la Stratégie soient établis en tenant compte des systèmes d'échange	PNUE/PAM, gouvernements nationaux,	En cours	État du suivi

de données et d'informations existants et prévus au sein du système PAM.	organisations régionales		
7.4.4 Développer et alimenter un tableau de bord d'indicateurs de durabilité pour la Méditerranée, étant entendu que la Commission méditerranéenne du développement durable jouera un rôle consultatif dans le processus de sélection à l'aide d'un sous-comité.	PNUE/PAM, Plan Bleu, Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable	2018	État du tableau de bord

REFERENCES

¹ Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/>

² Organisation mondiale du tourisme, « Le tourisme à l'horizon 2030 - Aperçu mondial », Madrid, 2011.

³ UNEP(DEPI)/MED IG.21/9 Annexe II - Décisions thématiques, Décision IG.21/3 relative à l'Approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du « Bon état écologique » (BEE) et des cibles
http://195.97.36.231/dbases/CoPDecisions/2013_IG21_CoP18/13IG21_09_Annex2_21_03_FRE.pdf

⁴ Voir http://www.pap-thecoastcentre.org/pdfs/Protocol_publikacija_May09.pdf

⁵ Voir <http://www.switchmed.eu/en/corners/policy-makers;>
<http://www.switchmed.eu/en/corners/policy-makers/en/news/high-participation-at-the-consultation-phase-on-the-development-of-the-sustainable-consumption-and-production-scp-action-plan-for-the-mediterranean>

⁶ Voir <http://ufmsecretariat.org/fr/>

⁷ Voir <http://ufmsecretariat.org/fr/reporting-progress-and-proposing-follow-up-for-de-polluting-the-mediterranean-by-2020/>

⁸ UNEP(DEPI)/MED WG.358/4: <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/7166.pdf>

⁹ Spalding et al., 2007, 'Marine Ecoregions of the World: A Bioregionalization of Coastal and Shelf Areas', BioScience 57(7), pp. 573.

¹⁰ http://195.97.36.231/dbases/MAPmeetingDocs/12IG20_Inf8_Fre.pdf

¹¹ Voir Rapport Horizon 2020 sur la Méditerranée : vers des systèmes d'information partagés sur l'environnement. Rapport conjoint AEE - PNUE/PAM (2014)

¹² PNUE/PAM : Etat de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée, PNUE/PAM - Convention de Barcelone, Athènes, 2012.

¹³ Rapport Plan Bleu : Stratégie méditerranéenne pour le développement durable. Mise à jour des indicateurs de suivi 2013.

¹⁴ Rapport Horizon 2020 sur la Méditerranée : vers des systèmes d'information partagés sur l'environnement. Rapport conjoint AEE - PNUE/PAM (2014)

¹⁵ Rapport Plan Bleu : Stratégie méditerranéenne pour le développement durable. Mise à jour des indicateurs de suivi 2013.

¹⁶ Najib Saab: Discours liminaire lors de la Conférence sur la révision de la SMDD, Floriana, Malte, 2015 (rapport de réunion non édité)

¹⁷ En 2013, le Plan Bleu a relevé qu'entre 2000 et 2009 seuls six pays méditerranéens ont réduit leur empreinte écologique. Rapport Plan Bleu : Stratégie méditerranéenne pour le développement durable. Mise à jour des indicateurs de suivi 2013.

¹⁸ Voir <http://www.unepmap.org/index.php?module=content2&catid=001001001>

¹⁹ Décision IG.21/9 des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, Annexe I.

²⁰ Voir <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32008L0056>.

²¹ Voir [http://www.adriatic-ionian.eu/;](http://www.adriatic-ionian.eu/)
http://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/cooperation/macro-regional-strategies/adriatic-ionian/

²² Voir http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/maritime_spatial_planning/index_fr.htm.

²³ Voir <http://www.oceanhealthindex.org/>

²⁴ Giulio Malorgio, *New Medit* N. 2/2004,
http://www.iamb.it/share/img_new_medit_articoli/343_02malorgio.pdf

²⁵ <https://www.cbd.int/sp/>

²⁶ Voir *Etat des forêts méditerranéennes 2013*. UN-FAO, Rome, Italie,
<http://www.fao.org/docrep/017/i3226f/i3226f.pdf>

²⁷ https://www.iucn.org/about/work/programmes/gpap_home/gpap_quality/gpap_greenlist/

²⁸ UN-Habitat, *State of the world's cities, Harmonious cities, 2008-2009*. UN-Habitat, *Cities for All: Bridging the Urban Divide, 2010-2011*.

²⁹ AEE « L'environnement en Europe : état et perspectives 2015. Pays et régions : la région méditerranéenne » (<http://www.eea.europa.eu/soer-2015/countries/mediterranean>)

³⁰ Haase, D., Larondelle, N., Andersson, E., Artmann, M., Borgström, S., Breuste, J., Elmqvist, T. (2014). A quantitative review of urban ecosystem service assessments: concepts, models, and implementation. *Ambio*, 43(4), 413–33. doi:10.1007/s13280-014-0504-0

Pelorosso, R., Gobattoni, F., Lopez, N., & Leone, A. (2013). Verde urbano e processi ambientali: per una progettazione di paesaggio multifunzionale. *Journal of Land Use, Mobility and Environment*, 6(1), 95–111. doi:10.6092/1970-9870/1418

³¹ http://www.coe.int/t/dgap/localdemocracy/CEMAT/16CEMAT/16CEMAT-2014-5-RES1_fr.pdf

Disponible en anglais à l'adresse suivante :

http://www.coe.int/t/dgap/localdemocracy/CEMAT/16CEMAT/16CEMAT-2014-5-RES1_en.pdf

³² Voir <https://www.ipcc.ch/report/ar5/>

³³ Voir <http://www.ecomena.org/tag/ghg-emissions/>

³⁴ <http://www.unep.org/greeneconomy/AboutGEI>

³⁵ Behnam, A. (2013). *Tracing the Blue Economy*. Fondation de Malta. Malte.

³⁶ <http://ec.europa.eu/environment/aarhus/>

³⁷ <http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2014/05/Mediterranean-Strategy-on-Education-for-sustainable-development-.pdf>

³⁸ <https://sustainabledevelopment.un.org>

³⁹ UNEP(DEP)/MED WG. 358/Inf 3, pp. 61-62.

⁴⁰ Voir http://ia2dec.ew.eea.europa.eu/knowledge_base/Frameworks/doc101182 pour une description du cadre (en anglais).

⁴¹ Voir <http://planbleu.org/sites/default/files/publications/soed2009-fr.pdf>

⁴² Voir <http://ec.europa.eu/environment/archives/seis/>; <http://enpi-seis.pbe.eea.europa.eu/>

⁴³ <http://uneplive.unep.org/>

⁴⁴ Rapport préparé à la demande du Secrétaire général par le Groupe consultatif d'experts indépendants sur une révolution des données pour le développement durable (novembre 2014), disponible en anglais à : <http://www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/12/A-World-That-Counts2.pdf>

⁴⁵ <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1261>